INDICATEURS DE L'ÉDUCATION - Édition 2010

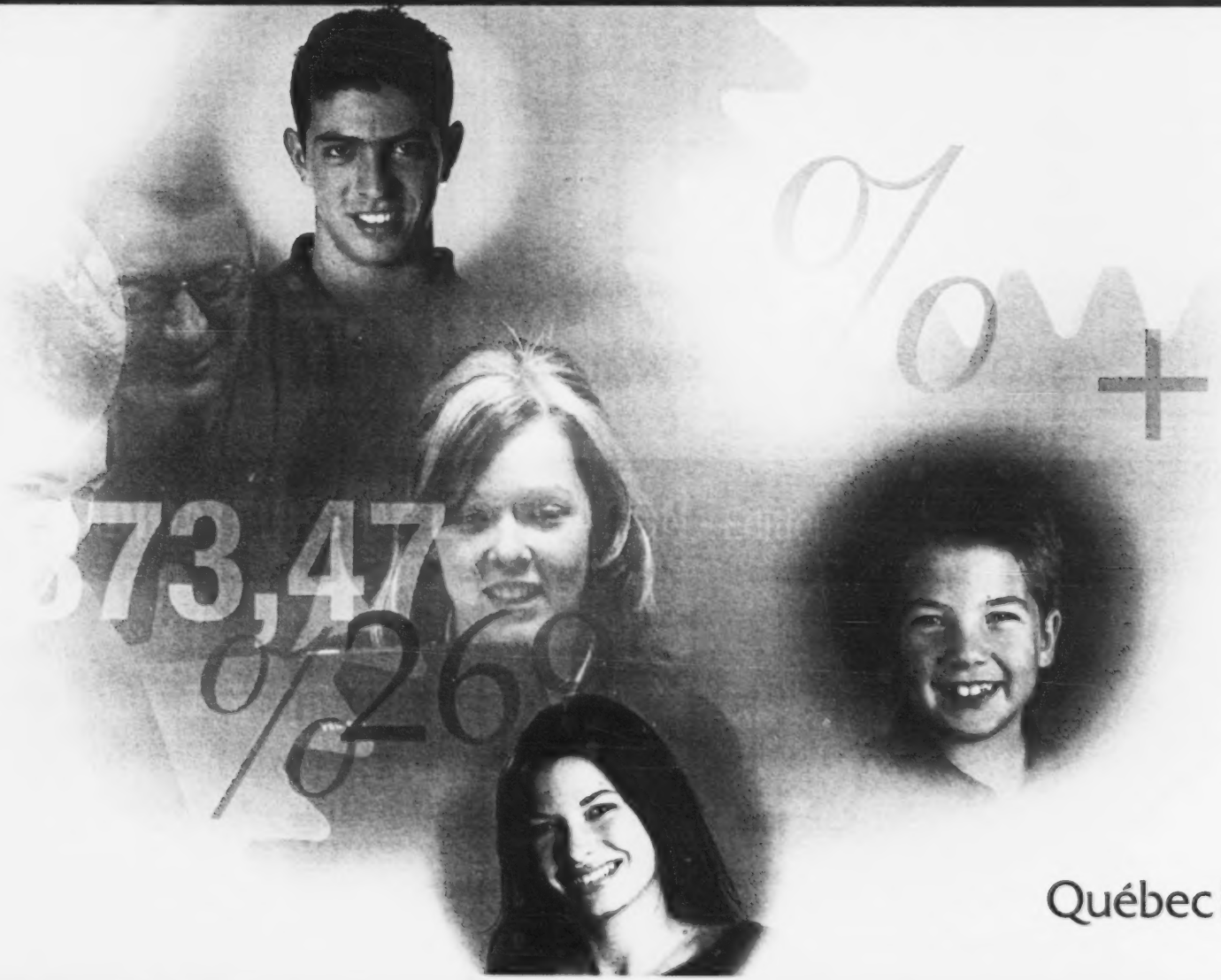

Québec

INDICATEURS DE L'ÉDUCATION - Édition 2010

Ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport
Direction générale
des politiques, de la recherche
et de la planification stratégique

Le contenu de la présente publication a été établi par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information.

Direction :	Diane Charest	
Coordination :	Kouadio Antoine N'Zué	
Rédaction :	Anyk Argouin Simon Bézy Luc Beauchesne Nancy Caron Marius Demers Pierre Ducharme François Girard Pie Landry Iloud Sylvie Morel Kouadio Antoine N'Zué Raymond Ouellette Richard Royer Gaston Sylvain	
Annexe statistique :	Raymond Ouellette	
Traitement informatique :	Guy Boulianne Maryse Dallaire Nicole Dion Hugo Ouellet	Karl Mathieu Jeannette Ratté Robert Szalay
Production :	Direction des communications	
Collaboration :	Direction de la production en langue anglaise (DPLA) Direction de la sanction des études (DSE) Aide financière aux études (AFE)	

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010 – 10-00244
ISBN 978-2-550-59637-0 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-59638-7 (version PDF)
ISSN 1486-4681 (imprimé)
ISSN 1911-0324 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Table des matières

	Page
Sommaire des fiches	**4**
Introduction	**7**
Le système d'éducation du Québec : une brève description	**13**
1 Les ressources allouées à l'éducation	**16**
2 Les activités	**50**
3 Les résultats – Les compétences à la sortie des études	**72**
4 Les résultats – L'évaluation des apprentissages	**88**
5 Les résultats – L'obtention des diplômes	**96**
6 Le marché du travail	**110**
Annexe statistique	**125**
Tableaux sur l'effectif scolaire, le personnel, les diplômes et les taux de scolarisation	
Définition de concepts	

Sommaire des fiches

	Les ressources allouées à l'éducation	Les activités	Les résultats Les compétences à la sortie des études
Système scolaire et contexte social	1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport . . . . . p. 16 1.2 La dépense globale d'éducation par rapport au PIB. . . . . p. 18 1.3 La dépense globale d'éducation par habitant dans les commissions scolaires, les collèges et les universités. . . . . p. 20 1.4 La dépense globale d'éducation par élève par rapport au PIB par habitant . . . . p. 22 1.5 Le coût de formation des diplômés . . p. 24	2.1 L'espérance de scolarisation. . . . . p. 50 2.2 L'accès à la préscolarisation. . . . . p. 52	
Enseignement primaire et secondaire	1.6 La dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB. . . . . p. 26 1.7 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants . . . . . p. 28 1.8 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires . . . . . p. 30 1.9 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires . . . . . p. 32 1.10 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires . . . . . p. 34	2.3 L'accès au secondaire en formation générale – Secteur des jeunes . . . . . p. 54 2.4 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . p. 56 2.5 L'accès au secteur des adultes en formation générale au secondaire . . . p. 58 2.6 Le décrochage scolaire au secondaire . . . . . p. 60	3.1 La réussite au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes . . . . . p. 72 3.2 La réussite en formation professionnelle au secondaire . . . . . p. 74
Enseignement collégial	1.11 La dépense de fonctionnement l'enseignement ordinaire des cégeps. . . . . p. 36 1.12 Le rapport étudiants-enseignant, le salaire moyen et le coût des enseignants par étudiant dans les cégeps . . . . . p. 38	2.7 L'accès aux études collégiales à l'enseignement ordinaire . . . . . p. 62 2.8 Le passage immédiat du collégial à l'université . . . . . p. 64	3.3 La réussite des études en formation préuniversitaire à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . . p. 76 3.4 La réussite des études en formation technique à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . . p. 78 3.5 La durée des études à l'enseignement ordinaire au collégial . . . . . p. 80
Enseignement universitaire	1.13 La dépense globale des universités par rapport au PIB. . . . . p. 40 1.14 La dépense globale par étudiant des universités. . . . . p. 42 1.15 Le coût salarial des enseignants et des enseignantes des universités . . p. 44 1.16 L'aide financière aux études et les droits de scolarité . . . . . p. 46 1.17 La recherche subventionnée et commanditée dans les universités . . p. 48	2.9 L'accès aux études universitaires . . . . p. 66 2.10 La formation de chercheurs et de chercheuses. . . . . p. 68 2.11 La part des étudiantes et étudiants internationaux à l'enseignement postsecondaire. . . . . p. 70	3.6 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant au baccalauréat . . . . . p. 82 3.7 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant à la maîtrise . . . . . p. 84 3.8 La réussite et la durée des études dans les programmes conduisant au doctorat . . . . . p. 86

Sommaire des fiches (suite)

	Les résultats		Le marché du travail
	L'évaluation des apprentissages	**L'obtention des diplômes**	
Système scolaire et contexte social		5.1 Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement. . . . . p. 96	6.1 L'évolution du niveau de scolarité de la main-d'œuvre . . . . . p. 110 6.2 La participation à l'emploi selon le niveau de scolarité . . . . . p. 112 6.3 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées . . . . . p. 114
Enseignement primaire et secondaire	4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes . . . . . p. 88 4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes . . . . . p. 90 4.3 L'épreuve de français de 5e secondaire – Secteur des jeunes . . . p. 92	5.2 L'obtention d'un diplôme du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . p. 98 5.3 L'obtention d'un diplôme de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes . . . . . p. 100 5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2007. . . . . p. 102	6.4 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire . . . . . p. 116
Enseignement collégial	4.4 L'épreuve uniforme de français au collégial . . . . . p. 94	5.5 L'obtention du diplôme au collégial . . . . . p. 104	6.5 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation technique au collégial . . . p. 118 6.6 Le point de vue des employeurs de personnes titulaires d'un diplôme de la formation technique au collégial . . . . . p. 120
Enseignement universitaire		5.6 L'obtention des diplômes universitaires. . . . . p. 106 5.7 Les diplômes universitaires selon le domaine d'études. . . . . p. 108	6.7 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation universitaire. . . . . p. 122

Introduction

La présente édition des *Indicateurs de l'éducation* traite de l'ensemble du système scolaire, de la maternelle jusqu'à l'université. Quelques indicateurs concernent l'ensemble du système d'éducation, alors que d'autres sont propres à chaque ordre d'enseignement.

La publication des indicateurs poursuit un objectif de reddition de comptes, c'est-à-dire diffuser des données précises sur les ressources allouées à l'éducation, les différentes activités du système scolaire et les résultats obtenus. Les indicateurs se présentent sous la forme de fiches où sont regroupées des données récentes et des données historiques qui permettent de décrire l'évolution d'un phénomène.

L'établissement des indicateurs de l'éducation au Québec s'inscrit dans un mouvement plus vaste. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a lancé des programmes d'indicateurs pour les provinces canadiennes; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a fait de même pour les pays membres; et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aussi publié une série d'indicateurs sur l'éducation dans le monde. Le Québec participe activement à ce mouvement mondial, puisque sa première publication d'indicateurs de l'éducation remonte à 1986.

L'examen des indicateurs rassemblés dans la présente publication révèle des phénomènes et des tendances qui caractérisent notre système d'éducation. Quelques-uns sont repris dans les paragraphes suivants, de façon sommaire. On trouvera plus d'information sur ces sujets et sur bien d'autres plus loin dans le document.

Les ressources allouées à l'éducation

En 2008-2009, la dépense globale d'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) est estimée à 7,6 % au Québec. À titre de comparaison, la part du PIB consacrée à l'éducation dans le reste du Canada s'établissait à 5,9 %.

En 2008-2009, la dépense globale par habitant dans les commissions scolaires du Québec s'élevait à 1 429 $, soit 11,0 % de moins que la moyenne du reste du Canada (1 606 $). Elle était 5 % moins élevée dans les universités du Québec que dans celles du reste du Canada (761 $ en comparaison de 798 $). Cependant, la dépense globale par habitant était plus élevée dans les collèges du Québec; elle s'élevait à 321 $ contre 271 $ dans le reste du Canada. Au Québec, c'est le gouvernement provincial qui assume la majeure partie du financement de la dépense globale (68,8 %) alors qu'ailleurs au Canada cette proportion est beaucoup moins élevée (53,4 %). Au cours des années récentes, le gouvernement du Québec a consacré environ le quart de ses dépenses de programmes à l'éducation.

Un autre indicateur fréquemment utilisé pour situer le Québec par rapport aux régions avoisinantes est la dépense globale par élève. En 2008-2009, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec (11 093 $) était un peu plus élevée que la moyenne du reste du Canada (11 031 $). Cependant, il convient de noter que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans la moyenne du reste du Canada (écart de 7,5 % en 2008-2009). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait de 8 % plus élevée au Québec que dans le reste du Canada (en termes réels).

Dans les cégeps, en 2008-2009, la dépense de fonctionnement par étudiant était estimée à 9 761 $, soit 46 % de plus qu'en 1998-1999. Cette forte augmentation s'explique notamment par la diminution du rapport étudiants-enseignant qui est passé de 13,8 en 1998-1999

à 12,6 en 2008-2009. Par ailleurs, la dépense globale par étudiant des universités du Québec est estimée à 29 941 $ en 2008-2009, soit 6 % de plus que la moyenne du reste du Canada (28 314 $). Le salaire moyen des professeurs à temps plein des universités québécoises était moins élevé que dans le reste du Canada (100 124 $ en comparaison de 105 574 $, en 2007-2008), mais le nombre moyen d'étudiants par professeur était plus petit au Québec (facteur plus coûteux).

En 2008-2009, 138 774 personnes ont bénéficié du Programme de prêts et bourses. L'aide financière accordée sous forme de prêts aux étudiants québécois de l'enseignement universitaire représentait 54,9 % du total des montants alloués et les bourses, 45,1 %. Quant aux droits de scolarité en 2009-2010, ils sont en moyenne de 2 272 $ au Québec (1 968 $ pour les résidents du Québec), pour des études à temps plein au premier cycle universitaire, contre 5 535 $ dans le reste du Canada.

Les cheminements scolaires de l'école primaire jusqu'à l'université

Le cheminement dans le système scolaire québécois, observé en 2008-2009, est illustré par le schéma de la page suivante. Celui-ci présente les proportions d'une cohorte de jeunes accédant aux études et obtenant un diplôme à chacun des ordres d'enseignement. Le schéma révèle que, dans une génération de 100 personnes, 99 parviendront aux études secondaires et 88 obtiendront un premier diplôme du secondaire, 40 un diplôme d'études collégiales (DEC), 32 un baccalauréat, 9 une maîtrise et, enfin, 1 personne obtiendra un doctorat. On note, par ailleurs, que, parmi les 88 personnes diplômées du secondaire, 31 seront titulaires d'un diplôme de formation professionnelle. L'ensemble du parcours scolaire est cependant loin d'être symétrique pour les deux sexes : en 2007-2008, plus d'hommes que de femmes (soit 16 % contre 7 %) laissaient leurs études avant d'avoir reçu quel que diplôme que ce soit. À l'opposé, environ 40 % des femmes obtenaient au moins un baccalauréat en 2008, contre seulement 25 % des hommes.

Un enfant qui entrait à l'école primaire en 2008-2009 pouvait espérer bénéficier d'une moyenne de 15,7 années de fréquentation scolaire, si l'on prend pour hypothèse qu'il remplit, au cours de sa scolarisation, toutes les conditions (réussite et persévérance) qui existent pendant l'année en cours. En ce qui concerne les titulaires d'un diplôme, leur formation jusqu'à la fin du secondaire aurait duré 11,2 années et aurait coûté, en 2008-2009, la somme de 135 335 $; ceux et celles qui persévèrent jusqu'au baccalauréat auraient étudié pendant 17,2 années pour un coût global de 246 105 $.

La persévérance et l'obtention des diplômes

L'abandon des études avant l'obtention du diplôme est une préoccupation importante au sein du monde scolaire. De multiples approches permettent de jeter un éclairage sur ce phénomène; la réussite scolaire, toujours traduite ici par l'obtention d'un diplôme, est mesurée différemment selon l'ordre ou le secteur d'enseignement. À cet égard, la proportion des jeunes de 19 ans qui n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire et qui ont quitté les études s'établissait à 18,3 % en 2008.

Quant aux autres composantes du système scolaire, c'est en observant le nombre annuel de sortants et de sortantes que sont évaluées les proportions d'élèves, d'étudiants et d'étudiantes qui réussissent à obtenir un diplôme et, concurremment, les proportions de ceux et celles qui interrompent leurs études de façon temporaire ou définitive. Ainsi, parmi les élèves du second cycle du secondaire inscrits au secteur des adultes et quittant l'école avant l'âge de 20 ans, 62,5 % terminent leurs études avec un diplôme.

Le cheminement de 100 jeunes Québécois et Québécoises dans le système scolaire, selon les comportements observés en 2008-2009

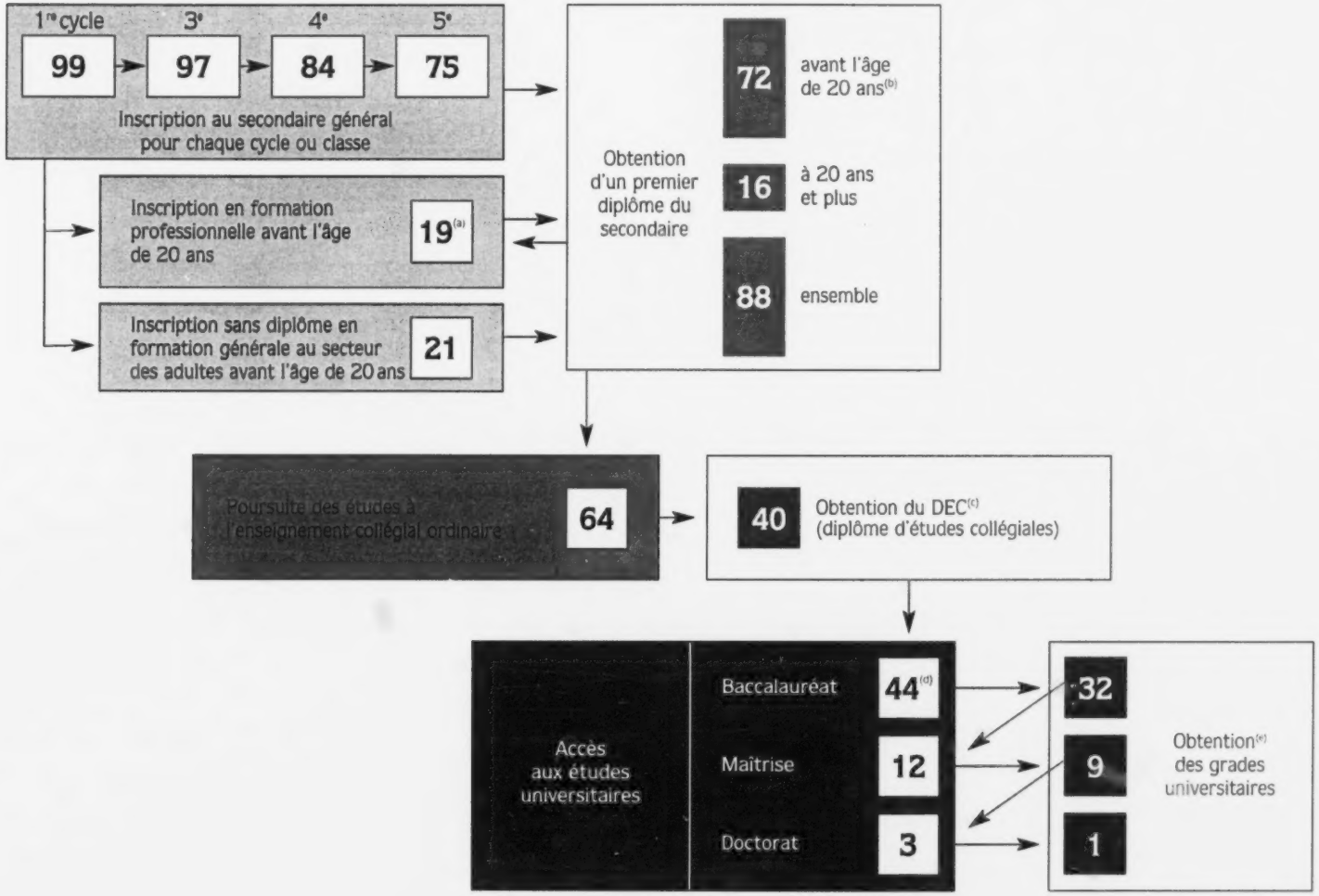

(a) Ce nombre comprend 9 diplômés ou diplômées en formation générale pouvant obtenir un autre diplôme en formation professionnelle.
(b) Tous les diplômes du secteur des jeunes sont comptés ici, indépendamment de l'âge.
(c) Les dernières données dont on dispose sont celles de 2007-2008.
(d) Les personnes qui accèdent aux études universitaires ne se recrutent pas uniquement parmi les titulaires d'un DEC.
(e) Les dernières données dont on dispose sont celles de 2007.

À la formation professionnelle du secondaire, parmi 100 élèves de tous âges quittant les études secondaires alors qu'ils sont inscrits à des programmes devant conduire à un diplôme d'études professionnelles (DEP), on en compte 74 qui obtiennent un diplôme. À l'enseignement collégial, dans les programmes de formation préuniversitaire, 72,4 % des étudiants et étudiantes décrochent le diplôme d'études collégiales (DEC); à la formation technique, 62 % des élèves le font. À l'université, dans les programmes de baccalauréat, 67 % des étudiants et étudiantes obtiennent leur diplôme. À la maîtrise et au doctorat, ce sont respectivement 71 % et 56 % qui parviennent à acquérir le diplôme recherché.

L'évaluation des apprentissages

En juin 2009, les élèves des 4e et 5e années du secondaire ont obtenu une moyenne de 74,4 % et un taux de réussite de 87,4 % dans les matières pour lesquelles le Ministère a administré des épreuves uniques. Les garçons ont affiché une moyenne de 73,6 % et les filles, une moyenne de 75,2 %. À l'épreuve de français, langue d'enseignement, de 5e secondaire, les élèves ont obtenu une moyenne de 72,8 % pour la note finale; le pourcentage d'élèves ayant atteint la note de passage était de 91,2 %. Au cours de l'année 2008-2009, la proportion d'élèves du collégial ayant réussi l'examen de français, langue d'enseignement et littérature, était de 82,8 %.

Le devenir des élèves diplômés et non diplômés

À leur sortie des études, les diplômées et diplômés de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire doivent faire des choix. Certaines et certains décident de poursuivre des études plus avancées, tandis que d'autres se destinent au marché du travail. Ainsi, après la fin des études collégiales de la promotion 2007-2008, 79,7 % des diplômées et des diplômés de la formation préuniversitaire âgés de moins de 25 ans se dirigeaient dès l'année suivante vers des études universitaires, alors que celles et ceux de la formation technique faisaient de même dans une proportion de 26,0 %.

En mars 2009, les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) connaissaient respectivement un taux de chômage de 12,8 % et de 10,9 %. Chez les diplômées et diplômés de la formation technique du collégial, le taux de chômage était de 4,4 %. Depuis 1990, la formation de la main-d'œuvre au Québec se modifie de manière sensible. En 2009, l'augmentation du nombre d'emplois a été plus bénéfique aux titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Le nombre de personnes qui n'avaient pas de diplôme du secondaire et qui occupaient un emploi a diminué de 44,7 % depuis 1990.

****

Les lectrices et lecteurs trouveront, dans chaque fiche, une information plus détaillée permettant d'approfondir l'analyse et de tracer un portrait à jour de la situation. De plus, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Conseil supérieur de l'éducation mènent et diffusent des études spécialisées sur des sujets abordés dans les fiches. Enfin, on trouvera des renseignements d'ordre général sur le système éducatif dans les documents suivants :

- *Statistiques de l'éducation;*
- *Bulletin statistique de l'éducation;*
- *Le cheminement des élèves, du secondaire à l'université;*
- *Rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;*

- *Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation;*
- *Plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.*

Ces renseignements figurent également dans le site Internet du gouvernement du Québec, à la page du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (www.mels.gouv.qc.ca).

Le système d'éducation du Québec : une brève description

Au Québec, le système d'éducation offre à la population une variété de programmes et de services éducatifs, de la maternelle à l'université.

L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire

L'enseignement primaire dure normalement six ans et l'enseignement secondaire, cinq ans. L'âge d'admission à la première classe de l'enseignement primaire est fixé à 6 ans révolus avant le 1er octobre de l'année scolaire en cours. La maternelle, pour les enfants de 5 ans, généralement fréquentée à mi-temps dans le passé, est à temps plein depuis l'automne 1997; elle n'est pas obligatoire, mais presque tous les enfants y sont inscrits. Les enfants de 4 ans handicapés ou issus d'un milieu économique faible peuvent être admis à l'éducation préscolaire. La dernière année pour laquelle la fréquentation de l'école est obligatoire est celle au cours de laquelle l'élève atteint son seizième anniversaire, ce qui correspond normalement à la 4e année du secondaire.

L'enseignement primaire se donne en français, en anglais ou dans les langues autochtones; l'enseignement secondaire se donne en français ou en anglais. Sont principalement admis à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu, au Canada, l'enseignement primaire en anglais. L'enseignement public est donné par les commissions scolaires. Celles-ci sont dirigées par des commissaires élus par l'ensemble de la population qu'elles desservent. Les commissions scolaires engagent elles-mêmes le personnel dont elles ont besoin pour offrir des services éducatifs. En 2008-2009, les revenus des commissions scolaires provenaient à 77 % du gouvernement du Québec. L'imposition locale représentait 15 % des revenus et les autres sources comptaient pour 8 %.

Depuis juillet 1998, il y a 72 commissions scolaires structurées selon la langue d'enseignement. On dénombre 60 commissions scolaires francophones, 9 commissions scolaires anglophones et 3 commissions scolaires à statut particulier. Leur taille est très variable; le nombre d'élèves y varie de 600 à 70 000 et leur taille médiane s'établit autour de 8 000 élèves. Les commissions scolaires à statut particulier desservent les élèves francophones et anglophones de la Côte-Nord (Commission scolaire du Littoral) et les élèves autochtones du Nord-du-Québec (Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik).

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont également donnés par des établissements privés, dont certains sont subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les établissements d'enseignement privés rassemblent 7 % des élèves du primaire et environ 19 % des élèves du secteur des jeunes du secondaire. L'État procure aux établissements privés subventionnés environ 50 % des revenus de fonctionnement. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont en outre donnés par quelques établissements publics hors réseau qui dépendent du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada et qui regroupent 0,1 % des élèves.

Les diplômes d'études secondaires sont décernés par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux élèves qui répondent aux exigences de la sanction des études qu'il ou elle détermine. Le diplôme d'études secondaires constitue une condition d'admission

à l'enseignement collégial[1]. Le diplôme d'études professionnelles débouche normalement sur le marché du travail; il permet également d'accéder à l'enseignement collégial. L'harmonisation des services éducatifs offerts aux jeunes et aux adultes constitue une caractéristique du système éducatif québécois. L'enseignement aux adultes conduit à l'obtention des mêmes diplômes que l'enseignement aux jeunes ou à des diplômes de valeur comparable.

L'enseignement collégial

L'enseignement collégial offre des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et des programmes courts en formation technique conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). La durée des programmes conduisant au DEC en formation préuniversitaire est, en principe, de deux ans et celle des programmes conduisant au DEC en formation technique, de trois ans; cette dernière formation vise principalement l'accès au marché du travail, mais elle permet aussi d'accéder à l'enseignement universitaire dans certaines disciplines.

L'élève peut faire ses études dans la langue d'enseignement de son choix. L'enseignement collégial public est donné par les cégeps. Un cégep est administré par un conseil d'administration composé par des personnes du milieu socio-économique nommées par le ou la ministre, des représentants et représentantes des parents, des élèves, du personnel enseignant, non enseignant et de soutien du collège, un directeur général et un directeur des études. En 2008-2009, les revenus de fonctionnement des cégeps pour l'enseignement régulier provenaient à 94 % du gouvernement du Québec. Il faut noter que les établissements d'enseignement privés rassemblaient 7 % des élèves du collégial et que leurs revenus de fonctionnement provenaient de l'État dans une proportion de 54 %. L'enseignement collégial est également donné par quelques établissements qui dépendent de ministères autres que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par le Collège Macdonald, qui dépend de l'Université McGill.

Les diplômes d'études collégiales (DEC) sont décernés aux élèves par le ou la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la suite de la recommandation de l'établissement d'enseignement que ces élèves ont fréquenté. D'autres types de sanctions existent aussi pour les programmes de courte durée.

L'enseignement universitaire

Il existe au Québec des universités francophones et anglophones; l'étudiant et l'étudiante sont libres de choisir l'université qui leur convient. L'enseignement universitaire se divise en trois cycles d'études. Le premier cycle conduit notamment à l'obtention du baccalauréat, généralement après trois ans d'études (ou, moins souvent, après quatre ans dans certains programmes). Le deuxième cycle conduit à l'obtention de la maîtrise et le troisième cycle, à l'obtention du doctorat. Les universités décernent également des certificats, des diplômes et d'autres formes d'attestations pour sanctionner la réussite de programmes courts. En 2007-2008, le gouvernement du Québec a contribué à 53 % du financement des universités.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le Ministère joue un rôle différent selon l'ordre d'enseignement visé. Au préscolaire, au primaire, au secondaire et au collégial, il établit les programmes, définit les objectifs et, souvent, les contenus

1. Depuis l'automne 1997, les élèves titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) après le 31 mai 1997 doivent aussi avoir accumulé le nombre d'unités alloué pour l'apprentissage de l'histoire et des sciences physiques de 4e secondaire, pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et de la langue seconde de 5e secondaire ainsi que pour l'apprentissage des mathématiques de 5e secondaire ou de 4e secondaire déterminé par le ou la ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparable. Certains programmes de DEC exigent la réussite de cours spécifiques du secondaire déterminés par le ou la ministre.

ou les standards. Sur le plan des relations de travail, il négocie et signe les conventions provinciales; sur le plan des finances, il définit un cadre normatif et fournit la plus grande part des ressources. À l'université, le Ministère assure l'avancement de l'enseignement et de la recherche en fournissant aux établissements d'enseignement les ressources nécessaires pour leur fonctionnement et leur développement, dans le respect de leur autonomie, tout en favorisant la concertation entre les partenaires.

1.1 La dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport

En 2009-2010, la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport est estimée à 14,4 milliards de dollars, ce qui représente 24,1 % de ses dépenses de programmes[1].

Les dépenses de programmes du gouvernement du Québec sont passées de 43,9 milliards de dollars en 2002-2003 à 60,0 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 16,1 milliards de dollars.

Le tableau 1.1 fournit la ventilation en pourcentage des dépenses de programmes du gouvernement du Québec selon les quatre grands secteurs, soit « Éducation, Loisir et Sport », « Santé et Services sociaux », « Emploi et Solidarité sociale », et « Famille, Aînés et Condition féminine » qui regroupent les portefeuilles correspondants. Les dépenses des autres portefeuilles et programmes sont regroupées sous le terme « Autres portefeuilles ». Ces regroupements permettent de comparer l'évolution de la part relative de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses gouvernementales par rapport aux autres grands secteurs.

Lorsque l'on compare la répartition des dépenses de programmes selon les grands secteurs, on peut observer qu'il y a eu des changements notables dans leur importance relative, au cours de la période considérée. Ainsi, le secteur « Santé et Services sociaux » a vu son poids relatif passer de 36,1 % à 44,8 % entre 1995-1996 et 2009-2010. La forte augmentation de son poids a eu un impact significatif sur l'importance relative des autres.

Le secteur « Famille, Aînés et Condition féminine » a vu son poids relatif passer de 1,2 % à 3,4 %, au cours de la même période. Le secteur « Emploi et Solidarité sociale » a pour sa part vu son poids relatif diminuer, tout comme celui des « Autres portefeuilles ».

Le secteur « Éducation, Loisir et Sport » a également vu son poids diminuer. Entre 1995 et 1998, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans l'ensemble des dépenses de programmes a diminué de 3,2 points de pourcentage, passant de 29,1 % à 25,9 %. Cette diminution s'explique surtout par des compressions budgétaires et l'application d'importantes mesures d'économies dans les organismes d'enseignement.

En 2002-2003, la part de l'éducation, du loisir et du sport dans les dépenses de programmes était de 25,5 % et, en 2009-2010, elle se situe à 24,1 %. Malgré cette baisse de son importance relative, il faut noter que le budget pour ce secteur est passé de 11,2 milliards de dollars en 2002-2003 à 14,4 milliards de dollars en 2009-2010, soit une augmentation de 3,2 milliards de dollars (une croissance annuelle de 3,7 %). Cette forte augmentation de la dépense en matière d'éducation, de loisir et de sport s'explique par l'augmentation des coûts de système, mais aussi par les nombreuses mesures de réinvestissement et de développement[2].

Entre 2007-2008 et 2009-2010, l'augmentation du budget pour l'éducation, le loisir et le sport est de plus d'un milliard de dollars. Ce montant comprend, entre autres, l'ajout de ressources spécialisées au primaire et au secondaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA) et pour le nouveau régime pédagogique, la bonification du régime d'aide financière aux études ainsi que les diverses mesures de réinvestissement gouvernemental à l'enseignement supérieur. Ces mesures de réinvestissement à l'enseignement supérieur incluent les ajouts de ressources consécutifs au rétablissement partiel des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire.

En 2009-2010, on estime que la dépense du gouvernement du Québec pour l'éducation, le loisir et le sport est de 14,4 milliards de dollars, soit 3,3 milliards de dollars de plus qu'en 2002-2003.

1. *Le montant consacré au développement du loisir et du sport est de 64 millions de dollars en 2009-2010.*
2. *Voir, entre autres, les fiches 1.7, 1.11 et 1.14.*

Tableau 1.1
Dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur[1] (en %)

	1995-1996	1998-1999	2002-2003	2007-2008	2008-2009[e]	2009-2010[e]
Éducation, Loisir et Sport	**29,1**	**25,9**	**25,5**	**24,4**	**24,3**	**24,1**
Santé et Services sociaux	36,1	39,3	40,7	43,9	44,3	44,8
Emploi et Solidarité sociale	11,1	11,3	9,6	7,6	7,3	7,0
Famille, Aînés et Condition féminine	1,2	1,6	2,9	3,4	3,4	3,4
Autres portefeuilles	22,5	21,9	21,3	20,7	20,7	20,7
Dépenses de programmes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

e : Estimations.

Source : Conseil du trésor, Budget de dépense 2009-2010, *volume IV.*

1. Les données relatives aux dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2009-2010.

Graphique 1.1
Répartition des dépenses de programmes du gouvernement du Québec, selon le secteur (en %)

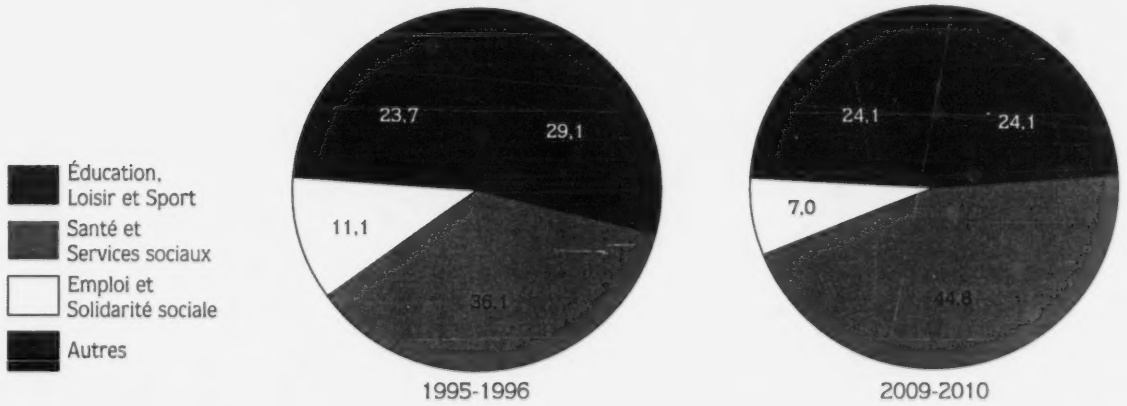

1.2 La dépense globale d'éducation par rapport au PIB

En 2008-2009, la dépense globale d'éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) est estimée à 7,6 % au Québec[1]; par comparaison, ce taux est estimé à 6,7 % dans les provinces de l'Atlantique, à 6,2 % en Ontario et à 5,3 % dans les provinces de l'Ouest. Lorsque l'on considère cet indicateur, il apparaît que l'effort financier en éducation demeure plus important au Québec que dans la moyenne des autres provinces. Aux États-Unis, la part du PIB allouée à l'éducation était de 7,5 %.

Entre 1995 et 2000, la part du PIB consacrée à l'éducation a diminué dans toutes les régions du Canada, en raison surtout des compressions budgétaires. La part du PIB consacrée à l'éducation au Québec est passée de 8,1 % à 7,1 %, alors que, dans le reste du Canada, elle est passée de 7,0 % à 6,0 %.

Si l'on compare la part du PIB allouée à l'éducation au Québec et celle des pays de l'OCDE en 2006, il ressort que le Québec se situe parmi les États dont l'effort financier est le plus important. Cela s'explique surtout par les coûts de l'enseignement, qui sont relativement plus élevés au Québec que la moyenne de ceux des pays de l'OCDE. Il faut souligner également le fait que l'enseignement postsecondaire, plus développé au Québec que dans les pays de l'OCDE, a contribué de façon importante au plus grand effort financier en éducation au Québec[2].

Par ailleurs, pour expliquer pourquoi le Québec a investi une plus grande part de son PIB dans l'éducation que le reste du Canada en 2008-2009, on peut considérer les quatre facteurs suivants : la dépense par étudiant; la richesse collective (définie par le PIB par habitant); le taux de fréquentation scolaire (défini par la proportion que représente l'effectif scolaire total dans la population âgée de 5 à 24 ans) et le facteur démographique (défini par la proportion que représentent les jeunes de 5 à 24 ans dans la population totale). Deux de ces quatre facteurs ont contribué au plus grand effort financier du Québec : la richesse collective moindre au Québec que dans le reste du Canada et le taux de fréquentation scolaire, qui est un peu plus important au Québec. Le facteur démographique (relativement moins de jeunes en âge d'être scolarisés) a eu un effet contraire. Par ailleurs, la dépense globale par élève est sensiblement la même au Québec et dans le reste du Canada et ce facteur n'a pas contribué à l'effort financier plus élevé au Québec, en 2008-2009.

La dépense globale par élève au Québec est assez proche de celle observée dans le reste du Canada, malgré le fait que les salaires du personnel scolaire sont en général moins élevés au Québec. Cela s'explique par le fait qu'il y d'autres facteurs qui sont plus coûteux au Québec, comme le fait que les rapports étudiants-enseignant y sont plus petits et qu'il y a des dépenses plus importantes en formation professionnelle, en services de garde et en transport scolaire dans les commissions scolaires et des dépenses plus élevées en recherche et en frais financiers dans les universités[3].

Il y a cependant une importante précision à apporter sur la comparaison de la dépense par étudiant au Québec; elle concerne les différences dans le coût de la vie. Le coût de la vie était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, soit un écart de 7,5 % en 2008-2009. Si l'on ajustait les dépenses pour en tenir compte, la dépense par étudiant serait plus élevée au Québec que dans le reste du Canada.

En 2008-2009, la part du PIB allouée à l'éducation était plus élevée au Québec que dans le reste du Canada.

1. *En 2008-2009, la dépense globale engagée pour l'éducation au Québec s'élevait à 23,0 milliards de dollars, alors que le PIB était de 301,5 milliards de dollars. La définition du concept de dépense globale utilisé dans la présente fiche est fournie au bas du tableau 1.2. Ce concept est plus englobant que celui de la fiche 1.1, où l'on considérait seulement les dépenses gouvernementales.*
2. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « La dépense en éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) en 2004 (comparaison entre le Québec et les pays de l'OCDE) », nº 35, décembre 2007. On pourra consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Nous disposons d'une mise à jour des données pour 2006.*
3. *Voir, entre autres, les fiches 1.8, 1.9, 1.10, 1.14 et 1.15.*

Tableau 1.2
Dépense globale d'éducation[1] par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

	1995-1996	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007[e]	2008-2009[e]
Québec	**8,1**	**7,1**	**7,4**	**7,2**	**7,6**	**7,6**
Canada sans le Québec	**7,0**	**6,0**	**6,2**	**6,1**	**6,2**	**5,9**
Provinces de l'Atlantique	9,3	7,8	7,4	7,2	7,0	6,7
Ontario	6,7	5,6	5,6	6,0	6,3	6,2
Provinces de l'Ouest	6,7	6,2	6,5	6,1	5,9	5,3
Canada	**7,2**	**6,3**	**6,4**	**6,4**	**6,5**	**6,2**
États-Unis	**n.d.**	**7,0**	**7,2**	**7,4**	**7,4**	**7,5**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

n.d. : Non disponible.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada.

1. *La dépense globale d'éducation inclut la dépense de fonctionnement et la dépense d'immobilisation des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés de tous les ordres d'enseignement, la dépense de gestion du Ministère, la contribution gouvernementale aux régimes de retraite du personnel et d'autres dépenses liées à l'enseignement (selon le concept défini par Statistique Canada).*

Graphique 1.2
Dépense globale d'éducation par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

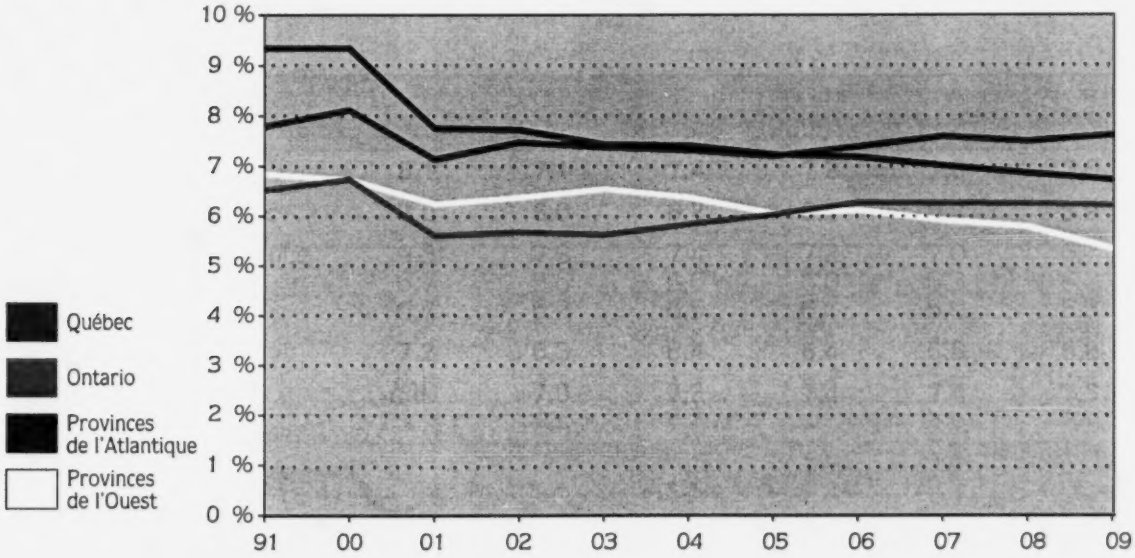

1.3 La dépense globale[1] d'éducation par habitant dans les commissions scolaires, les collèges et les universités

En 2008-2009, la dépense globale par habitant était moins élevée dans les commissions scolaires du Québec (1 429 $) que dans celles du reste du Canada (1 606 $). Cependant, la dépense globale par habitant était plus élevée dans les collèges du Québec (321 $) que dans ceux du reste du Canada (271 $). Elle était moins élevée dans les universités du Québec que dans celles du reste du Canada (761 $ en comparaison de 798 $).

Le tableau 1.3a présente des données sur la dépense globale par habitant selon les organismes d'enseignement considérés en 2008-2009. Les différences observées entre les régions en ce qui a trait à la dépense globale par habitant pour un organisme d'enseignement donné s'expliquent en partie par les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement. Ainsi, la dépense globale par habitant, qui est moins élevée dans les commissions scolaires du Québec que dans celles du reste du Canada (à l'exception des provinces de l'Atlantique), s'explique en partie par la durée plus courte des études au Québec (11 ans au Québec et habituellement 12 ans dans le reste du Canada). À l'inverse, la dépense globale par habitant dans les collèges est plus élevée au Québec que dans le reste du Canada, en raison des caractéristiques uniques de notre réseau collégial (dont l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université)[2].

Le tableau 1.3b présente des données sur la provenance directe des fonds pour le financement de la dépense globale d'éducation en 2002-2003 (données les plus récentes disponibles). Il ressort qu'au Québec, les subventions provinciales contribuent pour une très large part au financement de l'éducation (68,8 %). Ce pourcentage est plus élevé que dans les provinces de l'Atlantique (66,7 %), qu'en Ontario (49,5 %) et que dans les provinces de l'Ouest (54,3 %).

Dans les autres provinces, les sources de financement autres que gouvernementales sont plus importantes pour une ou plusieurs des raisons suivantes : soit qu'il y a un financement local plus important, soit que les droits de scolarité sont plus élevés, soit que les organismes scolaires sont plus en mesure d'obtenir d'autres sources de financement[3].

En 2009-2010, les droits de scolarité demandés aux étudiants des universités du Québec (2 272 $) représentaient 41 % de ceux qui sont exigés dans le reste du Canada (5 535 $)[4]. Par ailleurs, contrairement à ceux du Québec, les étudiants des autres provinces qui sont inscrits à un ordre d'enseignement équivalant au collégial paient habituellement des droits de scolarité. Ainsi, les étudiants à temps plein dans des programmes d'enseignement des collèges techniques de l'Ontario menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat devaient payer, pour la plupart, environ 2 000 $ par année pour les droits de scolarité[5]. Ce montant ne comprend pas les autres frais obligatoires ni les dépenses pour les manuels scolaires et les fournitures utiles.

En 2008-2009, la dépense globale par habitant est moins élevée dans les commissions scolaires et les universités du Québec que dans celles du reste du Canada, mais plus élevée dans les collèges.

1. *La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisation, la dépense pour la recherche (pour les universités) et les intérêts sur le service de la dette (mais pas les remboursements de capital) et d'autres dépenses d'enseignement. En raison des données disponibles, le concept de dépense globale retenu n'est pas tout à fait le même pour chaque ordre d'enseignement. Voir les fiches 1.6 et 1.13 pour des définitions plus complètes concernant la dépense globale des commissions scolaires et des universités.*
2. *Au sujet des différences structurelles à l'enseignement collégial, voir aussi la fiche 1.4.*
3. *Il faut indiquer cependant qu'il y a relativement plus d'écoles privées au Québec que dans le reste du Canada et que les droits de scolarité qui leur sont versés sont compris dans les autres sources de financement.*
4. *Pour les étudiants qui résident au Québec, les droits de scolarité étaient de 1 968 $ en 2009-2010. Voir aussi la note 1 au bas du tableau 1.16.*
5. *Dans certains programmes, les droits de scolarité sont nettement plus élevés.*

Tableau 1.3a
Dépense globale par habitant dans les commissions scolaires, les collèges et les universités, Québec et régions du Canada, en 2008-2009e (en dollars courants)

	Commissions scolaires	Collèges[1]	Universités
Québec	**1 429**	**321**	**761**
Canada sans le Québec	**1 606**	**271**	**798**
Provinces de l'Atlantique	1 509	221	849
Ontario	1 639	227	798
Provinces de l'Ouest	1 566	329	797
Canada	**1 566**	**282**	**790**

Tableau 1.3b
Provenance directe des fonds pour le financement de la dépense globale d'éducation, Québec et régions du Canada, en 2002-2003 (en %)

	Gouvernement provincial	Gouvernement fédéral	Gouvernement local	Autres sources	Total
Québec	**68,8**	**8,3**	**6,1**	**16,8**	**100,0**
Canada sans le Québec	**53,4**	**8,9**	**17,6**	**20,1**	**100,0**
Provinces de l'Atlantique	66,7	12,1	3,0	18,2	100,0
Ontario	49,5	6,9	21,7	21,9	100,0
Provinces de l'Ouest	54,3	10,0	16,7	19,0	100,0
Canada	**57,0**	**8,8**	**14,9**	**19,3**	**100,0**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent, entre autres, de Statistique Canada et de l'ACPAU.

1. Au sujet des différences structurelles à l'enseignement collégial, voir la fiche 1.4.

Graphique 1.3
Provenance directe des fonds pour le financement de la dépense globale d'éducation, Québec et Canada sans le Québec, en 2002-2003 (en %)

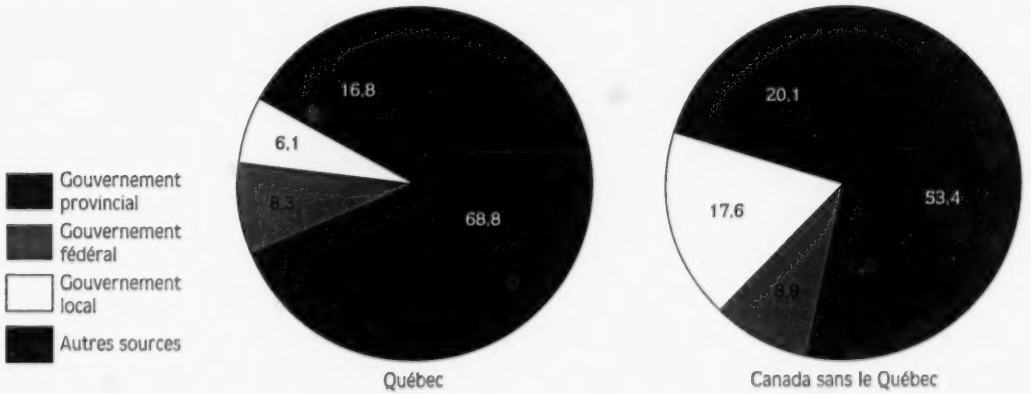

1.4 La dépense globale d'éducation par élève[1] par rapport au PIB par habitant

La dépense globale d'éducation par élève est un indicateur de l'effort financier consenti pour l'éducation et le produit intérieur brut (PIB) par habitant est un indicateur de la richesse collective. La mise en relation des deux éléments fournit un indicateur de l'effort financier relatif : la dépense par élève en proportion du PIB par habitant. En plus de tenir compte de la capacité de payer des régions, ce rapport permet de prendre en compte les différences dans le coût de la vie.

En 2008-2009, au Québec, la dépense globale par élève pour les commissions scolaires (11 093 $) était un peu plus élevée que la moyenne du reste du Canada (11 031 $). Elle était plus élevée que dans les provinces de l'Atlantique (10 721 $) et qu'en Ontario (10 850 $), mais un peu moins élevée que dans les provinces de l'Ouest (11 250 $)[2].

Au Québec, la dépense globale par étudiant au collégial (12 683 $) était moins élevée que dans les provinces de l'Atlantique (20 081 $), qu'en Ontario (14 880 $) et que dans les provinces de l'Ouest (23 111 $) en 2008-2009. Les comparaisons faites au collégial sont fournies à titre indicatif seulement, car les données relatives à cet ordre d'enseignement sont peu comparables d'une province à l'autre, en raison des importantes différences structurelles. Ainsi, au Québec, le diplôme d'études collégiales en formation préuniversitaire constitue la condition habituelle d'admission à l'enseignement universitaire, alors que, dans les autres provinces, le diplôme d'études secondaires est habituellement suffisant. En Ontario, les programmes de formation technique du collégial sont offerts dans les collèges d'arts appliqués et de technologie. Quelques programmes peuvent se comparer, dans une certaine mesure, avec des programmes de formation professionnelle offerts dans les commissions scolaires du Québec. D'autres, plus nombreux, peuvent être comparés avec des programmes de formation technique offerts dans les collèges québécois. Par ailleurs, dans certaines provinces de l'Ouest (surtout en Alberta et en Colombie-Britannique), des étudiants ont la possibilité de faire leurs deux premières années d'études universitaires dans un collège, puis de terminer leur programme d'études à l'université.

Au Québec, la dépense globale par étudiant dans les universités, en 2008-2009, était plus élevée (29 941 $) qu'en Ontario (25 763 $) et que dans les provinces de l'Atlantique (25 150 $), mais moins élevée que dans les provinces de l'Ouest (33 563 $). Les différences structurelles, dont il a été question précédemment, expliquent en partie les écarts observés entre les régions[3].

Le tableau 1.4b présente les données sur la dépense globale par élève par rapport au PIB par habitant. Quand on tient compte de la richesse collective, mesurée par le PIB par habitant, il apparaît que dans l'ensemble, l'effort financier collectif du Québec en éducation est plus important que celui du reste du Canada.

L'effort collectif en éducation est plus élevé au Québec que dans la moyenne du reste du Canada.

1. *La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisation, la dépense pour la recherche (pour les universités) et les intérêts sur le service de la dette (mais pas les remboursements de capital), selon le concept retenu par Statistique Canada. En raison des données disponibles, le concept de dépense globale retenu n'est pas tout à fait le même pour chaque ordre d'enseignement. Voir les fiches 1.6 et 1.13 pour des définitions plus complètes pour la dépense globale des commissions scolaires et des universités. Par ailleurs, aux fins du calcul de la dépense par étudiant pour l'enseignement collégial et universitaire, nous avons appliqué une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein en étant divisés respectivement par 4,0 (pour les collèges) et par 3,5 (pour les universités), puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.*
2. *Voir les fiches 1.8 à 1.10 pour pousser plus loin les comparaisons entre les commissions scolaires du Québec et celles du reste du Canada.*
3. *Voir la fiche 1.14 pour des explications additionnelles.*

Tableau 1.4a
Dépense globale d'éducation par élève, Québec et régions du Canada, en 2008-2009[e] (en dollars courants)

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
Québec	**11 093**	**12 683**	**29 941**
Canada sans le Québec	**11 031**	**18 848**	**28 314**
Provinces de l'Atlantique	10 721	20 081	25 150
Ontario	10 850	14 880	25 763
Provinces de l'Ouest	11 250	23 111	33 563
Canada	**11 044**	**16 598**	**28 663**

Tableau 1.4b
Dépense globale d'éducation par élève par rapport au PIB par habitant, Québec et régions du Canada, en 2008-2009[e] (en %)

	Commissions scolaires	Collèges	Universités
Québec	**27,1**	**32,5**	**76,8**
Canada sans le Québec	**21,7**	**37,1**	**55,8**
Provinces de l'Atlantique	25,6	48,0	60,1
Ontario	23,9	32,7	56,7
Provinces de l'Ouest	19,0	39,1	56,7
Canada	**23,0**	**34,6**	**59,7**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent, entres autres, de Statistique Canada et de l'ACPAU.

Graphique 1.4
Dépense globale d'éducation par élève (par étudiant) par rapport au PIB par habitant, Québec et Canada sans le Québec, en 2008-2009 (en %)

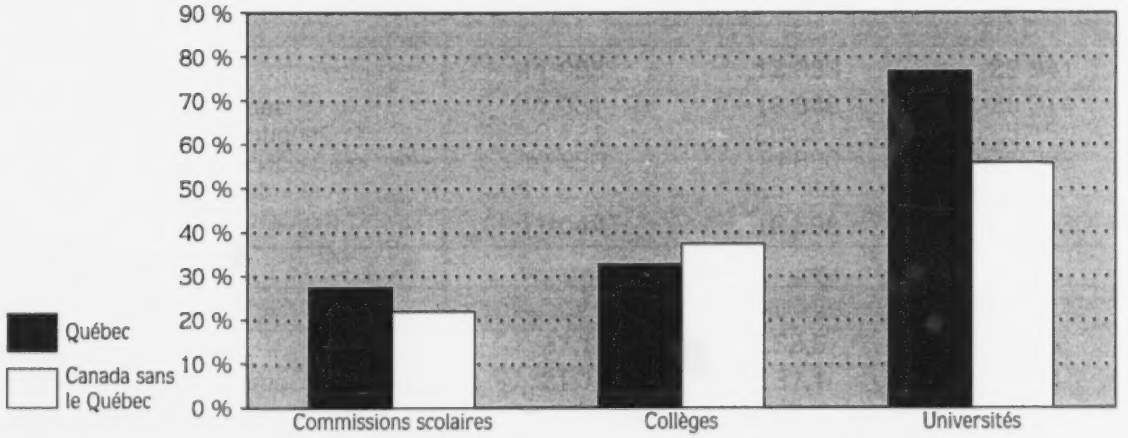

1.5 Le coût de formation des diplômés

En 2008-2009, le coût total de formation d'un diplômé du secondaire est estimé à 135 335 $, celui d'un diplômé en formation préuniversitaire et en formation technique du collégial, respectivement à 162 543 $ et à 197 961 $, et celui d'un titulaire d'un baccalauréat, à 246 105 $.

Le concept de dépense utilisé dans la présente fiche comprend entre autres la dépense de fonctionnement (sans la recherche subventionnée), la dépense d'immobilisation, la dépense de gestion du Ministère et le coût de l'aide financière aux études. Pour le titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années de fréquentation à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire) et au secondaire (général). Pour le titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire, il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années de fréquentation à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire), au secondaire (général) et au collégial (préuniversitaire). Pour le titulaire d'un DEC en formation technique, il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années de fréquentation à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire), au secondaire (général) et au collégial (technique). Pour le titulaire d'un baccalauréat, il s'agit de considérer la dépense pour toutes les années de fréquentation à l'éducation préscolaire, au primaire (ordinaire), au secondaire (général), au collégial (préuniversitaire) et au premier cycle de l'enseignement universitaire.

Aux fins du calcul du coût de formation d'un diplômé, on utilise une estimation de la dépense annuelle par élève de chaque ordre d'enseignement en 2008-2009[1], ainsi que la durée moyenne de formation des élèves qui ont obtenu le diplôme[2]. On n'impute pas aux diplômés les coûts engendrés par ceux qui quittent leurs études sans diplôme.

Il est indiqué dans la fiche 1.3 que les subventions gouvernementales servent à financer la majeure partie de la formation. Notons toutefois que l'État obtient également une large part des bénéfices liés à l'obtention de diplômes.

Lorsque l'on compare les revenus de deux individus qui se distinguent par leur niveau de scolarité, on observe habituellement que la personne plus instruite est celle dont les revenus sont les plus élevés (voir le graphique 1.5). Or, ce revenu additionnel profite non seulement à la personne plus instruite, mais également à la collectivité. En effet, au moyen de la fiscalité, les administrations publiques bénéficient d'une partie importante du supplément de revenu obtenu par l'individu plus instruit. Par ailleurs, beaucoup d'autres bénéfices viennent s'ajouter aux rentrées fiscales supplémentaires produites par l'augmentation du nombre de personnes diplômées. On observe, par exemple, que les personnes plus instruites coûtent relativement moins cher à la société en ce qui a trait à l'utilisation de certains services publics (comme l'aide de dernier recours et les coûts liés à la criminalité). On note aussi une relation positive entre l'état de santé des personnes et leur niveau de scolarité[3].

En 2008-2009, le coût total de formation d'un titulaire d'un baccalauréat était d'environ 246 000 $ au Québec.

1. *Le coût des études universitaires a été établi pour l'ensemble des cycles. Il s'agit donc d'une légère surestimation pour les études conduisant à l'obtention d'un baccalauréat.*
2. *À l'université, une année d'études équivaut à deux trimestres à temps plein. Par ailleurs, un trimestre à temps partiel est compté pour un tiers de trimestre à temps plein à l'université et pour un quart de trimestre à temps plein au collégial. Voir aussi la note au bas du tableau 1.5.*
3. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « Taux de rendement du baccalauréat pour les diplômés et pour l'État », n° 38, décembre 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation.

Tableau 1.5
Coût de formation des diplômés en 2008-2009[e]

	Durée moyenne des études[1] (années)	Coût de formation ($)[e]
Diplôme d'études secondaires	**11,2**	**135 335**
Diplôme d'études collégiales		
Formation préuniversitaire	13,6	162 543
Formation technique	15,0	197 961
Baccalauréat	**17,2**	**246 105**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada, de l'ACPAU et des systèmes d'information du MELS.

1. Les durées moyennes d'études indiquées dans ce tableau ne comprennent pas la durée de l'éducation préscolaire, parce qu'il ne s'agit pas d'une année de scolarité habituellement reconnue. Cependant, dans le calcul du coût de formation des diplômés, on tient compte d'une année supplémentaire pour l'éducation préscolaire. Les durées réelles indiquées dans le tableau sont plus longues que les durées théoriques pour diverses raisons comme la reprise de cours à la suite d'échecs scolaires et les changements de programmes en cours d'études.

Graphique 1.5
Salaire horaire moyen, par tranche d'âge, selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 2009 (en $ courants)

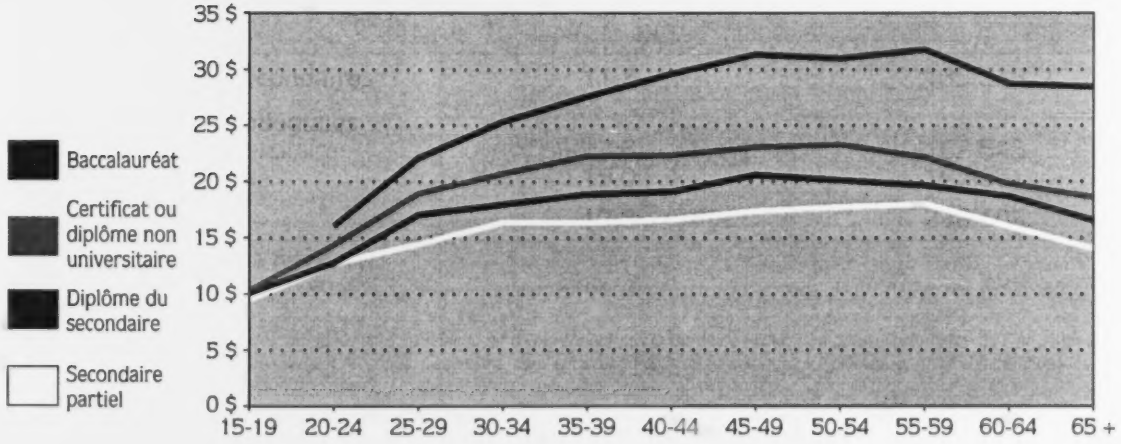

1.6 La dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB

En 2008-2009, la dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au produit intérieur brut (PIB) est estimée à 3,7 % au Québec[1]; par comparaison, ce taux est estimé à 3,6 % dans les provinces de l'Atlantique, à 3,6 % en Ontario et à 2,6 % dans les provinces de l'Ouest. Aux États-Unis, la part du PIB allouée à l'enseignement primaire et secondaire public est estimée à 4,2 %. Le rapport de la dépense globale des commissions scolaires sur le PIB est plus élevé au Québec que dans la moyenne du reste du Canada, même si la durée de l'enseignement primaire et secondaire y est plus courte[2].

Entre 1997 et 2004, malgré un réinvestissement important en éducation au Québec, on observe une baisse du rapport de la dépense globale des commissions scolaires sur le PIB (tableau 1.6). Cela s'explique surtout par le fait que, malgré une forte augmentation de la dépense par élève au Québec, le PIB par habitant s'est également fortement apprécié. Il faut indiquer aussi qu'au cours de cette période, il y a eu une diminution de l'effectif scolaire au Québec. Ailleurs au Canada, la dépense par élève a également progressé moins rapidement que le PIB par habitant et c'est ce qui explique en bonne partie la diminution du rapport dans les autres provinces. Aux États-Unis, le rapport de la dépense globale pour l'enseignement primaire et secondaire public sur le PIB a légèrement fluctué au cours de cette période, mais s'est maintenu au-dessus de 4 %.

Si l'on compare la part du PIB allouée à l'enseignement primaire et secondaire au Québec avec celle des pays de l'OCDE en 2006, il ressort que le Québec se situait un peu en bas de la moyenne des pays considérés[3]. Cela s'explique surtout par les différences structurelles qui existent entre les systèmes d'enseignement. À titre d'exemples, mentionnons le fait que les services préscolaires sont plus développés dans nombre de pays de l'OCDE (admission à 3 ans) qu'au Québec et le fait que l'enseignement primaire et secondaire est plus court au Québec qu'ailleurs dans le monde[4].

Entre 2004 et 2008, la dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB a augmenté de 3,5 % à 3,7 %, alors que la tendance était plutôt à la baisse dans le reste du Canada. Aux États-Unis, la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire public est demeurée relativement stable et se situe à 4,2 % en 2008-2009. L'augmentation de l'effort financier au Québec s'explique surtout par la forte croissance de la dépense par élève dans les commissions scolaires au cours de cette période (en dollars courants et en dollars constants)[5].

En 2008-2009, la dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB était plus élevée au Québec que dans le reste du Canada.

1. *En 2008-2009, la dépense globale des commissions scolaires était de 11,1 milliards de dollars, alors que le PIB du Québec était de 301,5 milliards de dollars. La définition du concept de dépense utilisé dans la présente fiche est fournie au bas du tableau 1.6.*
2. *La durée des études au primaire et au secondaire est de 11 ans au Québec et habituellement de 12 ans dans les autres régions considérées. Par ailleurs, l'enseignement privé est plus développé au Québec que dans le reste du Canada.*
3. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « La dépense en éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) en 2004 (comparaison entre le Québec et les pays de l'OCDE) », n° 35, décembre 2007. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Nous disposons d'une mise à jour des données pour 2006.*
4. *Il faut se rappeler les caractéristiques particulières du réseau collégial québécois (dont l'obligation de faire deux années d'études collégiales avant d'entrer à l'université). Cela compense la durée plus courte de l'enseignement primaire et secondaire au Québec.*
5. *Voir la fiche 1.7.*

Tableau 1.6
Dépense globale dans les commissions scolaires[1] par rapport au PIB, Québec, régions du Canada et États-Unis (en %)

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009
Québec	**3,9**	**3,8**	**3,8**	**3,5**	**3,7**	**3,7**
Canada sans le Québec	**3,9**	**3,6**	**3,5**	**3,5**	**3,4**	**3,2**
Provinces de l'Atlantique	4,8	4,7	4,1	3,9	3,7	3,6
Ontario	4,0	3,6	3,4	3,6	3,7	3,6
Provinces de l'Ouest	3,5	3,3	3,5	3,2	2,9	2,6
Canada	**3,9**	**3,6**	**3,6**	**3,5**	**3,4**	**3,3**
États-Unis	**4,0**	**4,1**	**4,3**	**4,2**	**4,1**	**4,2**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent, entre autres, de Statistique Canada, de l'ACPAU et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education).

1. *La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisation, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette (mais pas les remboursements de capital). Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada et les données sur les dépenses pour les années 1997 à 2006 proviennent de leur* Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire – PSEPS *auquel le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe. Voir aussi la note 1 du texte.*

Graphique 1.6
Dépense globale dans les commissions scolaires par rapport au PIB, Québec, Canada sans le Québec et États-Unis (en %)

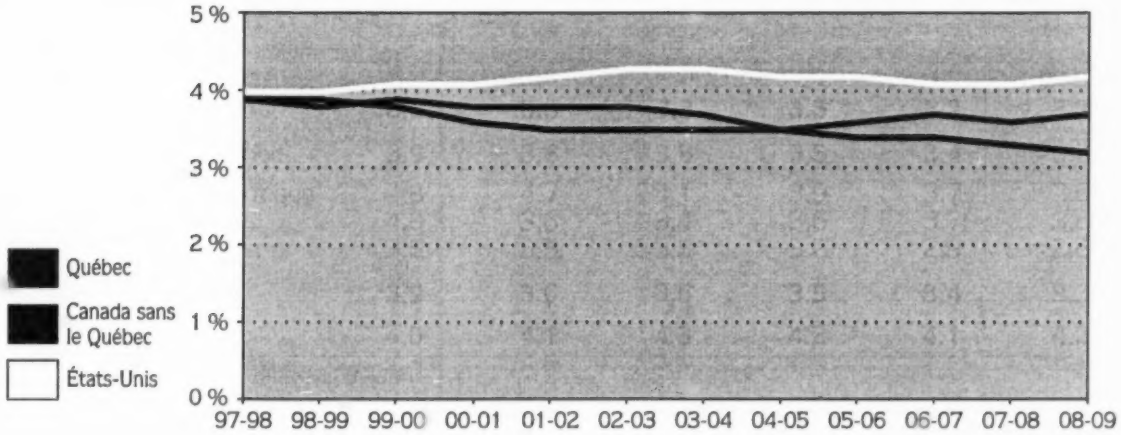

1.7 La dépense globale des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants

En 2008-2009, la dépense globale des commissions scolaires du Québec est estimée à 11,1 milliards de dollars, l'effectif scolaire, à un peu moins d'un million d'élèves et la dépense par élève en dollars courants, à 11 093 $[1].

Afin de tenir compte de l'augmentation des prix des biens et des services utilisés dans la production des services éducatifs, il est possible d'exprimer la dépense de fonctionnement en dollars constants[2]. Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été indiqué qu'au cours des années 80, les taux de croissance de la dépense de fonctionnement (en dollars courants et en dollars constants) ont été sensiblement réduits par rapport à ce qui avait été observé au cours des années 70. Le ralentissement de l'inflation, les restrictions salariales et, de façon générale, les mesures budgétaires plus conservatrices ont mis un frein à la hausse rapide de la dépense de fonctionnement. Au cours des années 90, l'évolution de la dépense par élève en dollars constants était surtout à la baisse. Dans un contexte de lutte au déficit budgétaire, il a été appliqué d'importantes mesures d'économies dans les commissions scolaires. L'introduction de la maternelle à temps plein dans les commissions scolaires du Québec, en 1997-1998, a également contribué à la diminution de la dépense par élève[3].

Entre 1998 et 2002, on a observé une augmentation de 26 % de la dépense par élève en dollars courants et de 16 % de la dépense par élève en dollars constants. Ces augmentations s'expliquent surtout par l'entente, intervenue en avril 2000 entre le gouvernement du Québec et les syndicats, qui établissait une nouvelle structure salariale pour le personnel enseignant, par l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention collective, par les mesures de soutien aux commissions scolaires (financement additionnel des services de garde[4], implantation de la réforme de l'éducation, adoption de la politique d'adaptation scolaire, formation du personnel enseignant et engagement de techniciens pour le développement des technologies de l'information, soutien aux milieux défavorisés, versement d'allocations pour diminuer les frais exigés des parents, etc.) et, plus généralement, par les sommes réinvesties par le gouvernement dans l'éducation[5].

Entre 2002 et 2004, il y a eu une relative stabilité de la dépense par élève en dollars constants. Cela s'explique en partie par un gel des salaires du personnel des commissions scolaires au cours de cette période[6].

Entre 2004 et 2008, la dépense par élève a augmenté de 27 % en dollars courants et de 18 % en dollars constants. Ces augmentations s'expliquent en bonne partie par de nouvelles mesures de réinvestissement et de développement (programmes de lutte au décrochage scolaire, réduction de la taille des classes au préscolaire et au premier cycle du primaire, augmentation du temps d'enseignement au primaire, soutien aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [EHDAA][7], le *Plan d'action éducation, emploi et productivité* dans le secteur de la formation professionnelle et technique et de l'éducation des adultes, etc.).

Ces mesures de soutien aux commissions scolaires se sont également traduites par une diminution du nombre moyen d'élèves par enseignant. Celui-ci est passé de 15,7 en 2004-2005 à 14,5 en 2008-2009 et ce facteur a contribué significativement à l'augmentation de la dépense par élève[8].

Entre 2004 et 2008, on a observé une augmentation de 18 % de la dépense par élève en dollars constants.

1. *Voir la note 1 au bas du tableau 1.7. Le concept de dépense de fonctionnement est le même que celui de la fiche 1.8.*
2. *Pour exprimer la dépense de fonctionnement en dollars constants, nous utilisons l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans les éditions antérieures à celle de 2005, nous utilisions l'indice des prix des intrants des commissions scolaires.*
3. *En effet, l'introduction de la maternelle à temps plein a eu pour effet d'augmenter le « poids relatif » d'un effectif scolaire qui coûte relativement moins cher.*
4. *Après l'adoption de la politique limitant la contribution financière exigible des parents à 5 $ par jour par enfant inscrit au service de garde de façon régulière. En 2003, ce montant est passé à 7 $ par jour.*
5. *Par exemple, l'ajout d'argent pour les « autres dépenses », pour permettre d'augmenter les ressources autres que celles liées au personnel.*
6. *Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142 qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Il y a eu un gel des salaires pour 2004 et 2005 et, au 1er avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009, la loi prévoit une augmentation des salaires de 2 %.*
7. *Ainsi, des sommes importantes ont été versées dans le cadre du programme* Agir tôt pour réussir. *Ce programme reconnaît la nécessité d'agir, dès les premières manifestations des difficultés, et d'adapter les services aux besoins des élèves.*
8. *Voir la fiche 1.9.*

Tableau 1.7
Dépense globale[1] des commissions scolaires

	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009[e]
Dépense globale (en millions de dollars)						
En dollars courants	7 446,9	8 454,9	9 095,4	9 325,6	10 480,3	11 079,2
En dollars constants de 2008-2009[2]	9 106,0	9 946,9	10 250,7	10 057,8	10 866,0	11 079,2
Dépense par élève (en $)						
En dollars courants	6 671	7 725	8 387	8 740	10 117	11 093
En dollars constants de 2008-2009[2]	8 158	9 088	9 452	9 426	10 490	11 093

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du MELS et de Statistique Canada.

1. *La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisation, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette (mais pas les remboursements de capital). Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada et les données sur les dépenses pour les années 1997 à 2006 proviennent de leur* Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire – PSEPS *auquel le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe. Le concept de dépense est le même que celui utilisé dans la fiche 1.8.*
2. *Voir la note 2 au bas du texte.*

Graphique 1.7
Dépense globale par élève des commissions scolaires en dollars courants et en dollars constants de 2008-2009

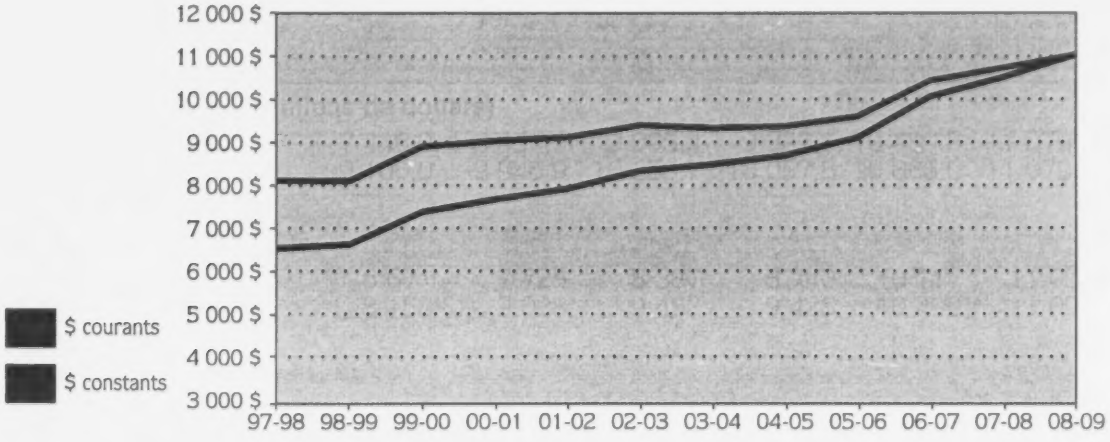

1.8 La comparaison de la dépense globale par élève des commissions scolaires

En 2008-2009, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était de 11 093 $[1]. Par comparaison, cette dépense était de 10 721 $ dans les provinces de l'Atlantique, de 10 850 $ en Ontario et de 11 250 $ dans les provinces de l'Ouest. Aux États-Unis, la dépense par élève était de 15 203 $[2].

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été indiqué qu'au cours des années 70, la dépense par élève au Québec a augmenté plus rapidement que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis. Au cours des années 80, l'inverse s'est produit : la dépense par élève s'est accrue moins rapidement au Québec que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis. Au Québec, l'augmentation moins rapide de la dépense a été rendue possible par des mesures de restriction salariale qui ont été appliquées pour le personnel des commissions scolaires.

Au cours des années 90, la dépense par élève a fluctué dans les régions du Canada et, au début des années 2000, elle était un peu plus élevée au Québec que pour la moyenne canadienne. Cependant, à compter de l'année 2003-2004, la dépense par élève était moins élevée au Québec que dans le reste du Canada, et ce, jusqu'en 2007-2008.

En 2008-2009, on estime que la dépense par élève était sensiblement la même au Québec (11 093 $) que dans la moyenne du reste du Canada (11 031 $). Cependant, lorsque l'on compare les éléments qui composent la dépense globale par élève, on constate qu'il y a des éléments plus coûteux au Québec et d'autres qui le sont moins. Parmi les éléments de la dépense qui sont moins coûteux au Québec, il y a les salaires du personnel scolaire[3], tout comme les dépenses d'immobilisation. Parmi les facteurs qui sont plus coûteux dans les commissions scolaires au Québec que dans le reste du Canada il y a les rapports élèves-enseignant[4], la formation professionnelle, les services de garde et le transport scolaire.

Il est à remarquer cependant que la comparaison interprovinciale de la dépense par élève ne tient pas compte des différences entre les régions canadiennes au regard du coût de la vie. Or, celui-ci est moins élevé au Québec que dans la moyenne du reste du Canada (écart de 7,5 % en 2008-2009). Si l'on ajustait les données pour en tenir compte, la dépense par élève serait de 8 % plus élevée au Québec que dans le reste du Canada (en termes réels).

En 2008-2009, la dépense globale par élève des commissions scolaires du Québec était sensiblement la même que pour la moyenne canadienne.

1. *Voir la note 1 au bas du tableau 1.8. Le concept de dépense globale est le même que celui de la fiche 1.7.*
2. *Aux fins de cette comparaison, la dépense par élève aux États-Unis est exprimée en dollars canadiens. Les dollars américains sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) produits par l'OCDE. « Les PPA sont des taux de conversion monétaire qui permettent d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. En d'autres termes, une somme d'argent donnée, convertie en monnaies nationales au moyen des PPA, permettra d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays. Les PPA sont donc des taux de conversion monétaire qui éliminent les differences de niveaux de prix existant entre les pays » (OCDE,* Comptes nationaux*).*
3. *Voir la fiche 1.10 pour une comparaison du salaire du personnel enseignant.*
4. *Voir la fiche 1.9.*

Tableau 1.8
Dépense globale par élève[1] des commissions scolaires, Québec, régions du Canada et États-Unis (en dollars courants[2])

	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009[e]
Québec	**6 677**	**7 734**	**8 398**	**8 755**	**10 137**	**11 093**
Canada sans le Québec	**7 193**	**7 686**	**8 202**	**9 228**	**10 340**	**11 031**
Provinces de l'Atlantique	5 957	7 436	7 414	8 189	9 432	10 721
Ontario	7 559	7 753	8 028	9 326	10 376	10 850
Provinces de l'Ouest	6 985	7 660	8 570	9 271	10 406	11 250
Canada	**7 079**	**7 696**	**8 244**	**9 126**	**10 297**	**11 047**
États-Unis	**9 340**	**10 970**	**11 894**	**12 881**	**13 963**	**15 203**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent, entre autres, de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education).

1. *La dépense globale comprend la dépense de fonctionnement, la dépense d'immobilisation, la contribution directe du gouvernement du Québec aux régimes de retraite des employés des commissions scolaires et les intérêts sur le service de la dette (mais pas les remboursements de capital). Ce concept de dépense a été défini par Statistique Canada et les données sur les dépenses pour les années 1997 à 2006 proviennent de leur* Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire – PSEPS *auquel le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe. Le concept de dépense est le même que celui utilisé dans la fiche 1.7.*
2. *Voir la note 2 au bas du texte.*

Graphique 1.8
Dépense globale par élève des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

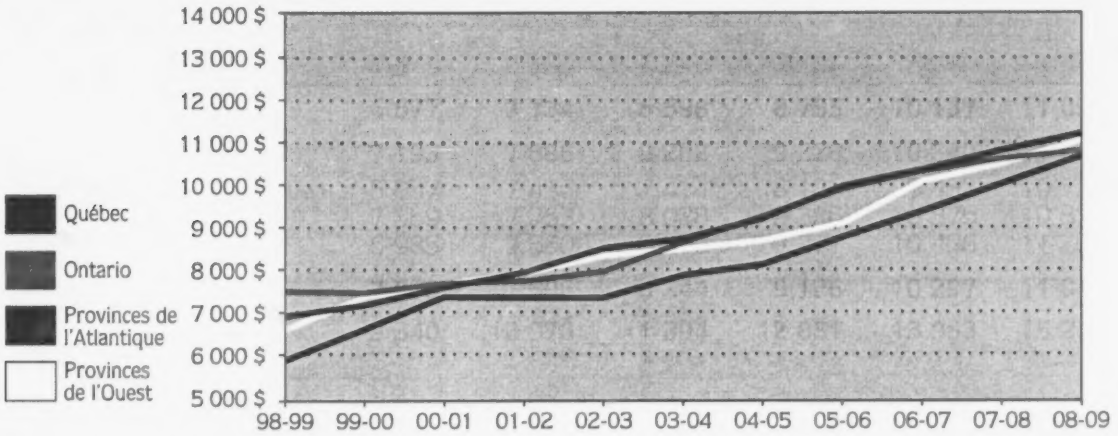

1.9 Le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires

En 2008-2009, le rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires est estimé à 14,5 au Québec. Le rapport élèves-enseignant est obtenu en divisant le nombre d'élèves par le nombre d'enseignants des commissions scolaires. Les données sur l'effectif scolaire et l'effectif enseignant sont exprimées selon l'équivalence au temps plein. Le rapport ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'élèves dans les classes. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, il faut considérer le rapport élèves-enseignant comme un indicateur composite qui est le résultat de l'action de trois variables qui en déterminent le niveau. Ces variables sont le nombre moyen d'élèves par classe, le temps d'enseignement moyen des enseignants et le temps d'instruction moyen des élèves.

Aux États-Unis, le rapport élèves-enseignant était estimé à 15,0 en 2008-2009. Si l'on situe le Québec par rapport à l'ensemble des États américains, on dénombre 22 États[1] dont le nombre d'élèves par enseignant était plus élevé qu'au Québec et 29 États où ce nombre était inférieur.

Les données disponibles pour les autres provinces canadiennes portent sur un concept de personnel plus englobant. Le personnel d'enseignement (éducateurs) comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves (dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation). Le tableau 1.9b présente les données sur le rapport élèves-éducateur[2]. En 2007-2008 (année la plus récente disponible pour la comparaison interprovinciale), ce rapport était moins élevé au Québec (13,3) que dans les provinces de l'Atlantique (13,4), qu'en Ontario (14,0) et que dans les provinces de l'Ouest (16,2). Le nombre moins élevé d'élèves par éducateur au Québec par rapport à l'Ontario s'explique en partie par le temps de présence en classe des enseignants qui est inférieur au Québec. Ainsi, le temps de présence en classe des enseignants québécois était de 615 heures par année au secondaire, alors que celui de leurs homologues ontariens était de 740 heures, en 2007-2008.

Dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, il a été indiqué qu'au cours des années 90, le rapport élèves-éducateur au Québec et dans le reste du Canada a eu tendance à augmenter et c'est en Ontario que l'augmentation a été la plus forte. Cette augmentation du rapport ontarien est le résultat des suppressions de postes découlant de la mise en application de la loi de 1993 sur le contrat social. Un des objectifs de cette loi était de réduire le personnel enseignant des commissions scolaires. Au Québec, il y a eu également des compressions budgétaires au cours des années 90, mais celles-ci ont surtout porté sur les salaires. Il faut aussi indiquer que, lors des négociations des conventions collectives, les parties syndicales au Québec ont surtout privilégié la protection du niveau d'emploi et la tâche d'enseignement.

Cependant, depuis la fin des années 90, la tendance est inversée tant au Québec que dans le reste du Canada. Entre 1997-1998 et 2007-2008, le rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires du Québec est passé de 15,2 à 13,3. Cette diminution s'explique en bonne partie par diverses mesures prises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ces dernières années, pour appuyer la réussite scolaire des élèves. Ainsi, le nombre d'élèves par groupe a été réduit au premier cycle du primaire et une réduction supplémentaire a été accordée pour les écoles des milieux défavorisés[3]. Il y a eu aussi une augmentation du temps d'enseignement au primaire de 90 minutes (de 23,5 à 25,0 heures par semaine) qui a nécessité l'embauche de spécialistes pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire, pour l'enseignement du programme d'éducation physique et à la santé ainsi que dans les disciplines artistiques. Enfin, il y a eu un ajout de personnes-ressources pour le soutien des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Le nombre moyen d'élèves par enseignant au Québec est passé de 16,5 en 1997-1998 à 14,5 en 2008-2009.

1. *Y compris le district fédéral de Columbia.*
2. *Les données sur le rapport élèves-éducateur proviennent d'une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada auprès de toutes les provinces canadiennes (*Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire – PSEPS*). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport participe à cette enquête.*
3. *Le nombre moyen d'élèves par groupe est passé de 23 à 20 pour la première année du premier cycle et de 25 à 22 pour la deuxième année pour les classes ordinaires. Pour les classes des milieux défavorisés, le nombre moyen d'élèves par groupe a été abaissé à 18 pour tout le premier cycle du primaire.*

Tableau 1.9a
Rapport élèves-enseignant dans les commissions scolaires, Québec et États-Unis

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2007-2008	2008-2009e
Québec	16,5	16,0	15,7	14,9	14,6	14,5
États-Unis	16,3	15,7	15,4	15,2	15,1	15,0

Tableau 1.9b
Rapport élèves-éducateur[1] dans les commissions scolaires, Québec et régions du Canada

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2007-2008	2008-2009e
Québec	**15,2**	**14,6**	**14,2**	**13,5**	**13,3**	**13,0**
Canada sans le Québec	**nd**	**16,3**	**15,9**	**15,0**	**14,7**	**nd**
Provinces de l'Atlantique	16,5	15,8	15,0	14,1	13,4	nd
Ontario	nd	15,9	15,6	14,5	14,0	nd
Provinces de l'Ouest	17,6	17,0	16,6	16,1	16,2	nd
Canada	**nd**	**15,9**	**15,5**	**14,7**	**14,4**	**nd**

nd : Non disponible.

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent entre autres de divers systèmes d'information du MELS, de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education).

1. Voir la définition dans le texte.

Graphique 1.9
Rapport élèves-éducateur dans les commissions scolaires, Québec et régions du Canada

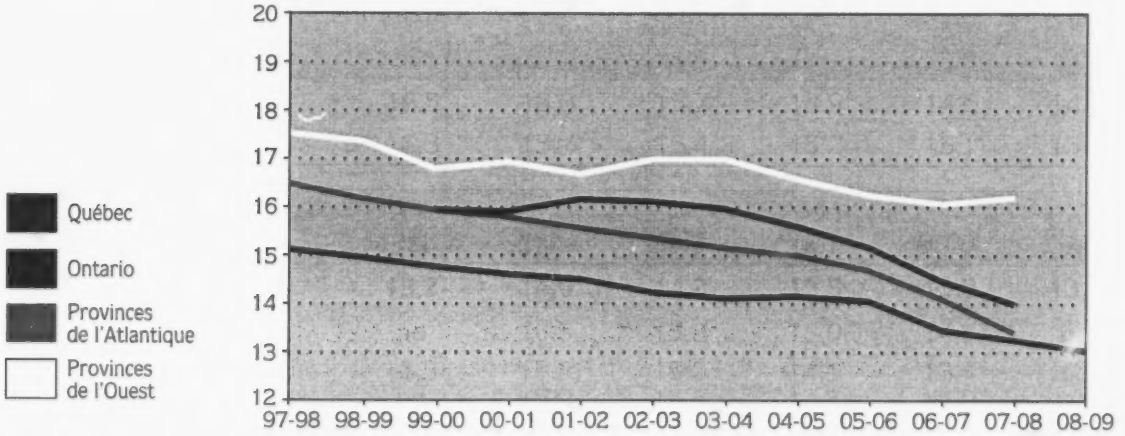

1.10 Le salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires

Au Québec, on établit la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires en fonction de leur scolarité et de leur expérience. L'échelle de salaire comporte 17 échelons et un nouvel enseignant qui détient un baccalauréat fait son entrée au troisième échelon. Le salaire de départ était de 39 179 $ en 2008-2009[1]. Le salaire maximum de l'échelle était de 70 352 $, alors que le salaire moyen est estimé à 57 821 $[2].

Aux États-Unis, le salaire moyen du personnel enseignant était de 66 309 $[3]. Si l'on situe le Québec par rapport à l'ensemble des États américains en 2006-2007, on dénombre 37 États[4] dont le personnel enseignant recevait un salaire moyen plus élevé qu'au Québec et 14 autres où la rémunération était moins élevée[5].

Les données disponibles pour les autres provinces portent sur un concept de personnel plus englobant. Le personnel d'enseignement (éducateurs) comprend, en plus des enseignants réguliers, le personnel de direction des écoles ainsi que les professionnels non enseignants qui travaillent auprès des élèves (dont les conseillers pédagogiques et les conseillers d'orientation)[6]. Le tableau 1.10b présente les données sur le salaire moyen des éducateurs. En 2007-2008, le salaire moyen était moins élevé au Québec que dans le reste du Canada.

Au cours de la majeure partie des années 90, le salaire moyen des éducateurs a augmenté moins rapidement au Québec que dans le reste du Canada. Au Québec, dans un contexte de lutte au déficit budgétaire, les ententes entre le gouvernement et les syndicats ont fait en sorte que le salaire moyen des enseignants a moins augmenté. Il faut indiquer également qu'il y a eu au Québec, en 1997, un vaste programme de départs volontaires qui a favorisé un rajeunissement du personnel enseignant. L'arrivée d'un nouveau personnel moins expérimenté a eu un effet à la baisse sur le salaire moyen[7].

Entre 2000-2001 et 2007-2008, l'augmentation du salaire moyen des éducateurs au Québec (18,1 %) a été moins élevée que dans le reste du Canada (26,6 %). En 2007-2008, le salaire moyen des éducateurs québécois était moins élevé au Québec (58 430 $) que dans le reste du Canada (72 474 $), soit un écart de 19 %. Il faut cependant indiquer que la richesse relative (mesurée par le PIB par habitant) et le coût de la vie sont également moins élevés au Québec que dans le reste du Canada.

Par ailleurs, si l'on veut situer la rémunération du personnel enseignant des commissions scolaires du Québec par rapport à celle du personnel enseignant des pays de l'OCDE, il est possible de le faire à partir d'indicateurs comme le traitement de départ, le traitement après 15 ans d'ancienneté et le traitement maximal[8]. Dans l'ensemble, le traitement de départ et le traitement maximal des enseignants des commissions scolaires du Québec étaient, en 2006-2007, moins élevés que dans la moyenne ajustée des pays de l'OCDE[9]. Cependant, le traitement après 15 ans d'ancienneté était plus élevé au Québec. Cela s'explique surtout par le fait que les enseignants du Québec atteignent le sommet de leur échelle salariale à la quinzième année d'expérience reconnue pour le traitement, alors que, dans les pays de l'OCDE considérés, le traitement maximal est atteint en moyenne après 23 ans.

Le salaire moyen des enseignants est moins élevé au Québec que dans les régions avoisinantes, mais le coût de la vie y est également plus bas.

---

1. *Les données sur le salaire de départ et le salaire maximum proviennent de l'échelle de salaire des enseignants au 1er avril 2009.*
2. *Il s'agit du salaire moyen pour toutes les catégories d'enseignants (temps plein, temps partiel, à la leçon, suppléants occasionnels, etc.). Le salaire moyen des enseignants réguliers à temps plein est estimé à 62 500 $ en 2008-2009.*
3. *Le salaire moyen du personnel enseignant américain a été établi à partir de données de la National Education Association; ces données ont été par la suite exprimées en dollars canadiens au moyen des taux de parité de pouvoir d'achat (PPA) produits par l'OCDE (voir la note 2 de la fiche 1.8). Il est à noter qu'en raison du fait que le coût de la vie est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada, la conversion des salaires des enseignants américains en dollars canadiens par cet indice (PPA) fait en sorte que les écarts de salaires des enseignants américains et québécois sont surestimés.*
4. *Y compris le district fédéral de Columbia.*
5. *Voir la note 3.*
6. *Les données sur le salaire moyen des éducateurs proviennent d'une enquête annuelle réalisée par Statistique Canada auprès de toutes les provinces canadiennes (*Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire – PSEPS*). Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec participe à cette enquête.*
7. *Au Québec, la rémunération de base des enseignants des commissions scolaires est déterminée par les conventions collectives.*
8. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « Le coût salarial des enseignants par élève pour l'enseignement primaire et secondaire en 2004-2005 (comparaison entre le Québec et les pays de l'OCDE) », nº 36, mars 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Nous disposons d'une mise à jour des données pour 2006-2007.*
9. *Nous avons exclu quelques pays de la comparaison en raison de leur niveau de richesse (mesuré par le PIB par habitant) particulièrement faible (comme le Mexique et la Turquie).*

Tableau 1.10a
Salaire moyen du personnel enseignant des commissions scolaires, Québec et États-Unis (en dollars courants[1])

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2007-2008	2008-2009[e]
Québec	41 595	46 992	51 317	53 833	56 131	57 821
États-Unis	47 614	53 355	58 445	61 417	63 293	66 309

Tableau 1.10b
Salaire moyen des éducateurs[2] des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1997-1998	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Québec	**43 446**	**49 479**	**53 621**	**57 605**	**58 430**	**60 182**
Canada sans le Québec	**nd**	**57 237**	**67 196**	**70 236**	**72 474**	**nd**
Provinces de l'Atlantique	48 130	50 555	60 060	59 574	60 879	nd
Ontario	nd	59 429	69 101	71 350	72 473	nd
Provinces de l'Ouest	53 097	56 150	65 993	70 938	75 202	nd
Canada	**nd**	**55 406**	**63 979**	**67 293**	**69 222**	**nd**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS (pour les États-Unis). nd : Non disponible.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent, entre autres, de divers systèmes d'information du MELS, de Statistique Canada et du National Center for Education Statistics (U.S. Department of Education).

1. Voir la note 3 au bas du texte.

2. Voir la définition dans le texte.

Graphique 1.10
Salaire moyen des éducateurs des commissions scolaires, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

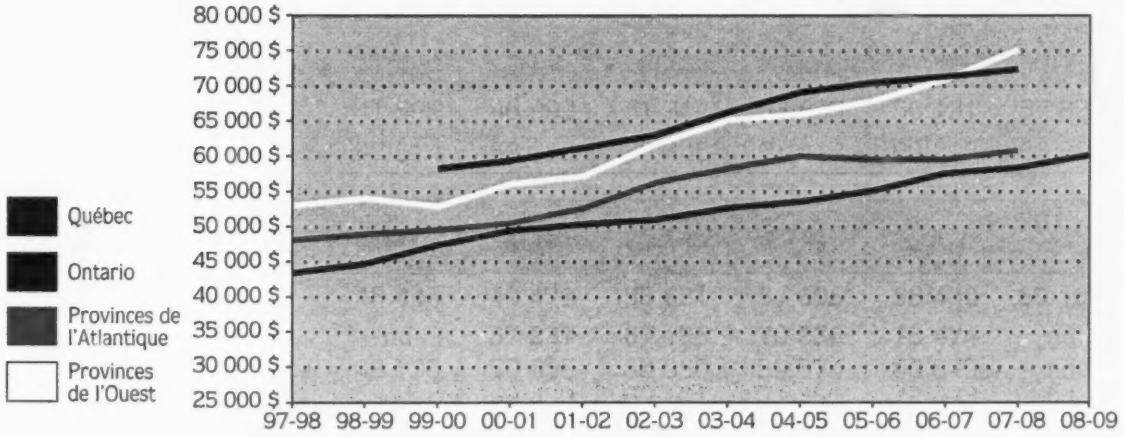

1.11 La dépense de fonctionnement pour l'enseignement ordinaire des cégeps

En 2008-2009, la dépense de fonctionnement des cégeps pour l'enseignement ordinaire est estimée à un peu plus de 1,5 milliard de dollars, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par une augmentation de l'effectif étudiant, mais aussi par une augmentation des ressources consacrées aux cégeps.

Il a été indiqué dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation* qu'au cours des années 80 et 90, il y a eu un ralentissement dans l'accroissement de la dépense de fonctionnement des cégeps par rapport à ce qui avait été observé au cours des années 70. Cette réduction de la dépense s'explique par un ralentissement du taux d'inflation, mais aussi par les compressions budgétaires et par l'application de mesures d'économies dans les cégeps.

Entre 1998-1999 et 2003-2004, on a observé une augmentation de 32 % de la dépense par étudiant en dollars courants et de 19 % en dollars constants. Ces augmentations s'expliquent surtout par l'entrée en vigueur de nouvelles conventions collectives pour tout le personnel des cégeps, par les mesures de soutien aux établissements (soutien au développement des nouvelles technologies de l'information, soutien accordé aux carrières scientifiques, soutien à la réussite, etc.).

Entre 2003-2004 et 2008-2009, on remarque une légère baisse suivi d'une remontée de la dépense par étudiant en dollars constants. La diminution s'explique en partie par un gel des salaires du personnel des cégeps au cours de cette période (en 2004 et en 2005)[1]. La remontée s'explique par les diverses mesures de réinvestissement gouvernemental à l'enseignement supérieur. Ainsi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a augmenté les ressources annuelles consacrées aux cégeps pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants.

La dépense par étudiant dans les cégeps, en dollars courants, était de 9 761 $ en 2008-2009. Il s'agit ici d'une moyenne pour tous les types de formation à l'enseignement ordinaire. Il est cependant possible de distinguer la dépense relative à la formation préuniversitaire (7 761 $) et celle de la formation technique (11 644 $). Le coût plus élevé estimé pour la formation technique (50 % de plus) s'explique surtout par des dépenses plus importantes en ce qui concerne le personnel, mais aussi par l'utilisation d'équipement plus coûteux. Les dépenses plus importantes au regard du personnel s'expliquent surtout par le fait que le nombre moyen d'étudiants par enseignant est beaucoup moins élevé pour la formation technique que pour la formation générale.

En 2008-2009, la dépense de fonctionnement des cégeps, pour l'enseignement ordinaire, était assumée par le gouvernement du Québec dans une proportion de 94 %. Ce pourcentage de financement public est beaucoup plus élevé que celui des collèges communautaires des autres provinces. Cela s'explique par la gratuité scolaire dont bénéficient les étudiants québécois, alors que les étudiants des autres provinces qui sont inscrits dans un collège communautaire doivent habituellement payer des droits de scolarité[2]. Ainsi, en Ontario, les droits de scolarité annuels étaient d'environ 2 000 $ pour les programmes ordinaires[3].

La dépense de fonctionnement des cégeps a augmenté de 7 % entre 2007-2008 et 2008-2009.

1. *Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142 qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Il y a eu un gel des salaires pour 2004 et 2005 et, au 1er avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009, la loi prévoit une augmentation des salaires de 2 %.*
2. *Les étudiants québécois n'ont pas à payer de droits de scolarité pour pouvoir fréquenter un cégep (à l'enseignement ordinaire). Ils doivent cependant débourser un certain montant pour les frais obligatoires, les manuels scolaires et les fournitures utiles.*
3. *Dans certains programmes particuliers, les droits de scolarité sont plus élevés (14 % des étudiants ont des droits de scolarité qui se situent entre 2 000 $ et 6 000 $, alors que pour moins d'un pour cent des étudiants, les droits de scolarité dépassent les 6 000 $ et peuvent atteindre jusqu'à 11 000 $). Il s'agit ici de données pour l'année 2003-2004. Source : Bob Rae,* L'Ontario chef de file en éducation; Rapport et recommandations, *février 2005.*

Tableau 1.11
Dépense de fonctionnement[1] pour l'enseignement ordinaire des cégeps

	1998-1999	2000-2001	2003-2004	2005-2006	2007-2008	2008-2009[e]
Dépense totale en dollars courants (en millions de dollars)	1 035,7	1 134,6	1 258,8	1 284,6	1 410,2	1 511,4
Dépense par étudiant en dollars courants	6 688	7 633	8 818	9 085	9 422	9 761
Dépense par étudiant en dollars constants de 2008-2009[2]	8 177	8 979	9 695	9 578	9 618	9 761

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servies au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du MELS et de Statistique Canada.

1. *La dépense de fonctionnement exclut le service de la dette (à long terme et à court terme) et les immobilisations financées à même les revenus courants.*
2. *Voir la note 2 au bas du texte.*

Graphique 1.11
Dépense de fonctionnement par élève des cégeps en dollars courants et en dollars constants de 2008-2009

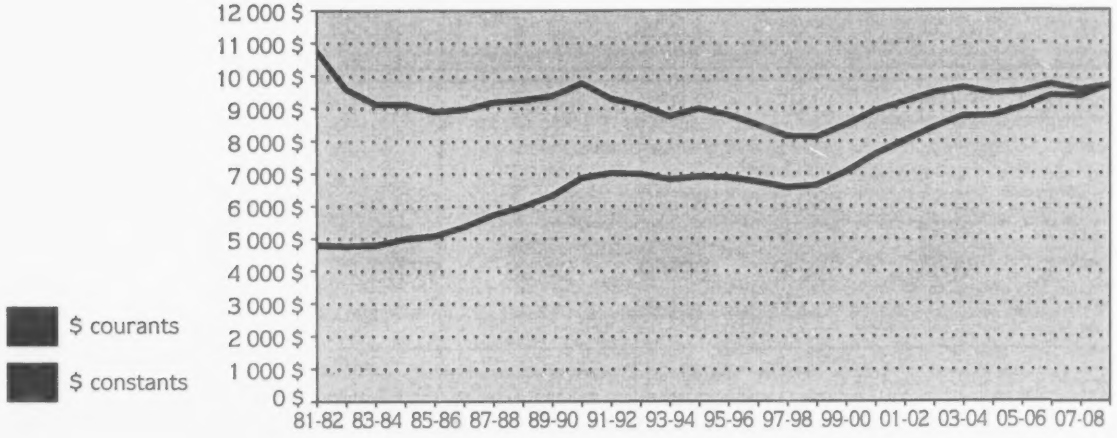

1.12 Le rapport étudiants-enseignant, le salaire moyen et le coût des enseignants par étudiant dans les cégeps

Dans la fiche 1.11, une analyse de l'évolution de la dépense de fonctionnement des cégeps a été montrée. La présente fiche est un complément de la fiche 1.11. Les coûts salariaux rattachés au personnel enseignant représentaient plus de la moitié du total de la dépense de fonctionnement des cégeps en 2008-2009, et leur évolution a été déterminante dans l'évolution de la dépense de fonctionnement[1]. Deux facteurs déterminent le niveau du coût des enseignants par étudiant[2] : le rapport étudiants-enseignant et le salaire moyen du personnel enseignant dans les cégeps.

Le rapport étudiants-enseignant est obtenu en divisant le nombre d'étudiants par le nombre d'enseignants des cégeps[3]. Le rapport ainsi obtenu n'indique pas le nombre moyen d'étudiants dans les classes. Pour bien comprendre la différence entre ces deux rapports, il faut considérer le rapport étudiants-enseignant comme un indicateur composite qui est le résultat de l'action de trois variables qui en déterminent le niveau. Ces variables sont le nombre moyen d'étudiants par classe, le temps d'enseignement moyen des enseignants et le temps d'instruction moyen des étudiants.

Il a été indiqué dans les éditions antérieures des *Indicateurs de l'éducation*, qu'au cours des années 80 et 90, le coût des enseignants par étudiant en dollars constants était plutôt à la baisse. Cela s'explique surtout par le fait que le salaire moyen des enseignants a augmenté moins rapidement que le taux d'inflation, dans un contexte de restrictions budgétaires. Ainsi, des mesures d'économies avaient été prises dans le contexte de la lutte au déficit budgétaire engagée par le gouvernement du Québec au cours des années 90.

Cependant, entre 1998 et 2003, on a observé une augmentation de 15 % du coût des enseignants par étudiant en dollars constants. Cette augmentation s'explique surtout par l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives pour tout le personnel des cégeps et par la diminution moyenne du rapport étudiants-enseignant, qui est passé de 13,8 en 1998-1999 à 12,3 en 2003-2004. Toutefois, on remarque que le coût des enseignants par étudiant en dollars constants a diminué un peu au cours des années suivantes. Cela s'explique, en bonne partie, par la sous-indexation des salaires au cours de cette période[4].

En 2008-2009, le rapport étudiants-enseignant dans les cégeps est estimé à 12,6, alors que le salaire moyen des enseignants se situe à 63 610 $. En ce qui concerne le rapport étudiants-enseignant, il serait intéressant de disposer de données distinctes pour le nombre moyen d'étudiants par enseignant à la formation préuniversitaire et à la formation technique. Il est clair cependant que le nombre moyen d'étudiants par enseignant est beaucoup moins élevé pour la formation technique que pour la formation générale.

En 2008-2009, le rapport étudiants-enseignant dans les cégeps est estimé à 12,6 et le salaire moyen des enseignants, à 63 610 $.

1. *Les coûts salariaux qui sont considérés dans la présente fiche ne comprennent pas les avantages sociaux. S'ils étaient inclus, les coûts salariaux du personnel enseignant représenteraient plus de 60 % du total de la dépense de fonctionnement des cégeps.*
2. *Le coût des enseignants par étudiant est obtenu en divisant la masse salariale du personnel enseignant par le nombre d'étudiants.*
3. *Les données sur l'effectif scolaire représentent les inscriptions d'automne reconnues aux fins d'établissement des devis pédagogiques, tandis que les données sur l'effectif enseignant sont exprimées selon l'équivalence au temps plein.*
4. *Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 142 qui a défini les paramètres salariaux du personnel des cégeps jusqu'en 2010. Il y a eu un gel des salaires pour 2004 et 2005 et, au 1er avril de chacune des années 2006, 2007, 2008 et 2009, la loi prévoit une augmentation des salaires de 2 %.*

Tableau 1.12
Rapport étudiants-enseignant[1], salaire moyen du personnel enseignant et coût des enseignants par étudiant dans les cégeps

	1998-1999	2000-2001	2003-2004	2005-2006	2007-2008	2008-2009[e]
Rapport étudiants-enseignant	13,8	12,8	12,3	12,5	12,5	12,6
Salaire moyen en dollars courants	50 399	53 216	57 489	59 825	62 230	63 610
Coût des enseignants par étudiant						
En dollars courants	3 659	4 154	4 684	4 790	4 959	5 037
En dollars constants de 2008-2009	4 474	4 887	5 150	5 050	5 062	5 037

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servies au calcul de ces indicateurs proviennent de divers systèmes d'information du MELS et de Statistique Canada.

1. Voir la note 3 au bas du texte.

Graphique 1.12
Coût par élève des enseignants des cégeps en dollars courants et en dollars constants de 2008-2009

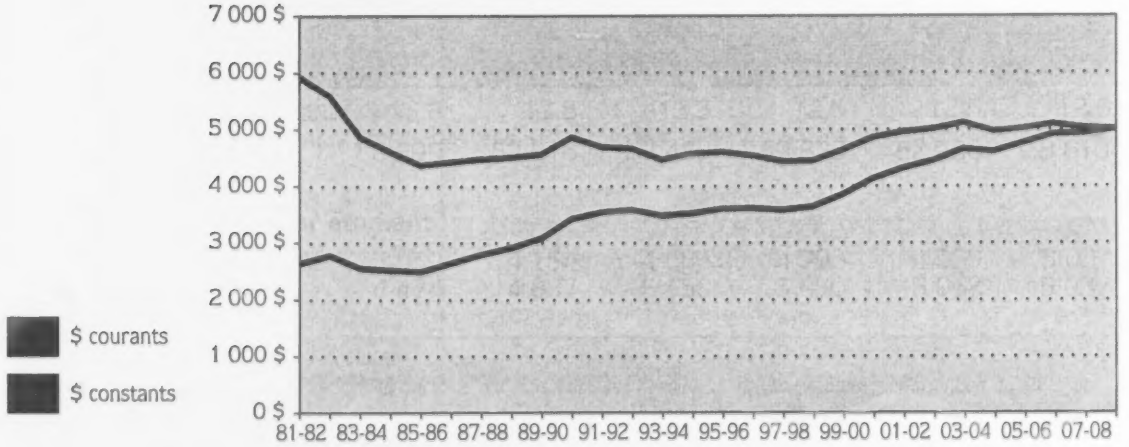

1.13 La dépense globale des universités par rapport au PIB

En 2008-2009, la dépense globale des universités par rapport au produit intérieur brut (PIB) est estimée à 1,96 % au Québec[1]; par comparaison, ce taux est estimé à 2,03 % dans les provinces de l'Atlantique, à 1,75 % en Ontario et à 1,34 % dans les provinces de l'Ouest[2].

Entre 1997 et 2004, la part du PIB consacrée à l'enseignement universitaire a augmenté tant au Québec que dans le reste du Canada et elle a diminué au cours des années suivantes. En 2008-2009, l'effort financier demeure plus important au Québec que dans le reste du Canada. Afin d'expliquer pourquoi le Québec a investi une plus grande part de son PIB pour l'enseignement universitaire, on peut considérer les quatre facteurs suivants : la dépense par étudiant; la richesse collective (définie par le PIB par habitant); le taux de participation (défini par la proportion que représente l'effectif étudiant dans la population âgée de 18 à 24 ans); et le facteur démographique (défini par la proportion que représentent les jeunes de 18 à 24 ans dans la population totale)[3]. Deux de ces quatre facteurs ont contribué à l'effort financier plus élevé au Québec : la dépense globale par étudiant plus élevée au Québec que dans le reste du Canada et le fait que la richesse collective est moindre au Québec. Le facteur démographique (relativement moins de jeunes au Québec) a eu un effet contraire. Par ailleurs, le taux de participation n'a pas joué de rôle significatif (pas de grandes différences dans les taux de participation en 2008-2009).

La dépense globale par étudiant dans les universités du Québec (29 941 $) était plus élevée de 6 % par rapport aux universités du reste du Canada (28 314 $), en 2008-2009[4].

Le PIB par habitant du Québec (38 979 $), qui était moins élevé de 23 % par rapport à la moyenne des autres provinces canadiennes (50 749 $), constitue le facteur explicatif le plus important de l'effort financier plus élevé du Québec pour ses universités. Par ailleurs, le taux de participation était sensiblement le même au Québec (28,8) et dans le reste du Canada (28,6), en 2008-2009.

Si l'on compare la part du PIB allouée à l'enseignement universitaire au Québec et celle des pays de l'OCDE en 2006, il ressort que le Québec se situe parmi les États dont l'effort financier est le plus important[5]. En fait, seuls les États-Unis et la Corée allouaient une plus grande part de leur PIB à l'enseignement universitaire. L'effort financier plus élevé au Québec s'explique surtout par les coûts de l'enseignement universitaire, qui sont relativement plus élevés au Québec que la moyenne de ceux des pays de l'OCDE. Ainsi, on estime que la dépense par étudiant pour les universités du Québec était nettement plus élevée que dans la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, on estime que le taux de scolarisation des jeunes adultes est plus élevé au Québec que dans la moyenne des pays de l'OCDE, et ce facteur a contribué à accroître l'effort financier à l'enseignement universitaire.

L'effort collectif pour l'enseignement universitaire est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada et que dans la plupart des pays de l'OCDE.

1. *En 2008-2009, la dépense globale des universités était de 5,9 milliards de dollars, alors que son PIB était de 301,5 milliards.*
2. *Les données sur les universités présentées ici n'ont pas été ajustées pour tenir compte des différences structurelles entre les systèmes d'enseignement.*
3. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2006-2007 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », nº 37, août 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Une mise à jour de ce document sera publiée lorsque nous disposerons des données financières réelles pour l'année 2008-2009.*
4. *Voir la fiche 1.14.*
5. *Pour disposer de plus d'information sur la comparaison entre le Québec et les pays de l'OCDE, voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « La dépense en éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) en 2004 (comparaison entre le Québec et les pays de l'OCDE) », nº 35, décembre 2007. On pourra consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Nous disposons d'une mise à jour des données pour 2006.*

Tableau 1.13
Dépense globale des universités[1] par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009[e]
Québec	**1,42**	**1,50**	**1,82**	**1,92**	**1,86**	**1,96**
Canada sans le Québec	**1,14**	**1,24**	**1,43**	**1,52**	**1,51**	**1,57**
Provinces de l'Atlantique	1,87	1,93	2,05	2,08	2,01	2,03
Ontario	1,07	1,19	1,36	1,52	1,60	1,75
Provinces de l'Ouest	1,12	1,20	1,43	1,44	1,35	1,34
Canada	**1,20**	**1,29**	**1,51**	**1,60**	**1,58**	**1,64**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent, entre autres, de Statistique Canada et de l'ACPAU.

1. *La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds de fiducie, le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisation. Voir aussi la note 2 du texte.*

Graphique 1.13
Dépense globale des universités par rapport au PIB, Québec et régions du Canada (en %)

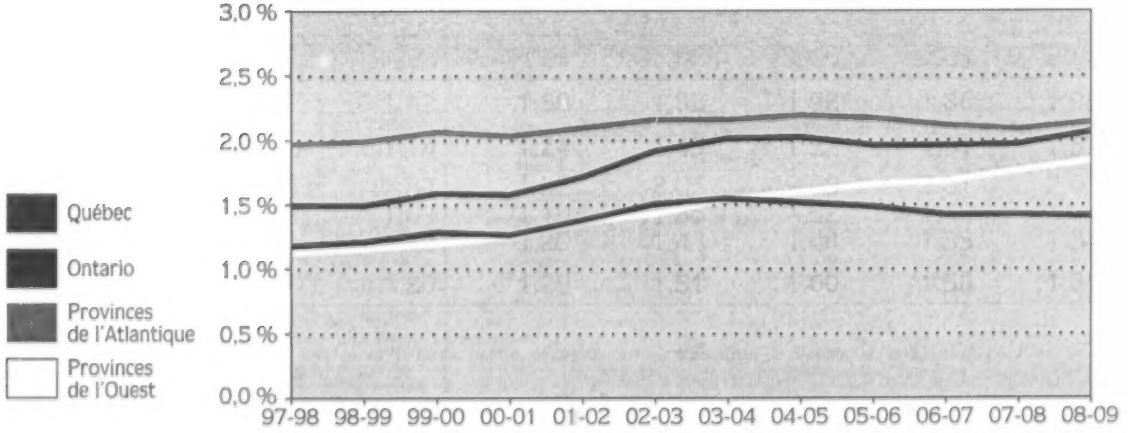

1.14 La dépense globale par étudiant des universités

En 2008-2009, la dépense globale par étudiant des universités du Québec est estimée à 29 941 $. Par comparaison, dans les universités des provinces de l'Atlantique, elle est estimée à 25 150 $, dans celles de l'Ontario, à 25 763 $, et dans celles des provinces de l'Ouest, à 33 563 $.

En raison de problèmes de comparabilité des données, il est préférable d'utiliser le concept de dépense globale. La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds de fiducie, le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisation. Cette comparaison doit cependant être nuancée par deux importants facteurs. Le premier a trait aux différences structurelles entre les systèmes d'enseignement et le second, aux écarts dans le coût de la vie.

La différence entre les dépenses globales par étudiant des provinces s'explique en partie par les différences structurelles entre les systèmes d'enseignement, dont celles liées à la composition de la clientèle par cycle et domaine d'études. Ainsi, le fait que les universités du Québec ont une proportion plus élevée d'étudiants inscrits dans les secteurs disciplinaires plus coûteux et aux cycles d'études universitaires supérieurs explique en partie leur dépense par étudiant plus élevée qu'en Ontario, par exemple[1].

Par ailleurs, le coût de la vie est moins élevé au Québec que dans le reste du Canada. En effet, le coût de la vie au Québec était moins élevé d'environ 7,5 % par rapport au reste du Canada en 2008. Il est important d'en tenir compte dans les comparaisons touchant des données financières, car pour une même quantité de dollars, le pouvoir d'achat n'est pas le même d'une province à l'autre. Pour illustrer l'importance de ce facteur, on peut considérer le salaire moyen des professeurs à temps plein des universités du Québec, qui est estimé à 100 124 $ en 2007-2008, soit 5 % de moins que celui de leurs collègues du reste du Canada, qui s'élevait alors à 105 574 $[2]. Si l'on tient compte des écarts dans le coût de la vie, on arrive à la conclusion que les professeurs à temps plein des universités du Québec ont en réalité un pouvoir d'achat qui est de 2 % plus élevé en 2007-2008 que celui des professeurs des autres provinces.

Les données en dollars courants montrent qu'en 2008-2009 la dépense globale par étudiant des universités au Québec (29 941 $) était nettement plus élevée qu'en Ontario (25 763 $). L'écart s'explique surtout par une dépense par étudiant plus élevée au Québec pour le personnel enseignant, l'administration, les activités relatives à l'informatique et aux communications, la recherche et les frais financiers. À l'inverse, on observe une dépense globale par étudiant moins élevée au Québec qu'en Ontario pour les services aux étudiants (dont les bourses d'études[3]), les relations extérieures et les bibliothèques.

En 2008-2009, le gouvernement du Québec a annoncé diverses mesures de réinvestissement pour l'enseignement postsecondaire, dont la remise aux établissements d'enseignement de la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire (112,2 millions de dollars pour les universités). Cela s'est traduit par une augmentation d'environ 10 % de la subvention aux universités du Québec, en 2008-2009.

En plus des mesures de réinvestissement gouvernemental, les universités peuvent maintenant bénéficier de davantage de revenus provenant des droits de scolarité (à la suite de l'augmentation annuelle des droits de scolarité de base pour les étudiants résidents et non résidents du Québec et à la déréglementation partielle des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers).

En 2008-2009, la dépense globale par étudiant des universités du Québec était plus élevée que dans la moyenne du reste du Canada.

1. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2006-2007 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », n° 37, août 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Une mise à jour de ce document sera publiée lorsque nous disposerons des données financières réelles pour l'année 2008-2009.*
2. *Voir la fiche 1.15.*
3. *La dépense par étudiant en bourses est plus élevée dans les universités de l'Ontario en raison du fait que dans ces dernières, les droits de scolarité sont plus élevés qu'au Québec, mais qu'une partie des montants perçus est retournée aux étudiantes et aux étudiants sous forme de bourses.*

Tableau 1.14
Dépense globale par étudiant des universités[1], Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1997-1998	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009[e]
Québec	**16 771**	**20 248**	**24 273**	**26 136**	**26 546**	**29 941**
Canada sans le Québec	**16 636**	**20 705**	**23 015**	**24 201**	**25 727**	**28 314**
Provinces de l'Atlantique	14 136	17 015	18 697	20 406	23 064	25 150
Ontario	15 921	20 354	22 454	22 397	23 673	25 763
Provinces de l'Ouest	18 655	22 626	25 419	28 497	29 957	33 563
Canada	**16 670**	**20 593**	**23 320**	**24 647**	**25 910**	**28 663**

e : Estimations effectuées par la DRSI du MELS.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent, entre autres, de Statistique Canada et de l'ACPAU.

1. *La dépense globale des universités inclut le fonds de fonctionnement général, le fonds de fiducie, le fonds de recherche subventionnée et le fonds d'immobilisation. Par ailleurs, aux fins du calcul de la dépense par étudiant, nous avons appliqué une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein en étant divisés par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.*

Graphique 1.14
Dépense globale par étudiant des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

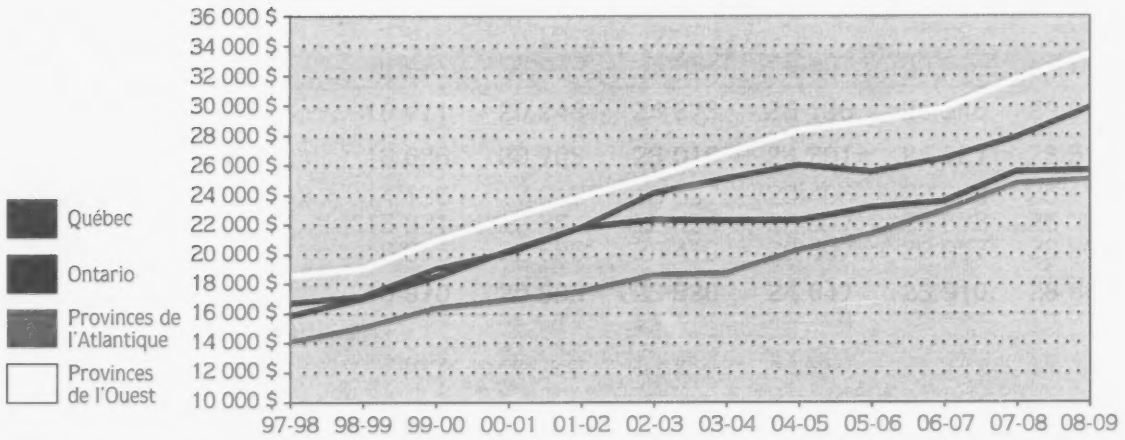

1.15 Le coût salarial des enseignants des universités

La dépense salariale pour toutes les catégories de personnel des universités (les avantages sociaux étant inclus) représente plus de la moitié de la dépense globale des universités au Québec et du reste du Canada. La masse salariale du personnel enseignant constitue le principal élément de la dépense salariale. Lorsque l'on divise la masse salariale du personnel enseignant par le nombre d'étudiants exprimé selon l'équivalence au temps plein, on obtient le coût des enseignants par étudiant. Ce coût était plus élevé au Québec (7 584 $) que dans les provinces de l'Atlantique (7 240 $) et qu'en Ontario (7 357 $), mais moins élevé que dans les provinces de l'Ouest (9 037 $) en 2007-2008[1]. Le coût des enseignants par étudiant au Québec se situe un peu en dessous de la moyenne du reste du Canada (7 913 $).

La masse salariale considérée dans le calcul de la dépense par étudiant pour le personnel enseignant inclut la rémunération des doyens, des directeurs de département, des professeurs-chercheurs, des chargés de cours ainsi que les montants versés pour tous les autres employés engagés aux fins d'enseignement (selon le concept retenu par Statistique Canada)[2]. Parmi les facteurs qui expliquent les différences observées dans la dépense par étudiant pour le personnel enseignant, deux sont particulièrement importants : le nombre moyen d'étudiants par enseignant et le salaire moyen des enseignants. Le tableau 1.15 présente les données sur le salaire moyen des professeurs à temps plein[3].

En 2007-2008, le salaire moyen des professeurs du Québec (100 124 $) était supérieur de 8 % à celui de leurs homologues des provinces de l'Atlantique (92 291 $), mais il était moins élevé de 7 % par rapport à ceux des professeurs de l'Ontario (107 734 $) et des provinces de l'Ouest (107 752 $). Il est cependant important d'indiquer qu'au Québec, le coût de la vie est moins élevé que dans la moyenne du reste du Canada (écart de 7 % en 2007-2008). Lorsque l'on tient compte du coût de la vie, le salaire moyen des professeurs apparaît un peu plus élevé au Québec que dans le reste du Canada; l'écart est de 2 %.

Il convient de remarquer aussi que, malgré un salaire moyen des professeurs moins élevé au Québec qu'en Ontario (écart de 7 % en 2007-2008), le coût des enseignants par étudiant demeure plus élevé au Québec (écart de 3 % en 2007-2008). Cela s'explique surtout par le fait que le nombre moyen d'étudiants par enseignant était moins élevé au Québec qu'en Ontario.

Dans une étude sur l'effort financier pour les universités en 2006-2007, il a été indiqué que le nombre moyen d'étudiants par professeur à temps plein au Québec (20,8) était nettement moins élevé qu'en Ontario (24,9)[4]. Les chargés de cours et les enseignants à temps partiel ne sont pas inclus dans ce calcul. Les chargés de cours assument une forte proportion du volume d'enseignement offert dans les universités (un peu plus de 50 % au Québec). Les données disponibles ne permettent pas un calcul précis des rapports étudiants-enseignant qui inclurait toutes les catégories d'enseignants.

Le grand nombre de chargés de cours que l'on trouve dans les universités du Québec s'explique en partie par l'importance des dégrèvements d'enseignement accordés aux professeurs pour remplir d'autres tâches (pour la recherche, pour occuper des postes de direction des affaires académiques, pour remplir des tâches de services internes, etc.).

Le salaire moyen des professeurs est moins élevé au Québec qu'en Ontario, mais le coût salarial des enseignants par étudiant y est plus élevé.

1. *Données réelles les plus récentes disponibles. Aux fins du calcul de la dépense par étudiant, nous avons appliqué une comptabilisation uniforme des effectifs étudiants de toutes les provinces basée sur la convention suivante : les effectifs à temps partiel sont convertis en équivalents au temps plein en étant divisés par 3,5, puis sont additionnés aux effectifs à temps plein.*
2. *Les avantages sociaux ne sont pas compris dans la masse salariale utilisée aux fins de ce calcul.*
3. *Le salaire moyen comprend le traitement de base ainsi que les honoraires additionnels versés pour des fonctions administratives.*
4. *Voir le* Bulletin statistique de l'éducation *publié par la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Marius DEMERS, « L'effort financier pour les universités en 2006-2007 : comparaison entre le Québec et les autres provinces canadiennes », n° 37, août 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=bullStatEducation. *Une mise à jour de ce document sera rendue disponible lorsque nous disposerons des données financières réelles pour l'année 2008-2009.*

Tableau 1.15
Salaire moyen des professeurs à temps plein des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2004-2005	2006-2007	2007-2008
Québec	**65 284**	**72 820**	**78 300**	**90 609**	**95 962**	**100 124**
Canada sans le Québec	**66 817**	**73 350**	**81 151**	**93 892**	**101 292**	**105 574**
Provinces de l'Atlantique	59 826	63 705	70 067	83 566	89 084	92 291
Ontario	68 763	75 173	83 234	94 676	103 590	107 734
Provinces de l'Ouest	67 267	75 183	83 263	97 097	103 013	107 752
Canada	**66 464**	**73 216**	**80 467**	**93 121**	**100 056**	**104 321**

*Source : Les données de base ayant servi au calcul de cet indicateur proviennent de Statistique Canada (à l'exception des données pour le Québec en 2007-2008, qui proviennent de l'*Enquête sur le personnel enseignant des universités québécoises *(EPE)).*

Graphique 1.15
Salaire moyen des professeurs-chercheurs des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

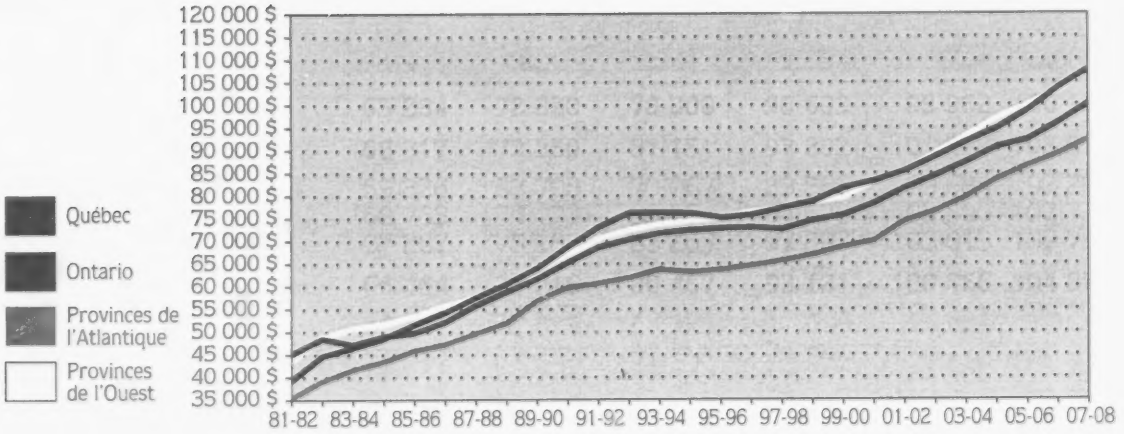

1.16 L'aide financière aux études et les droits de scolarité

Au Québec, l'aide financière est offerte aux étudiants de l'enseignement postsecondaire à temps plein ainsi qu'à ceux qui sont inscrits à la formation professionnelle au secondaire. Elle prend la forme de prêts et de bourses. Le programme québécois d'aide financière aux études est à caractère supplétif : l'étudiant, ses parents, son répondant ou son conjoint sont les premiers à devoir payer pour ses études. L'aide gouvernementale vise à couvrir la différence entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiant et, éventuellement, de ses proches.

En 2008-2009, parmi les étudiants à temps plein, 24,6 % des élèves de la formation professionnelle du secondaire, 22,2 % des étudiants du collégial et 39,4 % des étudiants des universités recevaient une aide. Au total, on compte 138 774 bénéficiaires du Programme de prêts et bourses. De ce nombre, 50 956 ont obtenu un prêt seulement et 86 361, un prêt et une bourse; pour 1 457 autres, l'aide a été totalement attribuée en bourse. L'aide totale accordée sous forme de prêts représente 483,6 millions de dollars et l'aide totale accordée sous forme de bourses, 368,0 millions de dollars.

En 2008-2009, à l'université, parmi les bénéficiaires de l'aide financière aux études, 34,3 % ont obtenu un prêt seulement dont le montant moyen était de 3 747 $, alors que 64,5 % ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse pour une aide totale moyenne de 8 325 $. Ceux qui ont bénéficié d'un prêt et d'une bourse ont obtenu, en moyenne, un peu plus de la moitié de cette aide sous forme de bourse.

Si l'on regarde l'évolution de l'aide financière aux étudiants québécois de l'enseignement universitaire, on remarque que la proportion de l'aide accordée sous forme de prêts et de bourses a fluctué entre 1990 et 2008 (tableau 1.16b). En 2008-2009, les prêts représentaient 54,9 % du total des montants alloués et les bourses, 45,1 %.

En 2008-2009, l'endettement moyen d'un étudiant québécois ayant pris à sa charge son prêt à la fin de ses études universitaires de premier cycle était de 13 022 $. L'endettement moyen pour chacun des deux autres cycles atteignait 16 304 $ (deuxième cycle) et 23 405 $ (troisième cycle).

Pour l'étudiant ayant contracté un prêt au collégial et au premier cycle universitaire, le prêt moyen cumulé atteignait 16 001 $ en 2008-2009. Pour celui ayant obtenu un prêt du collégial jusqu'au deuxième cycle universitaire, il atteignait 23 487 $. Enfin, pour celui ayant bénéficié d'un prêt du collégial jusqu'au troisième cycle universitaire, le prêt moyen cumulé totalisait 32 111 $.

Il est à signaler que les dettes d'études sont beaucoup moins importantes au Québec qu'ailleurs au Canada. Cela s'explique en partie par le fait que le Québec accorde, en moyenne, davantage d'aide sous forme de bourses que les autres provinces, mais aussi par le fait que ses droits de scolarité sont les plus bas au Canada.

Les droits de scolarité dans les universités du Québec sont établis en fonction du statut de l'étudiant. Les étudiants canadiens non résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer, en plus du montant de base qui s'applique aux étudiants qui résident au Québec, des montants forfaitaires déterminés par les règles budgétaires des universités. Ainsi, en 2009-2010, les droits de scolarité pour les étudiants qui résident au Québec sont de 1 968 $, ceux pour les étudiants canadiens non résidents du Québec sont de 5 501 $ et ceux pour les étudiants étrangers sont nettement plus élevés (ils varient selon le cycle et le domaine d'études[1]).

Le tableau 1.16a fournit les données sur la moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, selon les régions du Canada. Au Québec, ces droits (2 272 $) représentent 41 % de ceux des étudiants du reste du Canada (5 535 $), en 2009-2010. Cette situation s'explique par les longues périodes de « gel » des droits de scolarité dans les universités du Québec : de 1969 à 1989 et de 1995 à 2006[2]. En 2007, le gouvernement du Québec a annoncé le dégel des droits de scolarité pour les étudiants qui résident au Québec. Ceux-ci vont passer de 1 668 $ en 2006-2007 à 2 168 $ en 2011-2012.

En 2009-2010, la moyenne des droits de scolarité est de 2 272 $ au Québec et de 5 535 $ dans le reste du Canada.

1. *Outre les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, les établissements d'enseignement universitaire peuvent exiger de ceux-ci des frais spéciaux en vertu des règlements adoptés à cette fin. Par ailleurs, diverses catégories de personnes peuvent être exemptées du montant forfaitaire normalement exigé des étudiants étrangers. Voir le document suivant produit par la Direction des affaires internationales et canadiennes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :* Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants étrangers par les universités du Québec, *mai 2008. On peut consulter ce document dans Internet à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/Politique_etudiant_etranger-2008.pdf.
2. *Voir la note 1 au bas des tableaux.*

Tableau 1.16a
Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

	1989-1990	1991-1992	1996-1997	2002-2003	2008-2009p	2009-2010p
Québec[1]	**519**	**1 311**	**1 705**	**1 852**	**2 180**	**2 272**
Canada sans le Québec	**1 537**	**1 842**	**2 939**	**4 253**	**5 329**	**5 535**
Provinces de l'Atlantique	1 728	2 075	3 148	4 339	5 124	5 043
Ontario	1 561	1 818	2 992	4 572	5 667	5 951
Provinces de l'Ouest	1 409	1 780	2 755	3 691	4 716	4 871
Canada	**1 271**	**1 706**	**2 648**	**3 711**	**4 747**	**4 917**

Tableau 1.16b
Proportion de l'aide financière aux étudiants québécois de l'enseignement universitaire sous forme de prêts et de bourses (en %)

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009p
Prêts	59,4	66,4	59,3	61,2	55,4	55,3	54,9
Bourses	40,6	33,6	40,7	38,8	44,6	44,7	45,1

p : Données provisoires.

Sources : Les données de base ayant servi au calcul de ces indicateurs proviennent de Statistique Canada et de systèmes d'information du MELS.

1. Au Québec, depuis l'automne 1997, les étudiants canadiens qui ne sont pas des résidents du Québec doivent payer un montant supplémentaire qui a été pris en considération dans le calcul de la moyenne des droits de scolarité (données de Statistique Canada). Cela explique l'augmentation des droits de scolarité observée ces dernières années, malgré le gel des droits pour les étudiants qui résident au Québec de1995-1996 à 2006-2007.

Graphique 1.16
Moyenne des droits de scolarité des étudiants inscrits à temps plein au premier cycle universitaire, Québec et régions du Canada (en dollars courants)

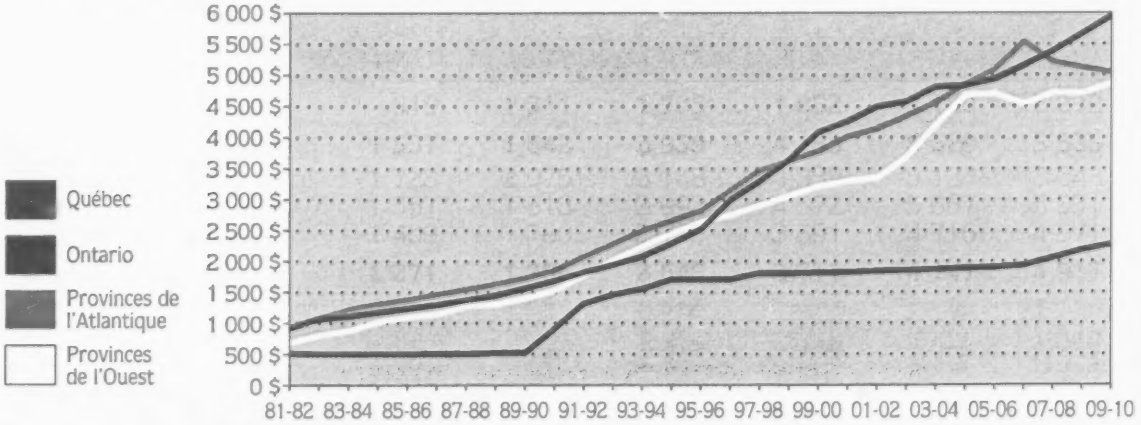

1.17 La recherche subventionnée et commanditée dans les universités

Le montant des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités a plus que doublé de 1996-1997 à 2006-2007, passant de 606,8 millions de dollars à 1,275 milliard. Deux progressions importantes sont à souligner. La première a débuté en 2001-2002 avec une augmentation de 16,4 % par rapport à l'année précédente. Une partie de cette augmentation s'explique par le paiement de frais indirects par le gouvernement fédéral et le recensement de ces subventions par le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU). La seconde a eu lieu en 2003-2004 avec une augmentation de 27,6 % par rapport à l'année précédente. Cette deuxième augmentation s'explique par l'inclusion dans le recensement du SIRU, des subventions accordées par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et ses partenaires, pour le financement des infrastructures de recherche des universités. Auparavant, seules les subventions d'équipement et des fonds de relève étaient recensées. L'analyse qui suit ne portera que sur les années 2002-2003 à 2006-2007.

De 2002-2003 à 2006-2007, les sommes consacrées à la recherche ont passé de 1,087 milliard à 1,275 milliard de dollars, une progression de 188,0 millions de dollars ou 4,1 % annuellement. Cette hausse sera analysée en deux temps. De 2002-2003 à 2004-2005, la croissance a été de 296,0 millions de dollars (ou de 12,8 % annuellement) et a été suivie par une baisse de 107,6 millions de dollars (7,8 %) de 2004-2005 à 2005-2006. Lors de cette baisse importante, les contributions de tous les principaux partenaires ont diminué : celle du gouvernement fédéral a baissé de 58,1 millions de dollars ou 9,0 %, celle du gouvernement du Québec de 55,8 millions de dollars ou 16,5 % et celle du secteur privé canadien de 5,4 millions de dollars ou 2,0 %. Mentionnons qu'au cours des deux dernières années, les montants des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités sont demeurés stables soit de l'ordre de 1,276 milliard à 1,275 milliard respectivement pour 2005-2006 et 2006-2007.

La contribution du gouvernement du Québec est passée de 294,0 millions de dollars en 2002-2003 à 264,3 millions en 2006-2007, soit une diminution de 29,7 millions de dollars ou 2,6 % annuellement. Cette contribution représentait 27,0 % du total des contributions à la recherche universitaire en 2002-2003 et 20,7 % en 2006-2007.

La contribution du gouvernement du Canada est passée de 449,4 millions de dollars en 2002-2003 à 635,1 millions en 2006-2007, soit une augmentation de 185,7 millions de dollars ou 9,0 % par année. En 2002-2003, elle représentait 41,3 % du total des contributions contre 49,8 % en 2006-2007.

Pendant cette période, les contributions du secteur privé canadien sont passées de 128,2 millions à 138,3 millions de dollars, une croissance de 10,1 millions de dollars (1,9 %).

Les domaines des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées reçoivent à eux trois 75,7 % des subventions et des contrats de recherche en 2006-2007, soit respectivement 34,7 %, 23,5 % et 17,5 %. Viennent ensuite les domaines des sciences humaines (7,4 %), des sciences de l'administration (2,9 %), des sciences de l'éducation (1,8 %) et, finalement, les autres domaines (12,2 %).

En 2006-2007, le montant moyen de recherche subventionnée par professeur-chercheur était de 139 442 $.

Depuis 2001-2002, les sommes consacrées à la recherche universitaire ont dépassé le cap du milliard de dollars, principalement sous l'impulsion des subventions accordées par la FCI et ses partenaires financiers. Au cours de cette période de cinq années se terminant en 2006-2007, l'augmentation annuelle moyenne des sommes consacrées à la recherche a été de 4,6 %.

Tableau 1.17
Recherche subventionnée et commanditée selon la source de financement et par professeur-chercheur

	1996-1997	1999-2000	2002-2003	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Subventions et contrats de recherche (en millions de dollars)[1] selon la source						
Gouvernement du Canada	224,5	275,4	449,4	649,1	591,0	635,1
Gouvernement du Québec	142,5	167,7	294,0	337,5	281,7	264,3
Secteur privé canadien	157,5	180,8	215,7	268,8	263,4	236,7
Autres sources	82,3	96,6	128,2	127,9	139,6	138,3
Total	606,8	720,5	1 087,3	1 383,3	1 275,7	1 274,5
Nombre de professeurs-chercheurs[2]	**8 705**	**8 005**	**8 460**	**8 972**	**9 186**	**9 140**
Montant par professeur-chercheur (en dollars)	**69 707**	**90 006**	**128 522**	**154 180**	**138 874**	**139 442**

1. *Il est question de toute recherche pour laquelle un financement direct (subvention, contrat, commandite, etc.) est alloué par l'université elle-même ou par des organismes extérieurs à l'université. Il s'agit de travaux de recherche effectués sous la responsabilité de professeurs-chercheurs d'université, pour lesquels des sommes d'argent sont versées dans des comptes particuliers administrés par le service des finances ou de la comptabilité de l'université, d'un hôpital ou d'un centre affilié à l'université (d'après le cahier de définitions du Système d'information sur la recherche universitaire [SIRU]).*

2. *Il s'agit ici de tous les professeurs de carrière qui occupent des postes permanents dans les universités québécoises, qu'ils soient engagés à temps plein dans les activités courantes d'enseignement, en congé sabbatique ou en congé de perfectionnement. Ils peuvent aussi assumer certaines tâches administratives. En effet, les directeurs de département, les doyens et les vice-doyens continuent fréquemment d'avoir des activités d'enseignement ou de recherche. Notre définition du professeur-chercheur exclut cependant les administrateurs de services (directeurs de bibliothèque, registraires, etc.) et les administrateurs de niveau supérieur (recteurs et vice-recteurs).*

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), Enquête sur le personnel enseignant.

Graphique 1.17
La recherche commanditée et subventionnée, selon le domaine de recherche en 2006-2007 (en %)

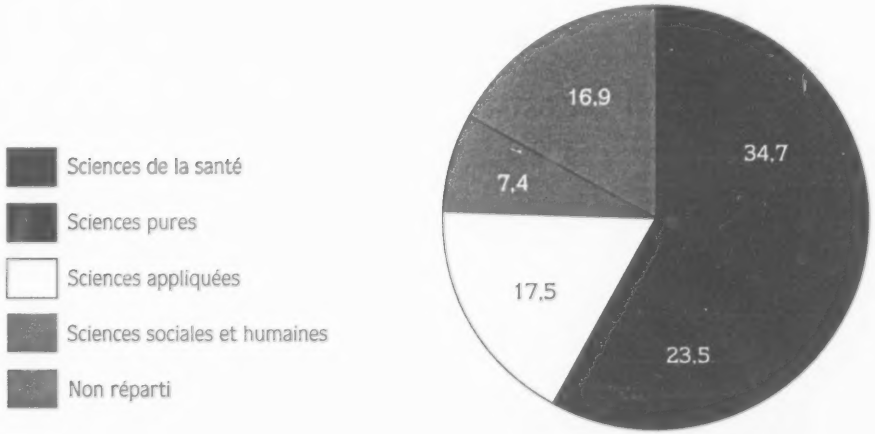

2.1 L'espérance de scolarisation

Le temps qu'un ou une enfant entrant au primaire en 2008-2009 peut s'attendre à passer dans le système scolaire est de 15,7 ans[1]. Depuis 1988-1989, cette valeur s'est accrue de 0,8 année pour les garçons contre 1,5 année pour les filles. Il n'y a pas eu de progrès apparent de la scolarisation depuis 1993-1994, alors que la durée espérée était de 15,7 ans. Il y a même eu un recul d'environ 0,4 année de la scolarisation des garçons depuis ce temps, puisqu'elle s'établit aujourd'hui à 15,0 ans. En 2005-2006, la valeur observée pour l'ensemble des jeunes du Québec, soit 15,6 ans, était semblable à celle de la France[2], au même moment.

La répartition par ordre d'enseignement permet de constater que tous les gains réalisés depuis 1987-1988 sont attribuables soit à l'enseignement aux adultes, soit à l'enseignement postsecondaire. La scolarité ajoutée provient, pour plus de la moitié, du collégial et de l'université. Au primaire et au secondaire, la scolarisation a augmenté de 0,42 année, résultant d'une hausse de 0,67 année chez les adultes et d'une baisse de 0,25 année chez les jeunes.

À l'enseignement primaire et secondaire, les durées de scolarisation correspondent presque à la durée théorique des études. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que l'accès à ces ordres d'enseignement est quasi universel et presque obligatoire jusqu'à la fin. À l'enseignement collégial et universitaire, la durée moyenne de la scolarité est inférieure à la durée des programmes, ce qui s'explique surtout par le fait que tout le monde n'accède pas à ces ordres d'enseignement.

En outre, l'espérance de scolarisation ne coïncide pas nécessairement avec le nombre d'années d'études achevées et réussies, puisque la scolarisation attribuable aux redoublements est incluse dans la durée moyenne. Le léger recul, depuis 1992-1993, dans la durée de scolarisation au primaire et au secondaire peut d'ailleurs s'expliquer par la diminution de la fréquence des retards par rapport à l'âge attendu. Au primaire et au secondaire, les garçons fréquentent l'école un peu plus longtemps que les filles, précisément parce qu'ils ont plus de difficultés. Au collégial et à l'université, c'est à cause de l'accessibilité plus forte pour les femmes que la scolarisation moyenne de celles-ci est plus longue (moyenne de 4,4 ans contre 3,1 ans pour les hommes).

De l'école primaire à l'université, la scolarisation totale établie pour 2008-2009 correspond en moyenne à 15,7 années par Québécois ou Québécoise en âge de fréquenter un établissement scolaire.

1. *Techniquement, l'espérance de scolarisation pour une année scolaire est égale à la somme des taux de scolarisation (ou de fréquentation) à temps plein (ou l'équivalent) par année d'âge. Un taux de scolarisation équivaut à un nombre moyen d'années de scolarité par personne. La somme des taux par âge indique la durée hypothétique des études d'un ou d'une enfant qui entrerait au primaire et qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée pendant une année aux différents âges.*
2. *Ministère de l'Éducation nationale,* L'état de l'école, *Paris, n° 19, novembre 2009.*

Tableau 2.1
Espérance de scolarisation pour un ou une enfant qui entre à l'école primaire, selon le sexe et l'ordre d'enseignement (en années)

	1987-1988	1988-1989	1993-1994	1998-1999	2007-2008	2008-2009[e]
Tous les ordres d'enseignement						
Sexe masculin	nd	14,2	15,4	15,1	15,1	15,0
Sexe féminin	nd	14,8	16,0	15,9	16,4	16,3
Ensemble	**14,5**	**14,5**	**15,7**	**15,5**	**15,7**	**15,7**
Ensemble selon l'ordre d'enseignement						
Primaire (jeunes)	6,14	6,16	6,12	6,08	5,95	5,96
Secondaire (jeunes)	5,09	5,03	5,01	5,00	5,03	5,02
Primaire et secondaire (adultes)	0,30	0,23	0,84	0,88	0,96	0,97
Collégial	1,74	1,74	2,07	1,99	1,89	1,89
Université	1,28	1,34	1,64	1,53	1,87	1,85

e : Estimations.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.1
Espérance de scolarisation pour un enfant qui entre à l'école primaire (en années)

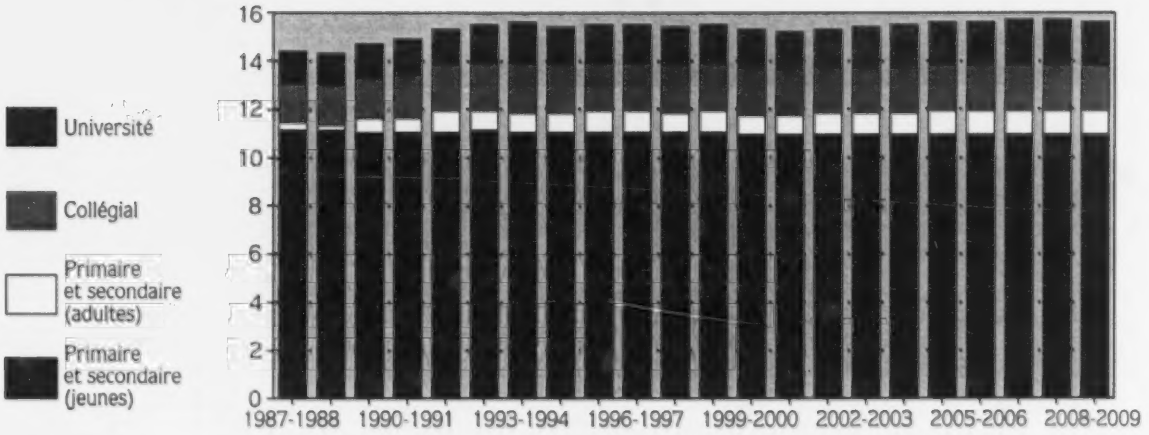

2.2 L'accès à la préscolarisation

Le taux de scolarisation à 5 ans[1] oscille entre 97 % et 99 % depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles en ce qui concerne l'accès à la maternelle 5 ans, non plus qu'à la maternelle 4 ans. Auparavant, le taux de préscolarisation à 4 ans se maintenait entre 6 % et 9 %; ce taux est nettement plus élevé depuis 1994-1995 puisque sont dorénavant comptés les enfants inscrits en *Animation Passe-Partout*. Le taux était de 19,8 % en 2008-2009.

Les enfants inscrits à la maternelle 5 ans à temps partiel[2] ont longtemps constitué environ 87 % de l'effectif, sans différence entre les garçons et les filles. Depuis 1997-1998, à la suite de l'implantation de la maternelle à temps plein, la quasi-totalité des garçons et des filles inscrits à la maternelle 5 ans la fréquentent à temps plein.

Dans chaque pays, les garderies, les maternelles, les écoles ordinaires et les familles participent à différents degrés à l'éducation des jeunes enfants. Au Québec, on confie aux garderies une part relativement importante des activités éducatives, laissant le système scolaire officiel intervenir plus tard dans la vie des enfants. Ainsi, au Québec, les enfants âgés de 5 ans ont à peu près les mêmes probabilités de fréquenter l'école (que ce soit la maternelle ou le primaire) que les enfants des pays de l'OCDE[3]. En 2006-2007, rares étaient les pays développés où l'accès à l'école n'était pas universel (ou presque) à 5 ans. Par contre, en ce qui concerne les activités éducatives offertes aux enfants âgés de 4 ans, le Québec est loin des pays où le taux de scolarisation à 4 ans est presque identique au taux de scolarisation à 5 ans. De même, au Québec et au Canada, les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés; cela constitue une exception rare parmi les pays de l'OCDE. De plus, la majorité des enfants inscrits à la maternelle 4 ans au Québec sont dans le programme *Animation Passe-Partout*, ce qui signifie qu'ils ne sont pas vraiment pris en charge par le système scolaire québécois.

En maternelle 5 ans, on compte 2,5 % d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). La proportion est de 1,4 % chez les filles, mais de plus du double (3,5 %) chez les garçons.

En 2008-2009, 98,4 % des enfants fréquentaient la maternelle 5 ans. Presque tous le faisaient à temps plein.

1. *Il s'agit du nombre d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans (quel que soit leur âge) en proportion de la population âgée de 5 ans, ou de 4 ans dans le cas de la maternelle 4 ans. Il y a peu d'enfants inscrits à la maternelle 5 ans qui ne sont pas effectivement âgés de 5 ans le 30 septembre et encore moins d'enfants à la maternelle 4 ans qui n'ont pas 4 ans. Des variations dans les estimations de la population âgée de 4 ou 5 ans peuvent influer sur le calcul de ces taux, probablement plus que tout autre phénomène.*
2. *À la maternelle 5 ans, le temps partiel signifie cinq demi-journées par semaine et le temps plein, cinq journées. À la maternelle 4 ans, le temps partiel signifie de une à quatre demi-journées par semaine et le temps plein, cinq demi-journées.*
3. *L'OCDE calcule des taux nets de scolarisation : il s'agit de la proportion d'enfants d'un âge donné qui fréquentent l'école, soit au primaire, soit à la maternelle. Les deux régimes sont confondus, car les différences nationales sont importantes. Le taux net de scolarisation ne tient aucunement compte du type de fréquentation. Sont donc ignorés les concepts de temps plein ou de temps partiel, d'heures ou de journées de fréquentation par semaine. Là aussi, les différences nationales peuvent être importantes.*

Tableau 2.2
Proportion d'enfants inscrits à la maternelle 4 ans ou 5 ans (en %)

	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternelle 4 ans	**8,0**	**9,2**	**19,6**	**19,5**	**20,0**	**19,8**
Animation Passe-Partout	—	—	11,0	11,9	12,5	12,4
Autres catégories	—	—	8,5	7,6	7,5	7,4
Maternelle 5 ans	**97,4**	**96,7**	**98,1**	**97,8**	**97,9**	**98,4**
Temps plein[1]	—	9,2	98,1	97,8	97,9	98,4
Temps partiel[2]	—	87,5	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

— : Sans objet.

1. Temps plein : cinq journées.

2. Temps partiel : cinq demi-journées.

Graphique 2.2
Taux nets de scolarisation à 4 ans ou à 5 ans, Québec et divers pays de l'OCDE, en 2006-2007 (en %)

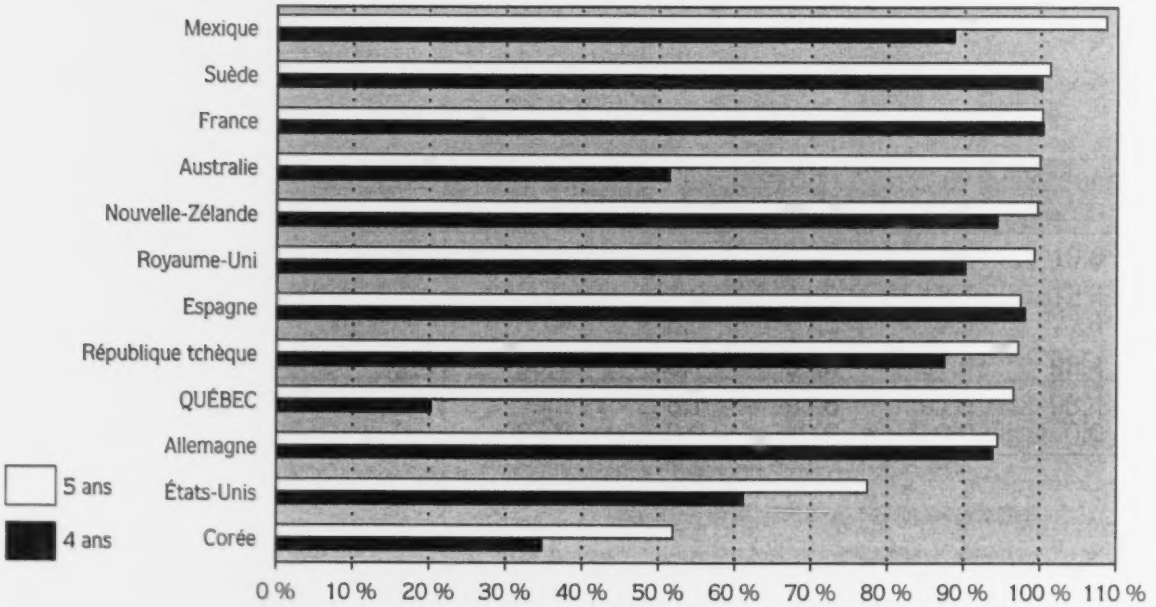

2.3 L'accès au secondaire en formation générale – Secteur des jeunes

L'accès à la 5e secondaire en 2008-2009 se situait à 75,0 %. L'accès à la 4e secondaire se situait à 83,5 %. Par ailleurs, 97,0 % des jeunes ont accédé à la 3e secondaire en 2008-2009.

Dans une perspective plus historique, le graphique 2.3 montre que l'accès à la 4e et à la 5e secondaire a sensiblement augmenté au cours des années 1980. Cette tendance s'explique par le fait que le passage vers la formation professionnelle a été retardé au profit d'une formation générale plus poussée. Par contre, la chute observée en 1985-1986 (4e secondaire) et en 1986-1987 (5e secondaire) est due au redressement des notes de passage[1]. Il y a eu une baisse temporaire de la persévérance, mais la tendance à la hausse n'a pas tardé à se manifester de nouveau.

Les différences entre les sexes quant au taux d'accès en 2008-2009 se manifestent en 3e secondaire, avec un écart de 2 points en faveur des filles. L'écart se creuse en 4e secondaire (8 points en faveur des filles) et il atteint 11 points en 5e secondaire.

En 2008-2009, en formation générale au secteur des jeunes, l'accès à la 5e secondaire était de 75,0 %.

1. *La nouvelle note de passage plus élevée s'appliquait aux élèves qui entraient au secondaire en 1982-1983.*

Tableau 2.3
Proportion des jeunes qui accèdent au deuxième cycle du secondaire en formation générale, réseaux public et privé réunis, selon le sexe (en %)

	1982-1983	1992-1993	2002-2003	2006-2007	2007-2008	2008-2009
3e secondaire	**86,3**	**91,7**	**92,1**	**93,4**	**94,1**	**97,0**
Sexe masculin	82,5	89,9	90,8	92,1	92,7	96,2
Sexe féminin	90,3	93,6	93,5	94,8	95,5	97,8
4e secondaire	**64,1**	**84,6**	**84,3**	**85,4**	**85,5**	**83,5**
Sexe masculin	59,9	81,6	81,2	81,8	82,5	79,4
Sexe féminin	68,6	87,7	87,6	89,2	88,7	87,8
5e secondaire	**56,7**	**73,2**	**74,0**	**75,8**	**74,3**	**75,0**
Sexe masculin	53,6	68,5	67,8	70,1	68,1	69,5
Sexe féminin	59,9	78,2	80,4	81,8	80,7	80,7

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.3
Proportion des jeunes qui accèdent à la 4e et à la 5e secondaire en formation générale, réseaux public et privé réunis (en %)

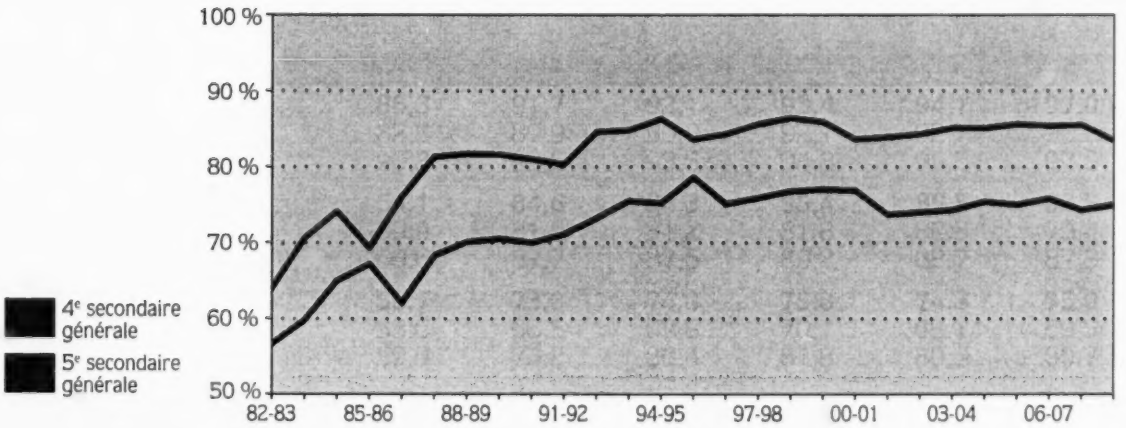

2.4 L'accès à la formation professionnelle au secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

L'accès des personnes âgées de moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle était de 18,8 % en 2007-2008. Depuis 1999-2000, l'accès des personnes déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) était relativement stable et oscillait entre 9 % et 10 %; il se situait à 9,3 % en 2007-2008.

Puisque la filière du professionnel court a disparu en 1989-1990, la plupart des élèves qui se seraient orientés vers cette filière il y a des années se trouvent aujourd'hui dans les cheminements particuliers et même, plus probablement, dans les programmes d'insertion sociale et professionnelle, qui font partie de la formation générale. L'accès à la formation professionnelle des élèves non diplômés se situait à 9,5 % en 2007-2008 et représentait 51 % de l'ensemble des entrées en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.

Les programmes de formation professionnelle attirent plus de garçons que de filles. Ainsi, en 2007-2008, ce sont 24,1 % des garçons qui se dirigeaient vers cette filière par rapport à 13,3 % des filles. La même situation avait cours autant pour les élèves diplômés que pour ceux et celles qui ne l'étaient pas. On observe ici la contrepartie de ce qui se produit à la formation générale au secteur des jeunes (fiche 2.3), où les filles montrent une plus grande persévérance.

En 2007-2008, l'accès aux études en formation professionnelle était de 18,8 % chez les personnes âgées de moins de 20 ans; la moitié étaient déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES).

Tableau 2.4
Taux d'accès à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, secteurs des jeunes et des adultes (en %)

	1989-1990	1994-1995	1999-2000	2004-2005	2006-2007	2007-2008[p]
Ensemble	**14,4**	**12,8**	**16,4**	**17,8**	**17,6**	**18,8**
Élèves non titulaires d'un DES	8,4	5,1	6,6	8,5	8,9	9,5
Élèves déjà titulaires d'un DES	6,0	7,8	9,8	9,3	8,8	9,3
Sexe masculin	**18,0**	**15,1**	**19,6**	**22,5**	**21,9**	**24,1**
Élèves non titulaires d'un DES	11,5	6,6	8,9	11,6	11,9	13,0
Élèves déjà titulaires d'un DES	6,5	8,5	10,8	10,9	10,0	11,1
Sexe féminin	**10,6**	**10,5**	**13,0**	**12,9**	**13,2**	**13,3**
Élèves non titulaires d'un DES	5,0	3,4	4,2	5,3	5,7	5,9
Élèves déjà titulaires d'un DES	5,5	7,1	8,9	7,6	7,5	7,4

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

p : Données provisoires.

Graphique 2.4
Probabilité d'accéder à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, secteurs des jeunes et des adultes (en %)

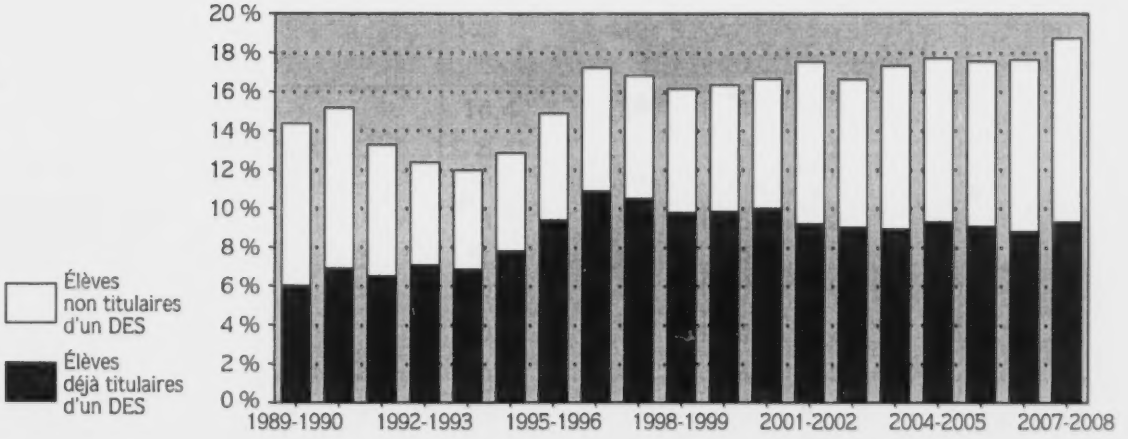

2.5 L'accès au secteur des adultes en formation générale au secondaire

Les élèves qui n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des jeunes ne sont pas tous des décrocheurs et des décrocheuses. Bon nombre poursuivent leurs études au secteur des adultes.

En 2007-2008, 16,4 % des élèves d'une génération d'âge scolaire passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes avant l'âge de 20 ans, en formation générale, sans même interrompre leur cheminement scolaire. En 1984-1985, ce taux n'était que de 1,3 %; il s'est donc multiplié par 12. Dans ce contexte, le taux relativement faible de 5,0 % observé en 1992-1993 (voir le graphique 2.5) est l'effet des modifications apportées au financement des activités éducatives des élèves adultes en formation générale; ce financement avait alors fait l'objet d'une enveloppe fermée[1]. La hausse observée en 1993-1994 (passage de 5 % à 9 %) est certainement due en partie au fait que l'enveloppe a été de nouveau ouverte pour les effectifs de 16 à 18 ans.

Si l'on observe la proportion de ceux et celles qui, après avoir interrompu leurs études, reviennent s'inscrire en formation générale chez les adultes, on constate que le poids de ces retours parmi les entrées des élèves de 15 à 19 ans au secteur des adultes l'emportait – jusqu'en 1986-1987 – sur celui des passages directs à partir du secteur des jeunes. Depuis, ce dernier type de cheminement a toutefois pris de l'ampleur et regroupait, en 2007-2008, près des quatre cinquièmes des nouvelles inscriptions d'élèves n'ayant pas atteint l'âge de 20 ans.

La mission du secteur des adultes ne se limite pas à donner aux élèves quittant le secteur des jeunes l'occasion d'obtenir leur diplôme en bénéficiant d'une formation adaptée. Le secteur des adultes accueille également des personnes déjà diplômées qui souhaitent enrichir leur formation initiale. Et même parmi les personnes non diplômées qui entrent au secteur des adultes, certaines ne désirent que répondre à des besoins plus circonscrits (par exemple, profiter du contenu d'un cours particulier).

En 2007-2008, la proportion d'élèves de moins de 20 ans qui passaient directement du secteur des jeunes à celui des adultes se situait à 16,4 %.

1. *En conséquence, les commissions scolaires ont dû inciter des élèves à rester au secteur des jeunes (où l'enveloppe financière est toujours ouverte), puisqu'il n'y avait plus autant de ressources financières pour les accueillir au secteur des adultes en 1992-1993.*

Tableau 2.5
Taux d'accès au secteur des adultes en formation générale, avant l'âge de 20 ans, sans avoir obtenu de diplôme du secondaire, selon le sexe (en %)

	1984-1985	1994-1995	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ensemble	**3,2**	**17,0**	**18,9**	**19,2**	**19,4**	**20,8**
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,3	11,7	14,4	14,6	15,0	16,4
Après interruption des études	2,0	5,3	4,5	4,6	4,5	4,4
Sexe masculin	**3,3**	**19,4**	**21,1**	**21,3**	**21,6**	**22,2**
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,4	13,7	16,2	16,2	16,5	17,4
Après interruption des études	1,9	5,8	4,9	5,1	5,0	4,8
Sexe féminin	**3,1**	**14,6**	**16,7**	**17,1**	**17,2**	**19,3**
En continuité[1] avec le secteur des jeunes	1,1	9,7	12,6	13,0	13,3	15,4
Après interruption des études	2,0	4,9	4,1	4,1	3,9	3,9

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

1. En continuité : se dit des élèves inscrits au secteur des jeunes le 30 septembre de l'année précédente.

Graphique 2.5
Probabilité d'accéder au secteur des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans avoir obtenu de diplôme du secondaire (en %)

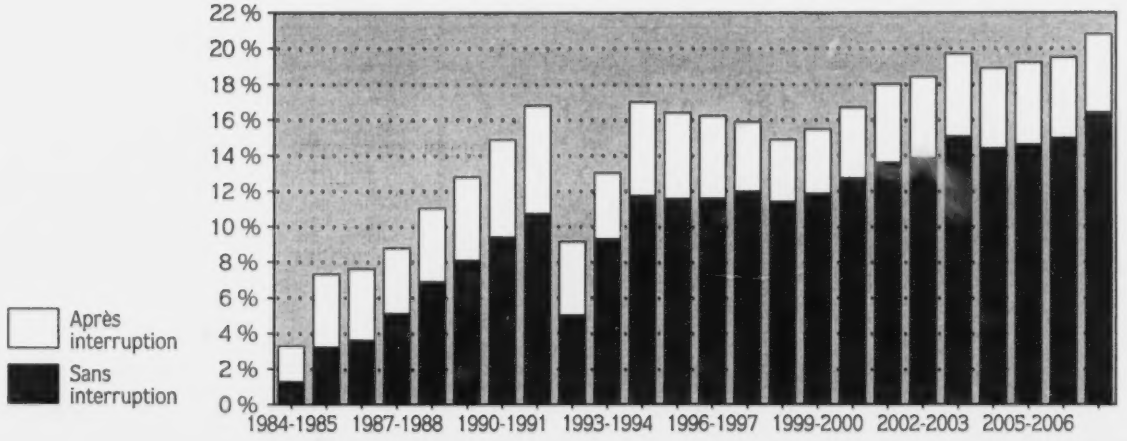

2.6 Le décrochage scolaire au secondaire

La présente fiche mesure à la fois la réussite scolaire formelle (la diplomation) et l'assiduité des personnes qui ne sont pas encore diplômées (la fréquentation scolaire). Le taux de décrochage scolaire se définit donc comme étant la proportion de la population qui ne fréquente pas l'école et qui n'a pas obtenu de diplôme du secondaire.

Pour chaque âge, on mesure quelle est la proportion de la population qui a obtenu un diplôme du secondaire[1]. On mesure également, parmi les personnes non diplômées, la proportion de celles qui fréquentent l'école[2]. Si l'on combine les deux mesures et si l'on en calcule le complément, on obtient le taux de décrochage pour chaque âge.

Grâce au graphique 2.6, on note que, depuis 1979, la tendance globale de l'évolution du taux de décrochage est à la baisse. La hausse observée dans les années 1980 est due au redressement des notes de passage, qui a rendu plus difficile l'obtention d'un diplôme du secondaire (voir la fiche 5.2). Les résultats des dernières années sont relativement stables.

Le taux de décrochage en 2008 était de 18,1 % à 20 ans, de 19,4 % à 25 ans et de 17,8 % à 30 ans. Si l'on regarde ce qui se passe pour un âge donné, on remarque que le décrochage a passablement diminué depuis une trentaine d'années : le taux à 17 ans est passé de 26,2 % en 1979 à 11,3 % en 2008 et, à 19 ans, il est passé de 40,5 % à 18,3 % durant la même période.

Le tableau 2.6 présente les différences entre les hommes et les femmes; la situation est à l'avantage de ces dernières. En 1979, les écarts entre les sexes étaient relativement faibles; ils étaient passablement plus importants en 2008. Par exemple, concernant les taux à 19 ans, le décrochage chez les hommes en 2008 correspondait presque à la moitié de ce qu'il était en 1979 (23,2 % par rapport à 43,8 %); chez les femmes, le taux de 2008 correspondait presque au tiers de ce qu'il était en 1979 (13,1 % par rapport à 37,2 %). La situation des femmes s'est donc améliorée dans une plus grande mesure que celle des hommes; cette analyse vaut pour les autres âges présentés dans le tableau 2.6.

En 2008, 18,3 % des personnes de 19 ans n'avaient pas de diplôme du secondaire ni ne fréquentaient l'école. Cette proportion était de 40,5 % en 1979.

1. Les diplômes considérés ici sont le diplôme d'études secondaires (DES, y compris le diplôme avec mention de professionnel court ou de professionnel long), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et le certificat en formation en entreprise de récupération (CFER).

2. Soit au secondaire, soit au collégial. Il peut arriver qu'une personne s'inscrive au collégial sans être titulaire d'un diplôme du secondaire. On ne tient pas compte ici d'éventuelles inscriptions à l'université de personnes non diplômées du secondaire.

Tableau 2.6
Taux de décrochage, selon l'âge et le sexe (en %)

	1979	1989	1999	2006	2007	2008[e]
17 ans	**26,2**	**18,5**	**10,2**	**10,2**	**9,4**	**11,3**
Sexe masculin	27,6	21,3	13,2	13,3	12,0	14,1
Sexe féminin	24,7	15,5	7,0	7,0	6,7	8,4
18 ans	**35,7**	**23,3**	**16,6**	**16,1**	**15,8**	**15,6**
Sexe masculin	38,0	27,0	20,4	19,9	20,2	19,7
Sexe féminin	33,2	19,5	12,6	12,1	11,0	11,3
19 ans	**40,5**	**27,0**	**19,6**	**19,0**	**18,1**	**18,3**
Sexe masculin	43,8	31,0	24,5	24,0	22,5	23,2
Sexe féminin	37,2	22,7	14,5	13,7	13,6	13,1

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
e : Estimations.

Graphique 2.6
Taux de décrochage selon l'âge (en %)

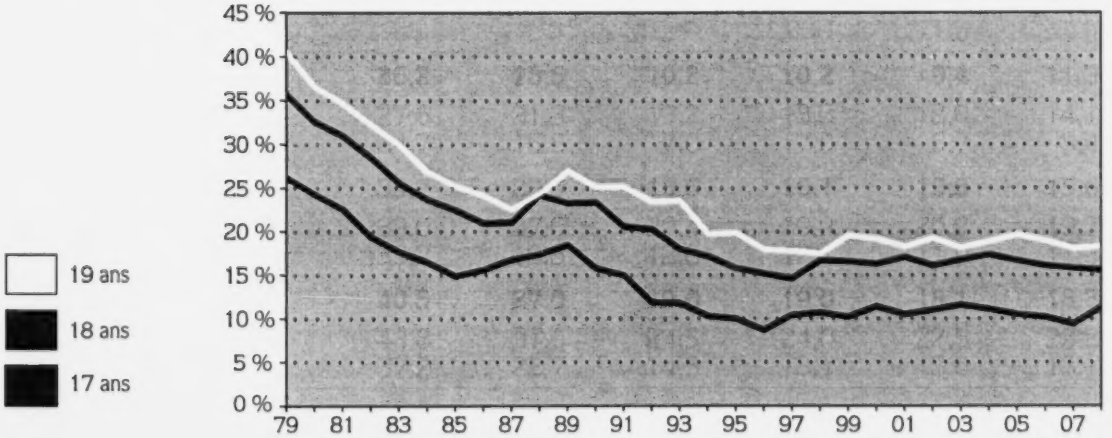

2.7 L'accès aux études collégiales[1] à l'enseignement ordinaire

En 2008-2009, la proportion de jeunes Québécois et Québécoises qui atteignait l'enseignement ordinaire au collégial se situait à 64,4 %. L'accès à l'enseignement collégial ordinaire a donc connu une hausse de 25,1 points depuis 1975-1976. Ce taux est supérieur de 0,7 point à celui de 1996-1997 (63,7 %), avant que ne se produise la baisse du taux d'obtention d'un diplôme du secondaire et que les critères d'admission aux études collégiales ne soient resserrés[2].

Depuis la fin des années 70, l'évolution de l'accès au collégial s'explique essentiellement par des tendances qui se dessinent dès l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. On observe une similitude entre l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en formation générale au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes et l'inscription au collégial. Cette concordance porte à croire que la majorité des jeunes diplômés et diplômées du secondaire en formation générale poursuivent, tôt ou tard, leurs études au collégial. À ces jeunes peuvent s'ajouter un certain nombre de diplômés et de diplômées de la formation professionnelle au secondaire.

Depuis le milieu des années 70, l'écart n'a cessé de croître entre les femmes et les hommes, pour atteindre 19,2 points en faveur des femmes en 2008-2009 alors qu'il était inférieur à 1 point en 1975-1976.

L'accès au collégial diffère aussi selon le type de formation. La probabilité d'accéder au collégial en formation préuniversitaire, pour laquelle on a observé une baisse en 2005-2006, a connu par la suite une hausse pour atteindre 37,5 % en 2008-2009, sans toutefois atteindre le sommet de 43,9 % observé en 1992-1993.

Quant au taux d'accès au collégial en formation technique, il avait reculé de 21,3 % à 16,2 % de 1991-1992 à 2006-2007 pour atteindre 17,1 % en 2008-2009.

La probabilité d'accéder au collégial en formation préuniversitaire, pour laquelle on a observé une baisse en 2005-2006, a connu par la suite une hausse pour atteindre 37,5 % en 2008-2009, sans toutefois atteindre le sommet de 43,9 % observé en 1992-1993.

Dans les dernières années, le passage par les sessions d'accueil et de transition a aussi connu une hausse. Dès 1993-1994, 4,9 % des jeunes commençaient des études collégiales dans ce type de formation; en 2008-2009, ce chiffre atteignait 9,8 %, ce qui représente donc, sur un total de 64,4 %, plus d'une nouvelle inscription sur dix.

En 2008-2009, le taux d'accès aux études collégiales était de 64,4 %, ce qui correspond à la situation qui avait cours quinze ans plus tôt.

1. *On ne tient compte ici que des élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire.*
2. *Depuis l'automne 1997, les élèves qui entrent au collégial doivent non seulement être titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), mais aussi avoir réussi les cours suivants : langue d'enseignement et langue seconde de 5e secondaire, histoire et sciences physiques de 4e secondaire, et mathématiques de 5e secondaire ou de 4e secondaire comparable.*

Tableau 2.7
Taux d'accès au collégial à l'enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe et le type de formation (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2007-2008	2008-2009e
Sexe masculin	**38,9**	**52,0**	**55,8**	**50,5**	**53,7**	**54,7**
Formation préuniversitaire	25,4	34,2	31,5	29,0	30,2	31,0
Formation technique	13,4	17,7	18,5	13,8	13,8	13,9
Accueil et transition	–	–	5,9	7,6	9,6	9,8
Sexe féminin	**39,7**	**64,9**	**71,1**	**69,5**	**73,4**	**73,9**
Formation préuniversitaire	22,5	41,0	44,7	42,5	43,7	44,1
Formation technique	17,1	23,9	20,3	19,3	20,2	20,4
Accueil et transition	–	–	6,1	7,7	9,5	9,4
Ensemble	**39,3**	**58,3**	**63,3**	**59,8**	**63,3**	**64,4**
Formation préuniversitaire	24,0	37,5	37,9	35,6	36,8	37,5
Formation technique	15,3	20,8	19,3	16,5	17,0	17,1
Accueil et transition	–	–	6,0	7,7	9,6	9,8

e : Estimations.

– : Sans objet.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 2.7
Taux d'accès à l'enseignement collégial, à l'enseignement ordinaire, à temps plein ou à temps partiel, réseaux public et privé, selon le sexe (en %)

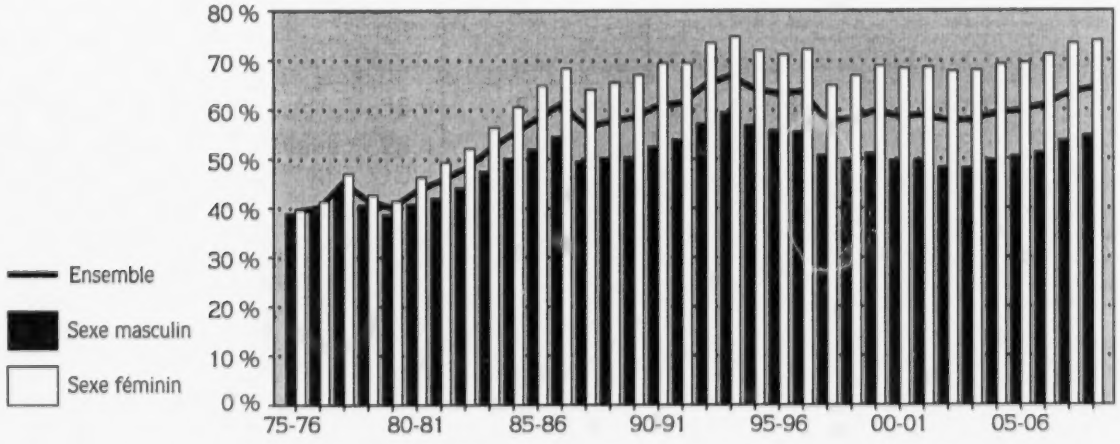

2.8 Le passage immédiat du collégial à l'université

Les programmes de la formation préuniversitaire au collégial ont comme principal objectif de préparer les élèves aux études universitaires. Ainsi, pour les diplômés de la promotion de 2007-2008, ce sont 79,7 % des titulaires de 24 ans ou moins, de la formation préuniversitaire dans un programme de DEC[1], qui poursuivaient, à l'automne 2008, des études universitaires à temps plein comme étudiant régulier[2]. 79,8 % des femmes diplômées de la formation préuniversitaire poursuivaient des études universitaires à temps plein à l'automne 2008, alors que cette proportion était de 79,6 % chez les hommes.

Le taux de passage immédiat des personnes diplômées de la formation préuniversitaire vers la formation universitaire estimé pour l'année universitaire 2008-2009 est le plus élevé depuis 2000-2001. En effet, la proportion des personnes diplômées de la formation préuniversitaire qui fréquentent un établissement universitaire l'année suivant celle de l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), est passée de 78,6 % pour la promotion de 2000-2001 à 79,7 % pour celle de 2008-2009. Au cours des dix dernières années, le taux de passage à l'université des personnes de 24 ans ou moins, diplômées de la formation préuniversitaire, a fluctué entre 77,9 % et 81,4 %.

Parmi les titulaires d'un DEC technique de la promotion de 2007-2008 âgés de 24 ans ou moins, 26,0 % poursuivaient des études universitaires à temps plein à l'automne 2007. Ce résultat le plus élevé depuis qu'on a commencé à calculer cet indicateur vient confirmer l'importance de la formation technique comme autre voie de passage vers l'université. En effet, le taux de passage se situe à un niveau supérieur à 20 % depuis plus de quatre ans et l'implantation croissante de programmes DEC-BAC[3] compte parmi les facteurs explicatifs.

Les hommes âgés de 24 ans ou moins, diplômés de la formation technique dans un programme de DEC, poursuivent des études universitaires à temps plein dans une plus grande proportion que les femmes. Ils s'inscrivent majoritairement dans les domaines des sciences appliquées (génie électrique, génie mécanique et sciences de l'informatique entre autres) et des sciences de l'administration (administration des affaires notamment). Quant aux femmes du même groupe d'âge, elles s'inscrivent principalement dans les domaines des sciences de la santé (sciences infirmières et nursing surtout), des sciences de l'administration (administration des affaires et comptabilité notamment) et des sciences humaines (plusieurs disciplines, dont le service social).

Pour la promotion de 2007-2008, 79,7 % des titulaires d'un DEC de la formation préuniversitaire et 26,0 % des titulaires d'un DEC de la formation technique poursuivaient des études universitaires à temps plein à l'automne 2008.

---

1. *Il s'agit des personnes qui, entre les mois de septembre et d'août d'une année scolaire déterminée, ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un établissement d'enseignement. Le* Bulletin statistique de l'éducation *n° 28 présente le passage immédiat des personnes diplômées de la formation collégiale en 2000-2001. Ce bulletin est accessible dans le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'adresse suivante :* http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Bulletin/.
2. *Entre 1983-1984 et 1999-2000, les résultats des enquêtes* La Relance au collégial *étaient utilisés pour calculer le taux de passage du collégial à l'université. À partir de l'année 2000-2001, la méthode d'estimation de ce taux a été revue. Ces taux de passage sont aujourd'hui estimés à partir des données administratives du système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU) et de l'entrepôt de données ministériel (EDM).*
3. *Un programme DEC-BAC naît d'une entente entre une université et un collège. Cette option permet notamment d'éviter le dédoublement des connaissances puisque l'élève se voit reconnaître un certain nombre de cours collégiaux à l'université, réduisant la durée totale des études, généralement d'une année. Il existe aussi des passerelles qui permettent la reconnaissance de certains cours collégiaux à l'université.*
4. *Les statistiques produites entre 1983-1984 et 1999-2000 sont tirées des enquêtes* La Relance au collégial. *Ces statistiques représentent la proportion de personnes diplômées qui, au 31 mars de l'année de référence, étudiaient à temps plein ou étudiaient à temps partiel sans travailler. Les statistiques présentées à partir de 2001 sont produites à partir des données tirées du système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). Ces statistiques représentent la proportion de personnes diplômées de 1999-2000 à 2006-2007 qui, à l'automne suivant, poursuivaient des études à temps plein dans une université québécoise. Dans le calcul de l'indice issu des enquêtes Relance, l'inclusion de certaines personnes diplômées qui sont aux études à temps partiel ainsi que la date de référence utilisée dans les enquêtes Relance (31 mars) ont pour effet combiné de produire un indicateur de poursuite des études universitaires légèrement plus élevé que celui obtenu selon le nouvel indicateur utilisé depuis 2000-2001.*
5. *Données révisées.*

Tableau 2.8
Proportion des personnes de 24 ans ou moins diplômées de la formation collégiale qui ont poursuivi des études universitaires à temps plein[4] à l'automne sans interruption selon le type de formation et le sexe (en %)

	1983-1984	1999-2000	2005-2006	2006-2007	2007-2008[5]	2008-2009
Formation préuniversitaire	**86,0**	**81,4**	**77,9**	**78,5**	**78,5**	**79,7**
Sexe masculin	87,7	80,8	78,2	78,7	77,9	79,6
Sexe féminin	84,3	81,7	77,8	78,4	79,2	79,8
Formation technique	**17,4**	**20,0**	**25,0**	**21,1**	**25,4**	**26,0**
Sexe masculin	21,9	23,9	28,5	23,3	29,1	29,0
Sexe féminin	14,4	17,5	22,9	19,7	23,2	24,1

Sources : Les enquêtes La Relance au collégial *de 1983-1984 à 1999-2000;* Gestion des données sur l'effectif universitaire *(GDEU) et* Entrepôt de données ministériel *(EDM) à partir de 2000-2001.*

Graphique 2.8
Proportion des personnes de 24 ans ou moins, diplômées de l'enseignement collégial, qui ont poursuivi des études universitaires à temps plein à l'automne, sans interruption, selon le type de formation et le sexe (en %)

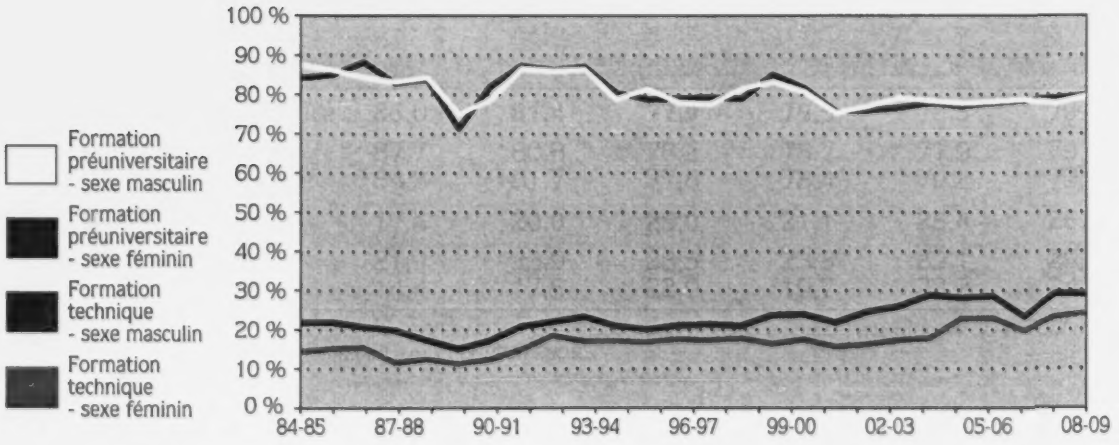

2.9 L'accès aux études universitaires

Il est ici question de l'accès[1] aux programmes d'études menant à des grades universitaires, soit au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. L'accès aux études conduisant à l'obtention d'un certificat et l'accès aux études libres ne sont pas mesurés ici.

En 1992-1993, la proportion d'une génération qui s'inscrit une première fois à des études en vue d'obtenir un baccalauréat s'était accrue du tiers en huit ans : elle atteignait 39,7 %, alors qu'elle avait été de 30,1 % en 1984-1985. De 1992-1993 jusqu'à 1997-1998, un recul de 5,8 points a été enregistré dans le taux d'accès aux études menant au baccalauréat, ce dernier ayant baissé à 33,9 %. Un rapprochement peut être établi entre cette baisse et celle qui a été observée dans l'accès aux études collégiales en formation préuniversitaire, qui s'était dessinée après 1992-1993 (fiche 2.8). Par la suite, une reprise a été enregistrée, ce qui a permis de retrouver un taux d'accès de 45 % en 2009-2010. Les femmes ont même dépassé ce niveau puisque leur taux d'accès aux études conduisant au baccalauréat a maintenant atteint 53,1 %.

De 1984 à 2009, les femmes sont seules à connaître une véritable progression dans l'accès aux études menant au baccalauréat; la proportion des femmes ayant entrepris de telles études a augmenté de 21,8 points, tandis que celle des hommes (37,2 %) se trouvait 8,2 points au-dessus de ce qu'elle était en 1984-1985. La marge entre les sexes est de 15,9 points en 2009-2010, alors qu'elle était de 2,3 points en 1984-1985, et ce, toujours en faveur des femmes.

Aux études de deuxième cycle devant mener à la maîtrise, l'accès, qui s'établit à 12,1 %, a connu une hausse au cours des dernières années après avoir subi une baisse en 1997-1998. Ici aussi, l'évolution a été plus favorable aux femmes. Leur taux d'accès atteignait 11,9 % en 2009-2010, contre 10,7 % pour les hommes; la différence était, en 1984-1985, de 1,5 point en faveur de ces derniers. Dans ce domaine, c'est en 1993-1994 que les femmes ont commencé à devancer définitivement les hommes. La hausse générale de l'accès aux études conduisant à la maîtrise enregistrée entre 1984-1985 et 2009-2010 est relativement plus élevée que celle qui est observée pour les études conduisant au baccalauréat.

L'essor des études conduisant au doctorat est important, bien qu'il ne concerne encore qu'une très faible partie de la population. L'accès y est passé de 1,1 % en 1984-1985 à 2,8 % en 2009-2010. À ce cycle d'études, les hommes conservent l'avantage avec un taux d'accès de 3,0 %, contre 2,6 % pour les femmes. Cependant, ces dernières ont progressé beaucoup plus vite en ce qui a trait à l'accès aux études conduisant au doctorat pendant les deux dernières décennies.

En 2009-2010, la proportion des personnes accédant aux études universitaires est estimée à 45 % pour les études devant conduire au baccalauréat, à 12,1 % pour celles devant conduire à la maîtrise et à 2,9 % pour celles devant mener au doctorat.

1. *Les données sur les nouvelles inscriptions qui servent habituellement à mesurer l'accès aux études n'étant pas disponibles au moment de rédiger cette fiche, ce sont les données provisoires sur les inscriptions diffusées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) qui ont servi pour les calculs relatifs aux années 2008-2009 et 2009-2010. Or, selon la CREPUQ, à l'automne 2009 il y a eu une forte hausse des nouvelles inscriptions à temps plein dans tous les programmes d'études universitaires. Au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat, les variations d'effectifs à temps plein ont été respectivement de 5,3 %, 10,6 % et 6,9 % à l'automne 2009, comparativement à 0,7 %, 0,6 % et 2,9 % à l'automne 2008. Ce récent accroissement des inscriptions explique l'importance relative des estimations pour 2009-2010 des taux d'accès aux études universitaires.*

Tableau 2.9
Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire, selon le sexe (en %)

	1984-1985	1992-1993	1997-1998	2007-2008	2008-2009[e]	2009-2010[e]
Programmes d'études conduisant au baccalauréat						
Sexe masculin	29,0	34,8	28,9	35,2	36,0	37,2
Sexe féminin	31,3	44,9	39,1	50,7	51,7	53,1
Ensemble	**30,1**	**39,7**	**33,9**	**42,8**	**43,7**	**45,0**
Programmes d'études conduisant à la maîtrise						
Sexe masculin	7,5	8,5	8,4	10,3	10,7	11,7
Sexe féminin	6,0	8,3	8,9	11,6	11,9	12,6
Ensemble	**6,8**	**8,4**	**8,7**	**10,9**	**11,3**	**12,1**
Programmes d'études conduisant au doctorat						
Sexe masculin	1,4	2,3	1,9	2,8	3,0	3,1
Sexe féminin	0,8	1,4	1,8	2,6	2,6	2,7
Ensemble	**1,1**	**1,9**	**1,9**	**2,7**	**2,8**	**2,9**

e : Estimations (voir la note 1 au bas du texte).

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, CREPUQ et Statistique Canada.

Graphique 2.9
Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire (en %)

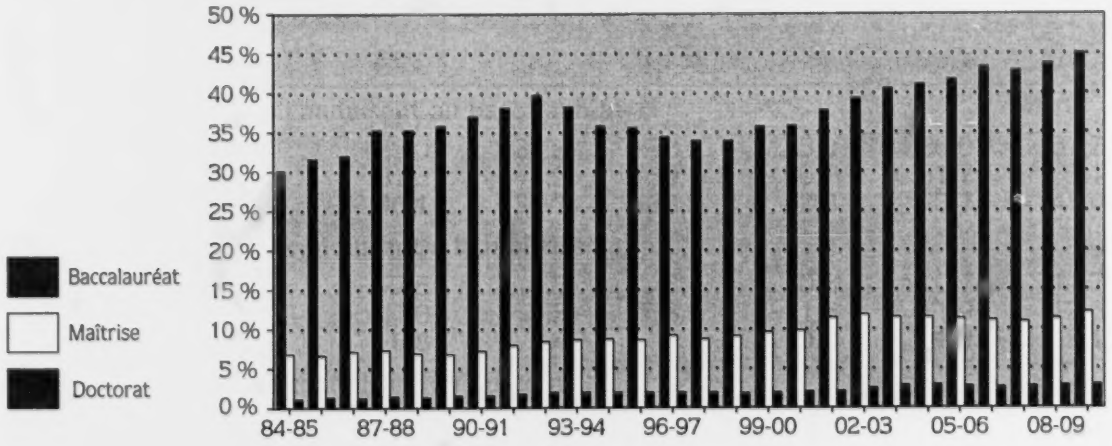

2.10 La formation de chercheurs et de chercheuses

L'effectif inscrit à un programme d'études conduisant à l'obtention d'un doctorat est celui qui est le plus représentatif des étudiants et des étudiantes qui se consacreront à la recherche universitaire. À l'automne 2008, on comptait 13 245 étudiantes et étudiants, ce qui représente une augmentation de 3,0 % par rapport à l'automne précédent.

À l'automne 2008, 78,3 % des étudiantes et étudiants inscrits au doctorat ont choisi d'étudier en sciences humaines, en sciences appliquées, en sciences pures et en sciences de la santé. Depuis l'automne 2000, la proportion d'inscrits dans le domaine des sciences appliquées s'est accrue continuellement, passant de 16,0 % à 21,4 %. Au cours de la même période, les domaines des sciences humaines et des lettres ont connu des baisses constantes, passant respectivement de 31,8 % à 29,7 % et de 6,4 % à 4,9 %. Il en est de même pour le domaine de l'éducation où la proportion est passée de 6,4 % à l'automne 2000 à 4,7 % à l'automne 2008.

Autre situation marquante déjà observée au cours des dernières années chez les inscrits au doctorat, celui de la répartition selon le sexe qui évolue sans cesse. En effet, la proportion des hommes n'a cessé de baisser, passant de 64,7 % en 1990 à 52,6 % en 2008. Dans le même temps, la proportion des femmes a considérablement augmenté, et représente 47,4 % des inscrits en 2008, un niveau jamais observé auparavant.

Les hommes sont plus nombreux que les femmes et sont majoritairement présents dans les domaines de l'administration, des sciences pures et des sciences appliquées. Entre 2000 et 2008, l'effectif masculin inscrit dans le domaine des arts a plus que doublé, avec un accroissement de 148,3 %. Dans le domaine des sciences appliquées qui compte plus de 30 % des inscriptions des hommes, l'accroissement au cours de la même période a été de 105,2 %.

À l'automne 2008, la majorité des personnes inscrites dans les domaines suivants étaient des femmes : sciences de l'éducation (63,9 %), lettres (64,3 %), sciences humaines (60,7 %), sciences de la santé (57,6 %), droit (51,9 %) et arts (51,6 %). Entre 2000 et 2008, l'effectif féminin de l'ensemble des domaines d'études s'est accru de 58,3 %, alors qu'en sciences appliquées il a doublé, passant de 322 à 663 inscriptions.

Au trimestre d'automne 2008, l'effectif inscrit à un programme d'études conduisant au doctorat s'est accru de 3,0 % par rapport à l'automne 2007. Cet accroissement résulte d'une hausse de 3,5 % de l'effectif féminin et de 2,5 % de l'effectif masculin.

1. *Toutes les situations particulières pour lesquelles on ne possède aucune indication sur la discipline du programme d'études de l'étudiant ou de l'étudiante et des cas pour lesquels le Ministère a décidé de ne pas attribuer de discipline.*

Tableau 2.10
Effectif étudiant inscrit au trimestre d'automne à un programme d'études menant au doctorat, selon le domaine d'études

	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Arts	200	279	311	353	367	424	446
Lettres	607	602	631	674	651	631	647
Sciences de l'administration	476	599	666	706	720	724	713
Droit	109	127	153	169	188	211	214
Sciences de l'éducation	556	555	565	591	636	613	628
Sciences humaines	2 746	3 016	3 283	3 492	3 596	3 810	3 938
Sciences pures	1 356	1 530	1 651	1 788	1 867	1 923	1 990
Sciences appliquées	1 383	2 012	2 294	2 469	2 628	2 724	2 840
Sciences de la santé	1 114	1 353	1 447	1 512	1 539	1 579	1 598
Études plurisectorielles	92	143	154	187	207	204	207
Ne s'applique pas[1]	9	26	19	28	28	20	24
Total	**8 648**	**10 242**	**11 174**	**11 969**	**12 427**	**12 863**	**13 245**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 2.10
Répartition de l'effectif inscrit dans un programme d'études menant au doctorat, selon le sexe et le domaine d'études, à l'automne 2008 (en %)

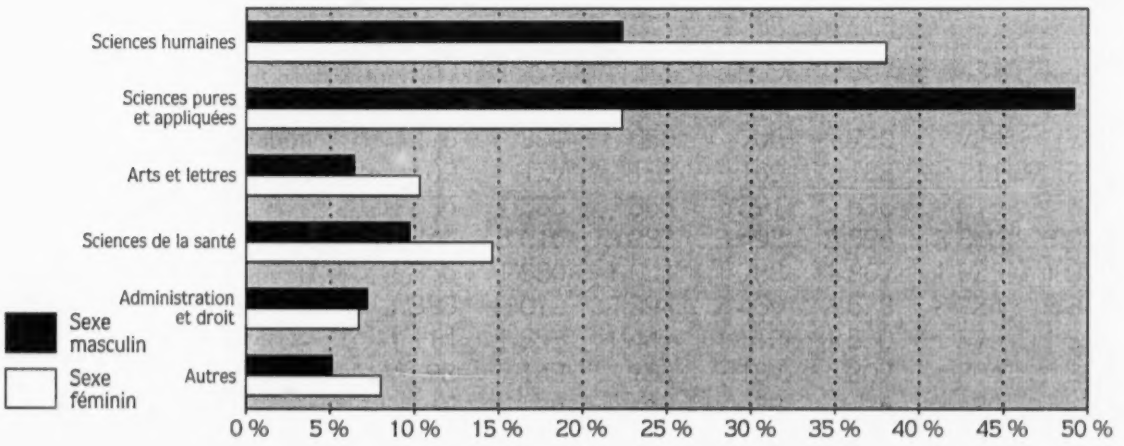

2.11 La part des étudiantes et étudiants internationaux à l'enseignement postsecondaire

L'enseignement postsecondaire a toujours accueilli des étudiantes et étudiants étrangers. Toutefois, à l'échelle mondiale, il y a eu ces dernières années une tendance lourde vers une globalisation croissante des économies et des sociétés, accompagnée d'une augmentation importante des étudiantes et étudiants étrangers. Le Québec n'y fait pas exception.

Ainsi, selon l'OCDE, le nombre d'étudiantes et d'étudiants scolarisés dans des pays où ils ne sont pas des ressortissants est passé de 1,3 million en 1990 à 3,0 millions en 2007, ce qui représente une hausse de 131 %[1]. Pendant cette période, le nombre d'étudiantes et d'étudiants universitaires étrangers au Québec est passé de 9 135 à 22 303, une augmentation de 144 %, ce qui est légèrement supérieur au taux de croissance mondiale[2].

Dans le système collégial québécois, le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers a connu une progression très rapide ces cinq dernières années; il a augmenté de 68,0 % par rapport à une hausse globale du nombre d'étudiantes et d'étudiants de 4,8 % (voir le tableau 2.11a). Toutefois, il faut spécifier que les étudiantes et étudiants étrangers ne représentaient, à l'automne 2008, que 1,3 % de l'effectif collégial. Il est probable que ce faible pourcentage est dû à la particularité du système collégial québécois qui n'a pas d'équivalent ailleurs.

À l'enseignement universitaire, le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers croît un peu plus rapidement que l'ensemble des étudiantes et étudiants. Ainsi, la proportion d'étudiantes et d'étudiants étrangers augmente régulièrement, passant de 8,2 % en 2003 à 8,5 % en 2008. Si on examine la situation selon les cycles, on remarque que le rapport étudiants étrangers / total des étudiants augmente avec la progression dans les cycles supérieurs : il est de 7,2 % au premier cycle, de 10,8 % au deuxième cycle et de 20,0 % au troisième cycle (voir le tableau 2.11b).

À l'automne 2008, les étudiantes et étudiants universitaires étrangers provenaient de 165 pays, mais ils étaient surtout concentrés dans cinq pays qui regroupent près de 57 % des étudiantes et étudiants étrangers. La France fournit, et de loin, le plus fort contingent (30,9 %), elle est suivie des États-Unis (12,1 %), de la Chine (6,1 %), du Maroc (4,7 %), de la Tunisie (2,8 %) et de 160 autres pays (43,4 %) répartis sur tous les continents (voir le graphique 2.11).

À l'automne 2008, les étudiantes et étudiants étrangers constituaient 8,5 % de l'effectif total des universités québécoises.

1. *OCDE*, Regards sur l'éducation, *édition 2009, chapitre C2, page 334.*
2. *MINISTERE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, système GDEU, 2009. À noter qu'au Québec, une étudiante ou un étudiant étranger est un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement québécois et qui n'est ni citoyen canadien, ni résident permanent, ni un Indien selon la Loi sur les Indiens.*

Tableau 2.11a
Étudiantes et étudiants étrangers dans les réseaux d'enseignement québécois

	Automne 2003	Automne 2008	Variation 2008/2003
Collégial			
Étudiants étrangers	1 645	2 763	**68,0 %**
Total des étudiants	195 803	205 266	**4,8 %**
Rapport étrangers/total (%)	**0,7**	**1,3**	
Universitaire			
Étudiants étrangers	20 934	22 504	**7,5 %**
Total des étudiants	255 853	264 029	**3,2 %**
Rapport étrangers/total (%)	**8,2**	**8,5**	

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système Socrate de septembre 2009 et système GDEU de juin 2009.

Tableau 2.11b
Proportion d'étudiantes et d'étudiants étrangers aux différents cycles universitaires à l'automne 2008

	1er cycle	2e cycle	3e cycle	Total
Étudiants étrangers	14 769	5 034	2 701	22 504
Total des étudiants	203 850	46 658	13 521	264 029
Rapport étrangers/total (%)	**7,2**	**10,8**	**20,0**	**8,5**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, système GDEU de juin 2009.

Graphique 2.11
Les principaux pays de provenance des étudiants universitaires étrangers à l'automne 2008 (en %)

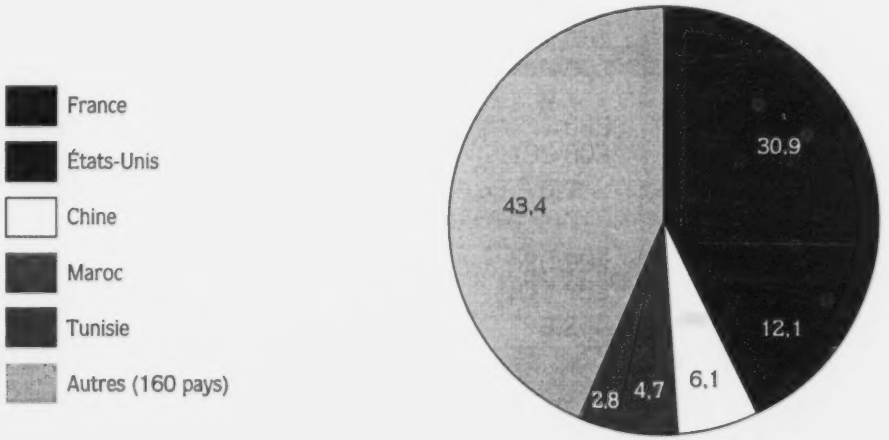

3.1 La réussite[1] au second cycle du secondaire en formation générale au secteur des adultes

En 2007-2008, en formation générale au secteur des adultes, la proportion de titulaires d'un diplôme, parmi les sortants et les sortantes au second cycle du secondaire, s'élevait à 50,6 %. En 1988-1989, la première année où l'on a pu distinguer les nouvelles inscriptions selon le service d'enseignement, la réussite était de 23,2 %; elle a donc doublé depuis ce temps

Le second cycle du secondaire est le seul service d'enseignement de la formation générale des adultes qui a pour objectif de conduire à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les autres services ont pour objectif de parfaire la formation des élèves afin de leur permettre d'accéder éventuellement au second cycle du secondaire ou d'acquérir les préalables requis pour l'admission aux études professionnelles ou postsecondaires[2].

Parmi les sortants et les sortantes de moins de 20 ans, la proportion de titulaires d'un diplôme est plus élevée que pour l'ensemble des âges. Ainsi, au second cycle du secondaire, 62,5 % des élèves sortant avant l'âge de 20 ans sont titulaires d'un diplôme, ce qui représente une augmentation importante, puisque la proportion correspondante en 1988-1989 était de 36,3 %.

Depuis 1988-1989, les taux de réussite sont plus élevés pour le sexe féminin. Entre 1988-1989 et 2007-2008, l'écart entre le taux de réussite des hommes et des femmes est passé de 0,9 à 6,7 points, tous âges confondus. Chez les moins de 20 ans, l'écart est passé de 0,2 point à 6 points durant la même période.

Parmi les moins de 20 ans inscrits au secteur des adultes au second cycle du secondaire, en 2007-2008, 62,5 % ont quitté l'école avec un diplôme.

1. *La réussite en formation générale est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi l'ensemble des élèves de la formation générale ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme. Les diplômes comptés sont ceux qui ont été obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit ou réinscrite. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années qui suivent la dernière année d'inscription.*

2. *Les services d'enseignement offerts en formation générale des adultes sont les suivants : soutien pédagogique, alphabétisation, présecondaire, premier cycle du secondaire, second cycle du secondaire, intégration sociale, intégration socioprofessionnelle, francisation, préparation à la formation professionnelle et préparation aux études postsecondaires.*

Tableau 3.1
Proportion des élèves du secteur des adultes en formation générale terminant leurs études avec un diplôme[1], selon le sexe, le service d'enseignement, l'âge et l'année de la dernière inscription (en %)

	1988-1989	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2006-2007[e]	2007-2008[e]
Sexe masculin						
Second cycle	22,7	50,2	44,8	45,8	49,8	47,2
Avant l'âge de 20 ans	36,2	61,0	53,3	57,4	62,0	59,7
Sexe féminin						
Second cycle	23,6	55,9	51,3	52,8	55,7	53,9
Avant l'âge de 20 ans	36,4	67,5	62,3	64,1	67,3	65,7
Ensemble						
Second cycle	23,2	53,2	48,0	49,4	52,8	50,6
Avant l'âge de 20 ans	36,3	64,3	57,5	60,6	64,5	62,5

e : Estimations.

1. Tous les diplômes du secondaire sont considérés.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 3.1
Proportion des élèves du secteur des adultes en formation générale terminant leurs études avec un diplôme, selon l'année de la dernière inscription (en %)

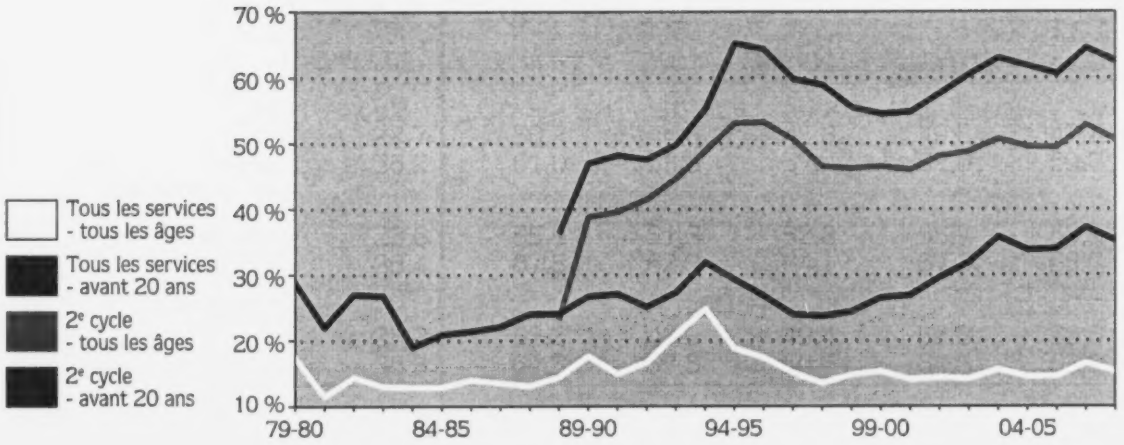

3.2 La réussite[1] en formation professionnelle au secondaire

Parmi les élèves de la formation professionnelle[2] qui terminaient leurs études en 2007-2008, 63,6 % ont obtenu un diplôme. Si l'on ne considère que les effectifs jugés comme étant véritablement à la recherche d'un diplôme, soit les élèves inscrits à temps plein[3], la proportion de titulaires d'un diplôme parmi les sortants et les sortantes atteint 86 %.

Depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1987-1988, le pourcentage de ceux et celles qui ont obtenu un diplôme a augmenté de façon appréciable. Par exemple, à la fin de 2007-2008, l'obtention du diplôme touchait 73,8 % des sortants et des sortantes des programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP), contre une proportion de 54,4 % en 1990-1991. Par rapport à la situation qui existait au professionnel long au milieu des années 80, la réussite ne semble pas avoir beaucoup augmenté, mais il faut rappeler que les données disponibles sur le professionnel long ne concernaient que le secteur des jeunes. Si l'on regarde exclusivement les élèves inscrits à temps plein[3], l'amélioration est plus visible. Comme on l'a déjà noté, la proportion des élèves ayant terminé leurs études en 2007-2008 avec un diplôme était de 86 %, alors qu'elle était de 56,3 % pour les élèves ayant terminé leurs études en 1980-1981.

En considérant toutes les sorties, sans tenir compte du secteur ni du régime d'études, on observe que la proportion des diplômes a aussi augmenté depuis le début des années 80. Ainsi trouvait-on, parmi l'ensemble des personnes inscrites à la formation professionnelle pour la dernière fois en 1980-1981, une proportion de diplômés et de diplômées de 46,6 %. Cette proportion globale est passée à 63,6 % en 2007-2008.

Les nouvelles inscriptions en formation professionnelle ont connu une baisse importante dans les années 80 (fiche 2.4). On exige maintenant, pour l'accès à la formation professionnelle, une formation générale plus poussée. Les personnes déjà diplômées de la formation générale ont toujours des taux de réussite en formation professionnelle supérieurs à ceux des personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme. Cela explique en grande partie le fait que les taux de réussite relatifs à l'ensemble des sortants et des sortantes ont été plus élevés dans les dernières années.

Les garçons et les filles montrent des résultats plus ou moins différents selon les années. L'année 1999-2000 est marquée par un renversement de tendance à la sortie des programmes menant au DEP, alors que la réussite des filles surpasse celle des garçons (70,2 % contre 63,9 %). Auparavant, la réussite des garçons était de 2 à 10 points plus élevée que celle des filles. Cependant, lorsqu'on ne retient que l'ensemble des sorties selon le sexe sans tenir compte du programme ou du régime d'études, il y a longtemps que le taux de réussite est plus élevé pour le sexe féminin. Dès 1985-1986, la proportion d'élèves de sexe féminin qui terminaient leurs études professionnelles avec un diplôme était de 36,2 % contre 28,7 % pour les élèves de sexe masculin; en 2007-2008, les proportions respectives étaient de 72,3 % et de 57,9 %.

En 2007-2008, le taux de réussite des garçons et des filles dans les programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) était respectivement de 72,8 % et de 75 %.

1. *La réussite en formation professionnelle est mesurée ici par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi l'ensemble des élèves de la formation professionnelle ayant quitté les études secondaires avec ou sans diplôme. Les diplômes comptés sont ceux qui ont été obtenus pendant l'année de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit ou réinscrite. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années qui suivent la dernière année d'inscription.*
2. *Comme il n'est pas absolument nécessaire pour les commissions scolaires de faire connaître le nombre des inscriptions en formation professionnelle quand elles ne donnent pas lieu à une sanction, il se peut que le dénominateur des taux de réussite soit incomplet.*
3. *Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.*

Tableau 3.2
Proportion des élèves de la formation professionnelle au secondaire terminant leurs études avec un diplôme[1], selon le sexe, la catégorie et l'année de la dernière inscription (en %)

	1980-1981	1985-1986	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2006-2007[e]	2007-2008[e]
Sexe masculin							
PL ou DEP[2]	57,1	58,3	60,0	67,7	63,9	75,3	72,8
Temps plein[3]	51,8	51,4	81,1	79,5	81,6	86,1	85,2
Toutes les sorties	48,3	28,7	21,7	46,2	50,7	62,1	57,9
Sexe féminin							
PL ou DEP[2]	65,5	69,5	50,3	64,5	70,2	74,5	75,0
Temps plein[3]	61,3	62,0	80,0	78,3	82,4	87,1	86,9
Toutes les sorties	45,2	36,2	39,3	54,0	65,7	72,6	72,3
Ensemble							
PL ou DEP[2]	61,7	64,1	54,4	66,1	66,6	75,0	73,8
Temps plein[3]	56,3	56,6	80,6	78,9	82,0	86,6	86,0
Toutes les sorties	46,6	32,1	27,9	49,5	56,6	66,5	63,6

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

e : Estimations.

1. *Tous les diplômes du secondaire sont considérés.*
2. *En 1980-1981 et en 1985-1986, ce sont les inscriptions au professionnel long (PL) dans le secteur des jeunes qui sont examinées. Depuis 1988-1989, ce sont les inscriptions aux programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) dans les secteurs des jeunes et des adultes qui sont considérées.*
3. *Le temps plein désigne les inscriptions à 270 heures ou plus de cours par année.*

Graphique 3.2
Proportion des élèves qui sortent de la formation professionnelle au secondaire avec un diplôme, selon l'année de la dernière inscription (en %)

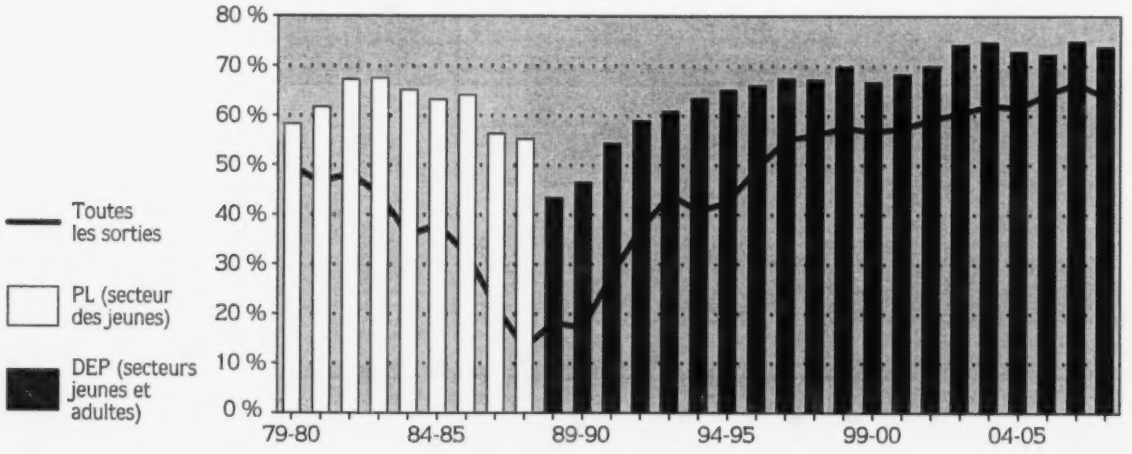

3.3 La réussite[1] des études en formation préuniversitaire à l'enseignement ordinaire au collégial

Parmi les élèves de l'enseignement ordinaire qui sortaient de la formation préuniversitaire à la fin de 2007-2008, 72,4 % ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours des deux dernières décennies, cette valeur a fluctué entre 63,9 % et 73,3 %. On note une augmentation sensible des taux de réussite depuis 1999-2000, où la valeur atteignait 69,3 %. Avant la baisse enregistrée en 1999-2000, on avait également observé une augmentation des taux de réussite, qui étaient passés de 64,7 % en 1995-1996 à 70,2 % en 1998-1999. Les critères d'admission plus exigeants appliqués à l'automne 1997 (fiche 2.7) expliquent vraisemblablement une partie de cette hausse, puisque moins d'élèves, parmi les plus susceptibles d'abandonner leurs études, peuvent maintenant s'inscrire à l'enseignement collégial.

À ce chapitre, les filles montrent des résultats supérieurs et l'écart en leur faveur s'est accentué au fil des ans. Au sein de l'effectif de 1980-1981, la proportion de filles ayant terminé leur formation préuniversitaire avec un DEC dépassait de 4,0 points celle des garçons; pour l'effectif inscrit en 2007-2008, l'écart était de 13,9 points en faveur des filles (cet écart était de 10,8 points en 1995-1996). Ce phénomène s'ajoute aux différences dans l'accès aux études (fiche 2.7) pour expliquer les écarts entre les sexes dans l'obtention du diplôme (fiche 5.5).

Si l'on distingue les élèves selon le type de formation dans laquelle ils et elles ont entrepris leurs études collégiales, on trouve des taux de réussite un peu plus élevés que la moyenne pour ceux et celles qui ont débuté en formation préuniversitaire; en 2007-2008, le taux de réussite de ces élèves était de 74,8 %. Par ailleurs, les élèves qui sont venus de la formation technique affichent des taux de réussite nettement plus faibles. Si l'on ajoute le fait que, depuis 1994-1995, certaines personnes, parmi les sortants et les sortantes, ont débuté par les sessions d'accueil et d'intégration, on observe que les taux de réussite sont demeurés plus faibles pour les élèves de la formation préuniversitaire ayant suivi un type de formation différent. Ces taux n'ont repassé la barre des 50,0 % qu'en 1998-1999, pour atteindre 55,1 % en 2007-2008.

En principe, la durée nécessaire pour obtenir le DEC en formation préuniversitaire est de deux ans, mais assez peu d'élèves l'obtiennent dans ce délai. De fait, le taux de réussite en deux ans ou moins (soit le temps écoulé depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) atteignait 44,8 % en 2007-2008 parmi ceux et celles ayant commencé leurs études en formation préuniversitaire; ce taux a déjà atteint 35,0 % en 1986-1987 (taux le plus bas jamais enregistré). Pour ce qui est de l'ensemble des sortants et des sortantes de la formation préuniversitaire, peu importe dans quel type de formation ils ont débuté, il va sans dire que le taux de réussite en deux ans est un peu plus faible, puisque certains élèves peuvent avoir commencé par un autre type de formation ayant eu pour effet d'allonger leur parcours scolaire. Habituellement, la majorité des DEC en formation préuniversitaire sont obtenus à l'intérieur d'un délai de cinq ans après le début des études collégiales; en 2007-2008, le taux correspondant était de 73,5 %.

Parmi les élèves de la formation préuniversitaire qui terminaient leurs études en 2007-2008, 72,4 % ont obtenu un DEC, ce chiffre ayant gagné 3,1 points depuis 1999-2000.

1. *La réussite en formation préuniversitaire à l'enseignement ordinaire est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un DEC parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement ordinaire en formation préuniversitaire ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études conduisant au DEC. Les diplômes comptés sont les DEC de tous types, obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit ou réinscrite à un programme y conduisant. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.*

Tableau 3.3
Proportion des élèves de la formation préuniversitaire ayant terminé leurs études avec un DEC, selon l'année de la dernière inscription au collégial à l'enseignement ordinaire, le sexe, le type de formation initiale et le temps écoulé[1] depuis le début des études (en %)

	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2006-2007[e]	2007-2008[e]
Ensemble des sexes						
Même type de formation initiale						
2 ans ou moins[1]	nd	40,5	36,6	42,6	44,9	44,8
5 ans ou moins[1]	nd	70,8	65,2	70,0	72,6	73,5
Toutes les durées	nd	72,0	66,5	71,3	73,8	74,8
Autre type de formation initiale[2]						
Toutes les durées	nd	61,3	47,5	53,7	53,2	55,1
Tous les types de formation initiale – toutes les durées						
Ensemble des sexes	66,8	71,4	64,7	69,3	71,3	72,4
Sexe masculin	64,9	66,2	58,7	61,7	63,4	64,4
Sexe féminin	68,8	75,8	69,5	74,7	77,2	78,3

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

1. *Le temps écoulé depuis la première inscription n'est pas nécessairement égal à la durée des études, puisque des absences peuvent survenir entre le début et la fin des études.*
2. *Jusqu'en 1993-1994, cette catégorie désignait les élèves qui avaient commencé leurs études en formation technique. Ce n'est que depuis 1994-1995 qu'il y a des élèves de la formation préuniversitaire qui terminent leurs études (avec ou sans diplôme) après les avoir commencées dans une session d'accueil et d'intégration l'année précédente.*

Graphique 3.3
Proportion de sortants et de sortantes de la formation préuniversitaire ayant obtenu un DEC, selon le sexe et l'année de la dernière inscription à l'enseignement collégial ordinaire (en %)

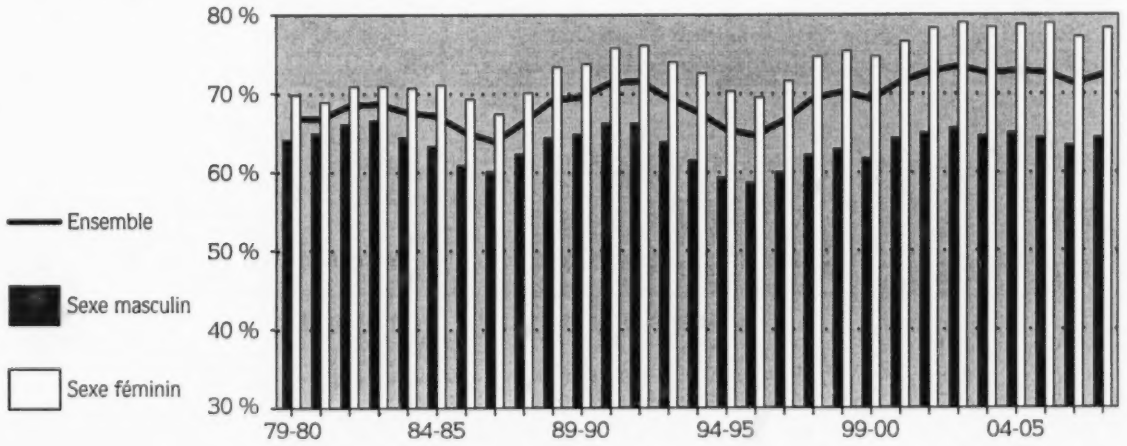

3.4 La réussite[1] des études en formation technique à l'enseignement ordinaire au collégial

Parmi les élèves de l'enseignement ordinaire qui sont sortis de la formation technique à la fin de 2007-2008, 62,4 % ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC). Au cours des deux dernières décennies, cette valeur a fluctué entre 52,7 % et 63,6 %.

À ce chapitre, les filles montrent toujours des résultats supérieurs à ceux des garçons, et la différence à cet égard a atteint un sommet de 17,1 points en 1997-1998. En 2007-2008, le taux de réussite des filles s'établit à 68 % contre 55 % pour les garçons, soit un écart de 13 points en faveur des premières. Ce phénomène s'ajoute aux différences dans l'accès aux études (fiche 2.7) pour expliquer l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.5).

Si l'on distingue les élèves selon le type de formation dans laquelle ils ont entrepris leurs études collégiales, on observe en 2007-2008 des taux de réussite un peu plus élevés que la moyenne pour ceux et celles ayant débuté en formation technique. Par ailleurs, jusqu'en 1993-1994, les élèves qui ont débuté en formation préuniversitaire et qui se sont réorientés vers la formation technique affichaient des taux de réussite nettement plus élevés. Depuis 1994-1995, les taux de réussite des élèves qui ont commencé ailleurs qu'en formation technique sont affaiblis par la venue d'élèves des sessions d'accueil et d'intégration (offertes pour la première fois en 1993-1994).

En principe, la durée nécessaire à l'obtention d'un DEC en formation technique est de trois ans, mais assez peu d'élèves l'obtiennent dans ce délai. De fait, le taux de réussite en trois ans ou moins (soit le temps écoulé depuis la première inscription à un programme conduisant au DEC) se situait, en 2007-2008, à 34,1 % pour les élèves qui avaient débuté et terminé en formation technique. Pour ce qui est de l'ensemble des sortants et des sortantes de la formation technique, peu importe dans quel type de formation ils ont débuté, il va sans dire que le taux de réussite en trois ans est un peu plus faible, puisque certains élèves peuvent avoir commencé par un autre type de formation ayant eu pour effet d'allonger leur parcours scolaire. Habituellement, une proportion élevée des DEC en formation technique sont obtenus à l'intérieur d'un délai de cinq ans après le début des études collégiales; en 2007-2008, le taux correspondant était de 55,1 %.

Parmi les élèves de la formation technique qui terminaient leurs études en 2007-2008, 62,4 % ont obtenu un DEC.

1. *La réussite en formation technique à l'enseignement ordinaire est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un DEC parmi l'ensemble des élèves de l'enseignement ordinaire en formation technique ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études conduisant au DEC. Les diplômes comptés sont les DEC de tous types, obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'élève n'est pas réinscrit ou réinscrite à un programme y conduisant. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.*

Tableau 3.4
Proportion des élèves de la formation technique ayant terminé leurs études avec un DEC, selon l'année de la dernière inscription au collégial à l'enseignement ordinaire, le sexe, le type de formation initiale et le temps écoulé[1] depuis le début des études (en %)

	1980-1981	1990-1991	1995-1996	1999-2000	2006-2007[e]	2007-2008[e]
Ensemble des sexes						
Même type de formation initiale						
3 ans ou moins[1]	nd	29,6	26,8	31,6	32,6	34,1
5 ans ou moins[1]	nd	51,1	47,8	52,4	52,3	55,1
Toutes les durées	nd	56,6	53,1	57,6	59,6	62,1
Autre type de formation initiale[2]						
Toutes les durées	nd	64,4	55,7	57,8	62,8	62,9
Tous les types de formation initiale – toutes les durées						
Ensemble des sexes	59,0	58,6	53,9	57,7	60,7	62,4
Sexe masculin	53,9	54,7	46,1	50,1	53,9	55,0
Sexe féminin	63,0	61,3	60,9	64,6	65,6	68,0

e : Estimations.

nd : Données non disponibles.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. *Le temps écoulé depuis la première inscription n'est pas nécessairement égal à la durée des études, puisque des absences peuvent survenir entre le début et la fin des études.*
2. *Jusqu'en 1993-1994, cette catégorie désignait les élèves qui avaient commencé leurs études en formation préuniversitaire. Ce n'est qu'à compter de 1994-1995 que des élèves de la formation technique ont terminé leurs études (avec ou sans diplôme) après les avoir commencées dans une session d'accueil et d'intégration l'année précédente.*

Graphique 3.4
Porportion de sortants et de sortantes de la formation technique ayant obtenu un DEC, selon le sexe et l'année de la dernière inscription à l'enseignement collégial ordinaire (en %)

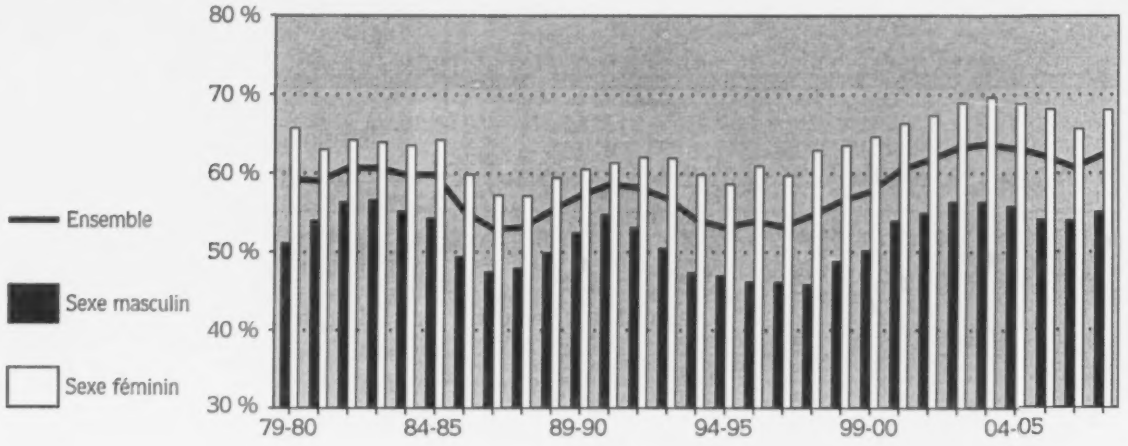

3.5 La durée des études à l'enseignement ordinaire au collégial

La durée des études pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et pour l'ensemble des élèves (obtenant ou non leur DEC) n'a à peu près pas varié au cours des années[1].

Les titulaires d'un DEC issus de la formation préuniversitaire ont étudié en moyenne 2,4 ans. Ceux et celles qui en sortent sans diplôme ont tout de même étudié en moyenne 1,5 année. Pour l'ensemble des sortants et des sortantes, la durée moyenne des études s'établit à 2,2 ans[2]. Pour la plupart des élèves, soit tous ceux et celles qui ont commencé leurs études collégiales directement en formation préuniversitaire, les durées correspondantes sont égales ou inférieures de 0,1 année. Quant aux élèves qui sont arrivés après un détour par un autre type de formation, ils obtiennent leur DEC en formation préuniversitaire en 3,2 ans.

En formation technique, l'obtention du DEC demande en moyenne 3,9 ans d'études, tandis que les abandons se produisent après 2,2 ans. Compte tenu du taux de réussite (fiche 3.4), l'ensemble des élèves sortant de la formation technique étudient pendant 3,2 ans. Ici aussi, les élèves qui se sont inscrits en formation technique dès leur entrée au collégial en ressortent plus rapidement, obtenant leur DEC après 3,5 ans ou abandonnant leurs études après 1,8 an. Par contre, les élèves ayant séjourné en formation préuniversitaire (pour qui les taux de réussite sont plus élevés) ou en session d'accueil et d'intégration prennent 4,5 ans pour obtenir un DEC en formation technique.

De très légères différences dans la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. À la formation préuniversitaire, les filles qui obtiennent un DEC, tout comme celles qui laissent leurs études avant d'obtenir leur diplôme, ont étudié 0,1 année de moins que les garçons. Cette différence disparaît cependant lorsqu'on regarde l'ensemble des sorties pour chacun des sexes en raison de la pondération des diplômes, qui est plus élevée pour les filles que pour les garçons, ce qui hausse la durée moyenne des études pour l'ensemble des filles. Le même effet peut être observé à la formation technique. Dans ce cas, les diplômées prennent 0,1 année de moins que leurs vis-à-vis masculins pour obtenir leur diplôme, tandis que les sortants et les sortantes sans diplôme ont étudié en moyenne 2,2 années.

> Le DEC en formation préuniversitaire est obtenu, en moyenne, après 2,4 ans d'études équivalentes au temps plein, et le DEC en formation technique, après 3,9 ans.

1. *C'est pourquoi les résultats de la présente fiche sont des moyennes relatives aux sorties des cinq dernières années observables (soit celles des élèves inscrits ou inscrites pour la dernière fois de 2002-2003 à 2006-2007). Toutefois, dans le cas des sorties sans diplôme, on constate, en 10 ans, un allongement de la durée des études avant l'abandon de l'ordre de 0,4 trimestre à temps plein en formation préuniversitaire et d'un trimestre à temps plein en formation technique.*

2. *La durée des études de l'ensemble des sortants et des sortantes dépend, d'une part, des durées respectives des études des titulaires d'un DEC et des sortants et sortantes sans diplôme et, d'autre part, de la pondération de ces deux catégories d'élèves, soit le taux de réussite. Cela explique la stabilité dans la durée des études de l'ensemble des élèves, alors que les taux de réussite sont en baisse et que la durée des études avant l'abandon tend à s'allonger.*

Tableau 3.5
Nombre moyen d'années[1] d'études précédant les sorties du collégial à l'enseignement ordinaire (moyenne de toutes les sorties depuis 2002-2003), selon le sexe et le type de formation à l'entrée et à la sortie

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[2]		Toutes les sorties	
	Formation préuniversitaire	Formation technique	Formation préuniversitaire	Formation technique	Formation préuniversitaire	Formation technique
Sexe masculin	2,5	3,9	1,6	2,3	2,2	3,2
Sexe féminin	2,4	3,8	1,5	2,1	2,2	3,3
Ensemble[3]	**2,4**	**3,9**	**1,5**	**2,2**	**2,2**	**3,2**
Type de formation initiale						
Semblable	2,3	3,5	1,4	1,8	2,1	2,9
Différent[3]	3,2	4,5	2,1	2,9	2,7	3,9

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. *Une année d'études à temps plein équivaut ici à deux trimestres à temps plein ou à huit trimestres à temps partiel.*
2. *Les sorties sans diplôme sont des interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.*
3. *Il s'agit de la durée totale, y compris les études effectuées précédemment dans les autres types de formation.*

Graphique 3.5
Proportions cumulées des sorties de l'enseignement collégial ordinaire entre 2002-2003 et 2006-2007 selon le nombre d'années écoulées depuis la première inscription dans un programme conduisant au DEC (en %)

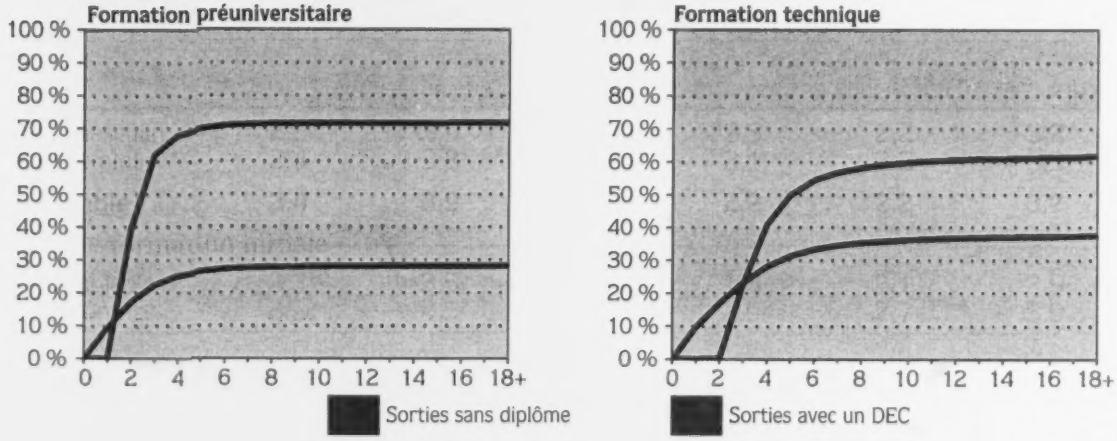

3.6 La réussite[1] et la durée des études dans les programmes conduisant au baccalauréat

À la fin de 2007-2008, parmi les étudiants et les étudiantes qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention du baccalauréat, 66,7 % ont obtenu ce diplôme. Depuis 20 ans, cette proportion a connu une augmentation, puisqu'elle était de 55,9 % pour les personnes inscrites une dernière fois en 1987-1988.

Les étudiantes montrent, depuis le début de la période observée, un taux de réussite plus élevé que celui des étudiants, et la différence va en augmentant puisqu'elle est passée de 0,7 point en 1987-1988 à 5,6 points en 2007-2008, après un écart maximal de 7,7 points en 1996-1997. Parmi les sortantes de la dernière année observée, 69,0 % ont obtenu un baccalauréat, contre 63,4 % des sortants. Ce phénomène s'ajoute aux différences dans l'accès aux études (fiche 2.9) pour expliquer l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.6).

Les titulaires d'un baccalauréat ont étudié en moyenne pendant 6,7 trimestres à temps plein et 8,9 trimestres si l'on ne tient pas compte du régime d'études[2]. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée des études à temps plein est de 2,5 trimestres, soit un peu plus d'une année normale d'études. Pour toutes les sorties, la durée des études est en moyenne de 7,4 trimestres, dont 5,2 trimestres à temps plein.

Des différences dans la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Qu'elles obtiennent un baccalauréat ou qu'elles quittent les études sans diplôme, les femmes le font plus rapidement que les hommes. La durée des études à temps plein est inférieure de 0,4 trimestre pour les bachelières et de 0,4 trimestre pour les sortantes sans diplôme par rapport aux durées observées chez les hommes. Toutefois, lorsque l'on considère la durée des études tous régimes confondus, les différences entre les sexes sont atténuées puisque le fait d'étudier à temps partiel est relativement plus fréquent chez les femmes. Pour l'ensemble des sorties, la différence entre les sexes est moins visible, principalement parce que la pondération des sorties avec diplôme est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, ce qui augmente la durée moyenne des études pour l'ensemble des femmes.

Sur 100 personnes inscrites à un programme d'études conduisant au baccalauréat et ayant quitté les études à la fin de 2007-2008, 67 ont obtenu leur diplôme.

1. *La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant au baccalauréat est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un baccalauréat parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les baccalauréats obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de premier cycle conduisant au baccalauréat. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.*
2. *Une partie des études est effectuée à temps partiel et s'ajoute aux durées moyennes à temps plein. La durée des études à temps partiel est comprise entre 2,2 et 2,5 trimestres pour les titulaires d'un baccalauréat. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée en question varie de 1,7 à 2,0 trimestres. Pour l'ensemble des sortants et des sortantes, cette durée varie de 2,0 à 2,4 trimestres.*

Tableau 3.6a
Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant au baccalauréat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

	1987-1988	1990-1991	1995-1996	2005-2006	2006-2007	2007-2008[e]
Sexe masculin	55,5	59,7	61,7	64,0	63,4	63,4
Sexe féminin	56,2	63,1	69,0	70,6	69,5	69,0
Ensemble	**55,9**	**61,5**	**65,9**	**67,9**	**67,0**	**66,7**

e : Estimations.
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.6b
Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au baccalauréat (moyenne de toutes les sorties depuis 2002-2003), selon le sexe

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[1]		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]
Sexe masculin	6,9	9,2	2,7	4,4	5,3	7,4
Sexe féminin	6,5	8,8	2,3	4,3	5,2	7,4
Ensemble	**6,7**	**8,9**	**2,5**	**4,3**	**5,2**	**7,4**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.
2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.6
Proportion de sortants et de sortantes des programmes d'études conduisant au baccalauréat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

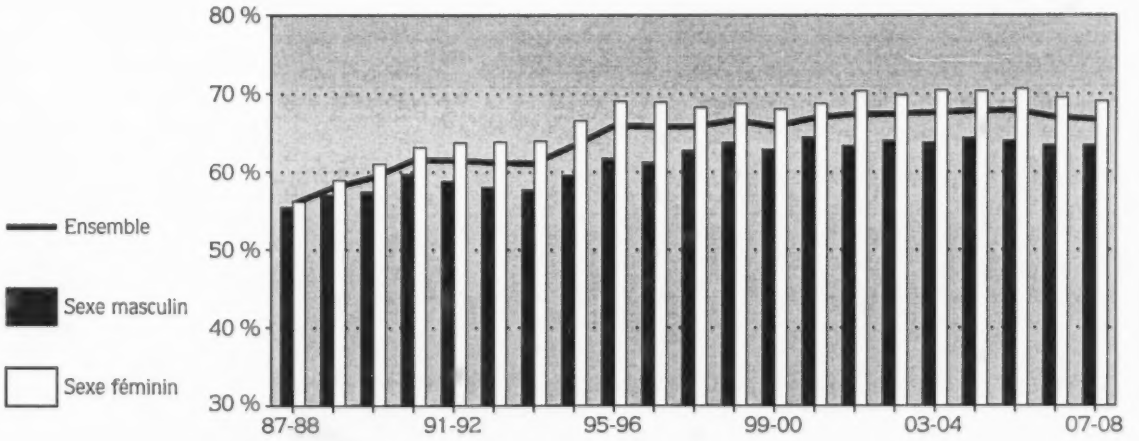

3.7 La réussite[1] et la durée des études dans les programmes conduisant à la maîtrise

À la fin de 2007-2008, parmi les étudiants et les étudiantes qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention de la maîtrise, 71,5 % ont obtenu ce diplôme. Ce résultat équivaut à un accroissement de 15,6 points depuis 1987-1988.

En 1987-1988, les aspirantes à la maîtrise étaient relativement moins nombreuses que les hommes à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme. Depuis, elles se sont rattrapées et montrent un taux de réussite supérieur à celui des hommes. Parmi les sortantes de 2007-2008, 73,5 % ont obtenu une maîtrise, ce qui représente un accroissement de 18,5 points depuis 1987-1988. La variation correspondante chez les hommes est de 12,5 points, de telle sorte que, parmi les sortants de 2007-2008, 69,5 % ont obtenu leur maîtrise. Ce phénomène s'ajoute aux différences dans l'accès aux études (fiche 2.9) pour expliquer l'écart entre les sexes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.6).

Les titulaires d'une maîtrise ont été inscrits en moyenne pendant 6,7 trimestres, quel que soit le régime d'études[2]. La partie des études effectuée seulement à temps plein compte pour 4,2 trimestres en moyenne. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée moyenne totale des études est de 4,6 trimestres, peu importe le régime d'études qui est déclaré. Pour toutes les sorties, la durée des études est en moyenne de 6,1 trimestres, dont 3,7 sont déclarés à temps plein. La durée rapportée ici est la durée effective et n'est pas conciliable avec le calcul des équivalences au temps plein (ETP) utilisées pour le financement, dans lequel une durée standardisée est généralement reconnue pour les maîtrises assorties d'un mémoire. Dans ces cas, la durée « financée » ne dépasse pas 4 trimestres (1,5 année en ETP). Or, la durée effective des études dépasse cette norme pour tous les types de sorties. Cela veut dire que les effectifs qui sortent sans maîtrise sont en pratique pleinement financés, à l'exception d'un montant supplémentaire de 1 000 $ alloué aux universités au moment de l'attribution du grade.

Des différences dans la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Contrairement à ce que l'on a observé à l'enseignement collégial et dans les programmes d'études conduisant au baccalauréat, les candidates à la maîtrise ne prennent pas moins de temps que les hommes pour obtenir leur diplôme.

Sur 100 personnes inscrites à un programme d'études conduisant à la maîtrise et ayant quitté les études à la fin de 2007-2008, 72 ont obtenu leur diplôme, en moyenne après 6,7 trimestres d'études.

1. *La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant à la maîtrise est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'une maîtrise parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les maîtrises obtenues pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de deuxième cycle conduisant à la maîtrise. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.*

2. *Une partie des études est effectuée à temps partiel et s'ajoute aux durées moyennes à temps plein. La durée des études à temps partiel est comprise entre 2,8 et 3,5 trimestres pour les titulaires d'une maîtrise. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée en question varie de 2,4 à 3,0 trimestres. Pour l'ensemble des sortants et des sortantes, cette durée varie de 2,7 à 3,3 trimestres.*

Tableau 3.7a
Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

	1987-1988	1990-1991	1995-1996	2005-2006	2006-2007	2007-2008[e]
Sexe masculin	57,0	64,4	63,7	70,8	70,5	69,5
Sexe féminin	55,0	64,5	67,5	73,1	74,1	73,5
Ensemble	**56,1**	**64,5**	**65,6**	**71,9**	**72,3**	**71,5**

e : Estimations.
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.7b
Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant à la maîtrise (moyenne de toutes les sorties depuis 2002-2003), selon le sexe

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[1]		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]
Sexe masculin	4,2	6,6	2,4	4,6	3,6	5,9
Sexe féminin	4,5	6,8	2,3	4,7	3,9	6,2
Ensemble	**4,4**	**6,7**	**2,3**	**4,6**	**3,7**	**6,1**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
1. Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.
2. Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.

Graphique 3.7
Proportion de sortants et de sortantes des programmes d'études conduisant à la maîtrise ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

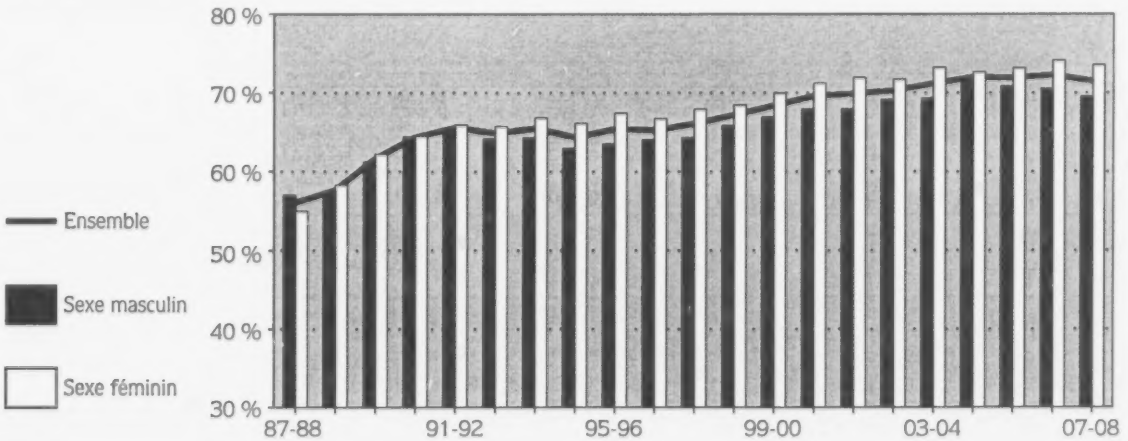

3.8 La réussite[1] et la durée des études dans les programmes conduisant au doctorat

À la fin de 2007-2008, parmi les étudiants et les étudiantes qui sortaient des programmes d'études menant à l'obtention du doctorat, 55,8 % ont obtenu ce diplôme. Depuis 1987-1988, cette proportion s'est accrue de 7,1 points.

Les aspirantes au doctorat, traditionnellement moins nombreuses que les hommes à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme, affichaient en 2000-2001, pour la première fois, un taux de réussite supérieur de 1,7 point à celui des hommes. Parmi les femmes inscrites en 2007-2008 qui sortaient des programmes conduisant au doctorat, 57,3 % ont obtenu leur diplôme, ce qui représente une augmentation de 17 points par rapport à la situation qui avait cours 20 ans plus tôt. La proportion d'aspirants au doctorat qui ont terminé leurs études en 2007-2008 avec le diplôme est de 54,6 %, soit seulement 2,7 points de moins que le taux des femmes. Pour ces dernières, le taux de réussite n'a pas cessé d'augmenter depuis 1995-1996. Ce phénomène produit l'effet inverse de l'accès plus élevé des hommes aux études menant au doctorat (fiche 2.9), mais l'écart subsiste en faveur des hommes quant à l'obtention du diplôme (fiche 5.6).

Les titulaires d'un doctorat ont été inscrits en moyenne pendant 15,8 trimestres, quel que soit le régime d'études[2]. La partie des études déclarée à temps plein compte pour 14,5 trimestres en moyenne. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée des études est de 8,3 trimestres, peu importe le régime d'études qui est déclaré. Quant à l'ensemble des sortants et des sortantes, avec ou sans diplôme, ils terminent leurs études après 12,4 trimestres, dont 11,1 sont déclarés à temps plein. La durée rapportée ici est la durée effective et n'est pas conciliable avec le calcul des équivalences au temps plein (ETP) utilisées pour le financement, dans lequel seule une durée standardisée est reconnue. La durée « financée » ne dépasse pas 8 trimestres (3 années en ETP) dans les programmes conduisant au doctorat. Or, la durée effective des études dépasse cette norme pour tous les types de sorties. Cela veut dire que les effectifs qui sortent sans doctorat sont en pratique pleinement financés, à l'exception du montant supplémentaire de 7 000 $ alloué aux universités au moment de l'attribution du grade.

Des différences dans la durée des études se dégagent des données selon le sexe et selon le type de sortie. Contrairement à ce que l'on a observé à l'enseignement collégial et dans les programmes d'études conduisant au baccalauréat, les candidates au doctorat ne prennent pas moins de temps que les hommes pour obtenir leur diplôme ou pour laisser leurs études avant terme.

Parmi les personnes inscrites à un programme d'études conduisant au doctorat et ayant quitté les études à la fin de 2007-2008, 55,8 % ont obtenu leur diplôme, en moyenne après 15,8 trimestres.

1. *La réussite dans les programmes d'études universitaires conduisant au doctorat est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un doctorat parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes ayant quitté – avec ou sans diplôme – les programmes d'études y conduisant. Les diplômes comptés sont les doctorats obtenus pendant l'année scolaire de la dernière inscription ou à la fin de celle-ci, ou l'année suivante lorsque l'étudiant ou l'étudiante n'est pas réinscrit à un programme de troisième cycle conduisant au doctorat. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires suivant l'année de la dernière inscription.*

2. *Une partie des études est effectuée à temps partiel et s'ajoute aux durées moyennes à temps plein. La durée des études à temps partiel est comprise entre 2,4 et 5,0 trimestres pour les titulaires d'un doctorat. Pour ceux et celles qui sortent sans diplôme, la durée en question varie de 2,3 à 3,0 trimestres. Pour l'ensemble des sortants et des sortantes, cette durée varie de 2,4 à 4,0 trimestres.*

Tableau 3.8a
Proportion de sortants et de sortantes des programmes conduisant au doctorat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

	1987-1988	1990-1991	1995-1996	2005-2006	2006-2007	2007-2008[e]
Sexe masculin	53,1	55,5	60,9	57,0	54,9	54,6
Sexe féminin	40,3	46,7	48,4	55,5	58,1	57,3
Ensemble	**48,7**	**52,3**	**56,3**	**56,4**	**56,3**	**55,8**

e : Estimations.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 3.8b
Nombre moyen de trimestres d'études précédant les sorties des programmes conduisant au doctorat (moyenne de toutes les sorties depuis 2002-2003), selon le sexe

	Sorties avec diplôme		Sorties sans diplôme[1]		Toutes les sorties	
	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]	Trimestres à temps plein	Tous les trimestres[2]
Sexe masculin	14,2	15,3	6,9	8,0	10,9	12,0
Sexe féminin	14,8	16,4	7,3	8,6	11,4	12,8
Ensemble	**14,5**	**15,8**	**7,1**	**8,3**	**11,1**	**12,4**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. *Les sorties sans diplôme sont constituées d'interruptions d'au moins six trimestres consécutifs.*
2. *Les colonnes « Tous les trimestres » incluent la durée totale à temps plein et à temps partiel.*

Graphique 3.8
Proportion de sortants et de sortantes des programmes d'études conduisant au doctorat ayant obtenu leur diplôme, selon le sexe et l'année de la dernière inscription (en %)

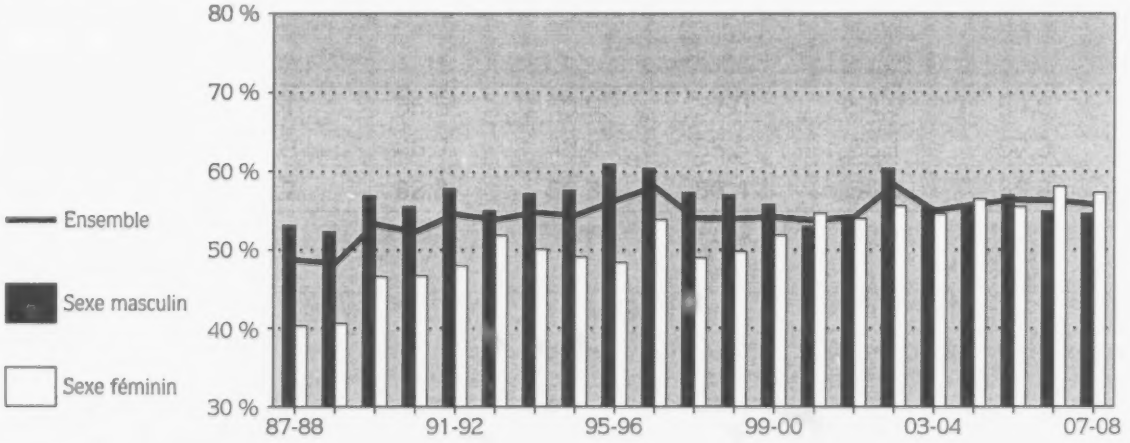

4.1 Les résultats aux épreuves du secondaire selon certaines variables – Secteur des jeunes

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport fait passer des épreuves, appelées épreuves uniques, en vue de la sanction des études dans les classes de 4e et de 5e secondaire. La moyenne des résultats de juin 2009 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques s'établissait à 74,4 %[1]. Le taux de réussite était de 87,4 %.

Alors que la persévérance scolaire des filles est nettement supérieure à celle des garçons, on n'a pas observé d'écart aussi marqué en ce qui concerne les résultats aux épreuves uniques. Ce sont peut-être les abandons scolaires, plus importants chez les garçons que chez les filles, qui expliquent ce faible écart, puisque ce sont généralement les élèves les plus faibles qui abandonnent leurs études.

La moyenne obtenue dans les établissements privés a été de 81,6 %. Elle dépasse de 8,8 points celle qui a été obtenue dans les commissions scolaires (72,8 %). Le taux de réussite a été de 85,6 % dans le réseau public, contre 96,6 % dans le réseau privé. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces écarts[2], notons le fait que les établissements du réseau privé peuvent faire une sélection des candidats et des candidates au moment de l'admission.

Les résultats des élèves qui étudient en français ont été plus élevés que ceux des élèves qui étudient en anglais. La moyenne des élèves qui étudient en français dépassait de 4,2 points celle des élèves qui étudient en anglais; le taux de réussite des élèves qui étudient en français était de 4,6 points plus élevé que le taux de réussite des élèves qui étudient en anglais.

Les meilleurs résultats ont été obtenus dans l'épreuve d'anglais, langue seconde, de 5e secondaire. Les résultats les plus faibles ont été enregistrés en mathématiques de 5e secondaire. On observe un taux de réussite de 91,2 % pour l'épreuve de français, langue d'enseignement, de 5e secondaire et de 93,4 % pour l'épreuve d'anglais, langue d'enseignement, de 5e secondaire.

Les filles ont obtenu de meilleurs résultats que les garçons en français et en anglais, langues d'enseignement. Dans les autres matières, on a observé peu d'écart entre les résultats des filles et ceux des garçons.

Le taux de réussite aux épreuves du secondaire de juin 2009 dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques était de 87,4 %.

1. *Cette donnée est calculée à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.*

2. *« Le désavantage observé dans les écoles publiques au chapitre du rendement disparaît presque lorsqu'on tient compte d'autres facteurs scolaires. [...] Autrement dit, une fois prises en compte d'autres caractéristiques des écoles (y compris la moyenne par école du statut socioéconomique des parents), la fréquentation de l'école publique a affiché une corrélation positive avec le rendement individuel. » Voir :* À la hauteur : La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences Étude PISA de l'OCDE – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans, *Statistique Canada, n° 81-590-XPF, décembre 2001, p. 47.*

Tableau 4.1
Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement, la langue d'enseignement et la matière, en juin 2009 (en %)

	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	73,6	86,4
Sexe féminin	75,2	88,6
Réseau public[1]	72,8	85,6
Réseau privé	81,6	96,6
Langue d'enseignement : français	75,0	88,2
Langue d'enseignement : anglais	70,8	83,6
Anglais, langue d'enseignement (5e secondaire)	73,4	93,4
Anglais, langue seconde (5e secondaire)	82,2	93,6
Français, langue d'enseignement (5e secondaire)	72,8	91,2
Français, langue seconde (5e secondaire)	75,2	91,0
Sciences physiques 416 (4e secondaire)	71,8	79,2
Mathématiques 514 (5e secondaire)	63,2	69,2
Ensemble	**74,4**	**87,4**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Excluant la Commission scolaire Crie, la Commission scolaire Kativik et les établissements hors réseau.

Graphique 4.1
Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon le sexe, le réseau d'enseignement et la langue d'enseignement, en juin 2009 (en %)

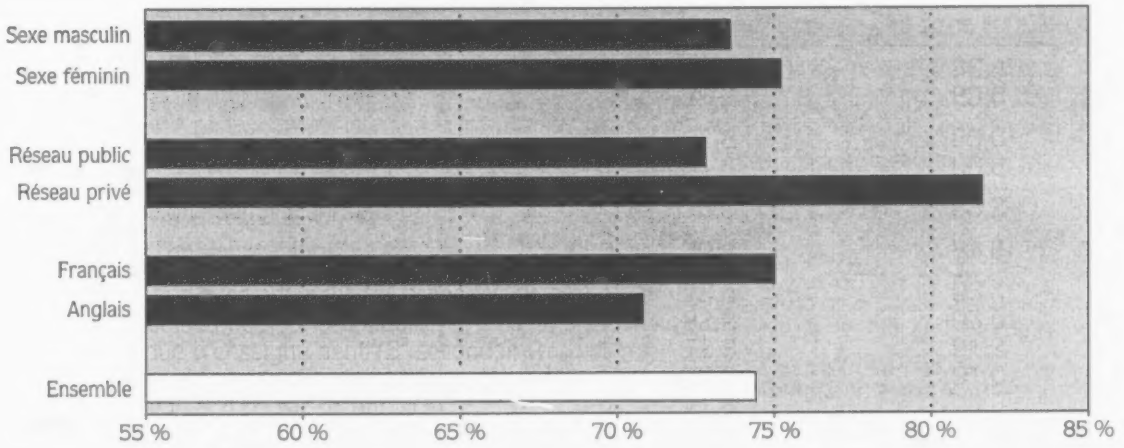

4.2 Les disparités régionales aux épreuves du secondaire – Secteur des jeunes

Sept régions administratives ont enregistré une moyenne et un taux de réussite supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec aux épreuves du secondaire de juin 2009[1] dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques. Ces régions sont les suivantes : Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Lanaudière, Montréal, Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec. Les derniers rangs sont occupés par la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Les disparités entre les régions ont peu varié entre 2008 et 2009. Par contre, l'écart entre la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus faible est passé de 17,0 points à 22,2 points, tandis que l'écart entre les taux de réussite est passé de 31,4 points à 40,2 points. L'évolution de ces écarts est en partie attribuable à une diminution de la moyenne et du taux de réussite observés dans la région du Nord-du-Québec.

Les résultats aux épreuves uniques ne vont pas nécessairement de pair avec l'accès au diplôme d'études secondaires. En effet, dans certaines régions, il est possible que la faible persévérance scolaire contribue, en éliminant les candidats et les candidates les plus faibles, à faire en sorte que les résultats aux épreuves uniques soient plus élevés.

Il y a un écart de 40,2 points entre le taux de réussite des élèves de la région où l'on a enregistré les meilleurs résultats (89,8 %) et celui des élèves de la région où les résultats sont les plus faibles (49,6 %) aux épreuves de juin 2009 du secondaire, dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques.

1. *Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.*

Tableau 4.2
Résultats aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2009 (en %)

Région administrative	Moyenne	Taux de réussite
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	70,6	81,4
Bas-Saint-Laurent	73,0	86,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	72,0	83,4
Capitale-Nationale	75,8	89,6
Chaudière-Appalaches	74,6	89,8
Mauricie	73,4	86,2
Centre-du-Québec	74,0	88,4
Estrie	74,8	88,6
Montérégie	75,0	88,4
Montréal	75,4	88,6
Laval	72,4	84,4
Lanaudière	74,8	89,6
Laurentides	74,0	86,4
Outaouais	74,8	86,6
Abitibi-Témiscamingue	72,6	87,2
Côte-Nord	69,0	77,0
Nord-du-Québec[1]	53,6	49,6
Ensemble	**74,4**	**87,4**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. *Les résultats de cette région comprennent ceux de la commission scolaire de la Baie-James dont la moyenne et le taux de réussite sont respectivement de 69,8 % et de 78,6 %.*

Graphique 4.2
Moyenne aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, au secteur des jeunes, selon la région administrative scolaire, en juin 2009 (en %)

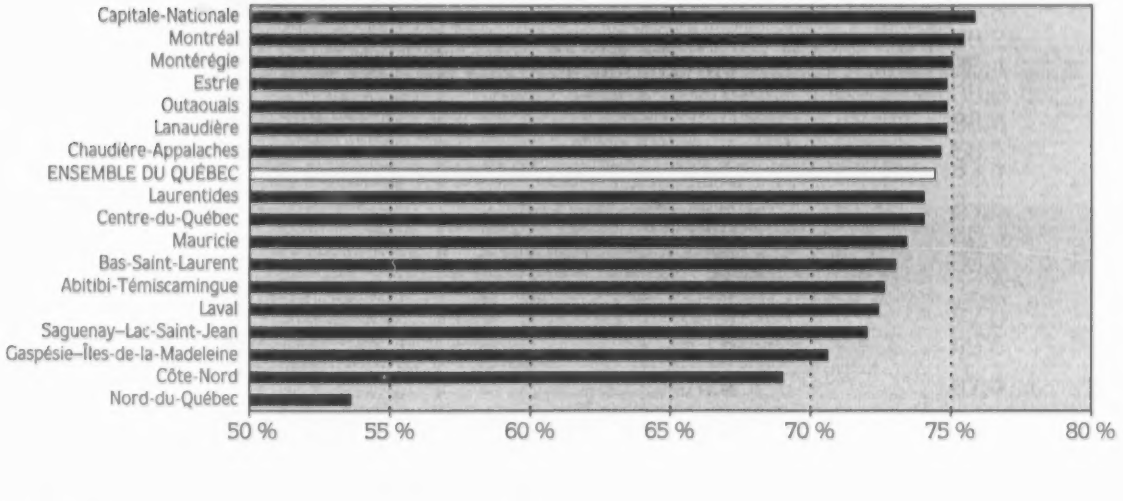

4.3 L'épreuve de français de 5e secondaire – Secteur des jeunes

En juin 2009, les élèves ayant passé l'épreuve de français de 5e secondaire ont obtenu une moyenne de 72,8 %. Le taux de réussite a été de 91,2 %[1].

L'épreuve comportait trois volets : une production écrite, un exercice de compréhension de l'écrit et une épreuve d'expression orale. Les volets de compréhension de l'écrit et d'expression orale étaient sous la responsabilité des établissements d'enseignement; les résultats de ces épreuves ne sont pas présentés dans le tableau 4.3. Néanmoins, ils ont été pris en considération dans le calcul des résultats de l'ensemble de l'épreuve de français. En ce qui concerne la production écrite, qui était sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la moyenne a été de 73,4 % et le taux de réussite, de 85,4 %.

Alors que, pour l'ensemble des épreuves utilisées en vue de la sanction des études, on n'a pas observé de différence importante entre les garçons et les filles, les résultats obtenus par les filles à l'épreuve de français ont été nettement supérieurs à ceux des garçons. La moyenne obtenue par les filles a dépassé de 5,2 points celle des garçons; l'écart des taux de réussite était aussi de 7,4 points en faveur des filles. En ce qui concerne la production écrite, les filles ont obtenu une moyenne supérieure de 4,8 points à celle des garçons et un taux de réussite plus élevé de 7,6 points.

La moyenne des élèves du réseau privé a dépassé de 5,6 points celle des élèves des commissions scolaires. Dans le réseau public, 10,6 % des élèves ont échoué à l'épreuve, contre 2,4 % dans le réseau privé. Pour ce qui est de la production écrite, les notes obtenues par les élèves du réseau privé ont été de 11,6 points plus élevées que les notes obtenues par les élèves du réseau public. Par rapport à juin 2008, le taux de réussite du volet de la production écrite est passé de 84,8 % à 85,4 %. Pour l'ensemble de l'épreuve, il est passé de 88,8 % à 91,2 %.

Le taux de réussite à l'épreuve de français de 5e secondaire de juin 2009 a été de 91,2 %. Les résultats obtenus par les filles ont été nettement supérieurs à ceux des garçons.

1. *Les résultats sont calculés à partir de la note finale des élèves. La note finale est composée, en parts égales, du résultat de l'élève à l'épreuve unique du Ministère et de la note de l'école dite « modérée ». La modération est une opération qui consiste à rendre les notes comparables d'une école à l'autre en utilisant, comme base de comparaison, les résultats de chaque groupe d'élèves à l'épreuve unique.*

Tableau 4.3
Résultats à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2009 (en %)

	Production écrite		Ensemble de l'épreuve	
	Moyenne	Taux de réussite	Moyenne	Taux de réussite
Sexe masculin	70,8	81,4	70,0	87,2
Sexe féminin	75,6	89,0	75,2	94,6
Réseau public[1]	71,8	83,0	71,6	89,4
Réseau privé	78,8	94,6	77,2	97,6
Ensemble	**73,4**	**85,4**	**72,8**	**91,2**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. Excluant la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et les établissements hors réseau.

Graphique 4.3
Moyenne à l'épreuve de français de 5e secondaire au secteur des jeunes, selon le sexe et le réseau d'enseignement, en juin 2009 (en %)

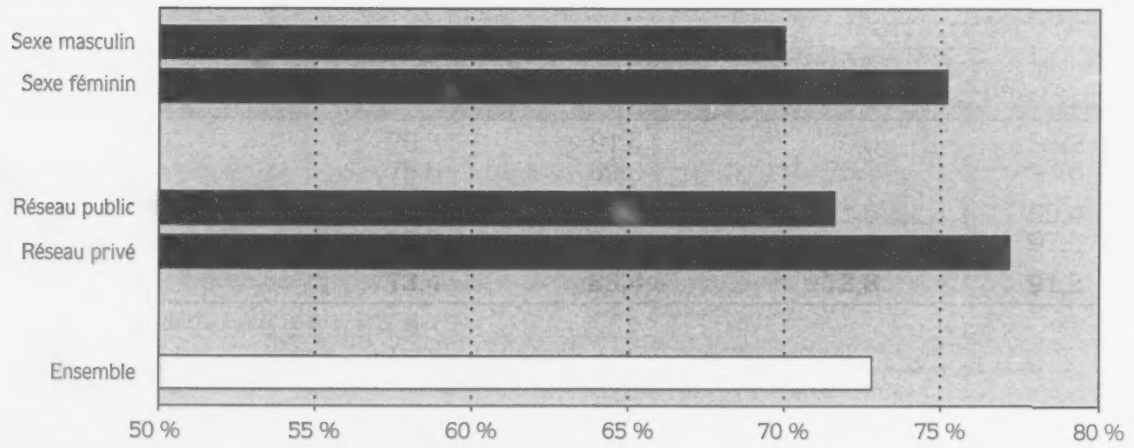

4.4 L'épreuve uniforme de français au collégial

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 44 124 élèves de l'ensemble du réseau collégial ont participé à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature.

Depuis le 1er janvier 1998[1], la réussite de cette épreuve est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve consiste pour l'élève à rédiger une dissertation critique ou un essai de 900 mots à partir de textes littéraires l'aidant à construire son argumentation. Par la réussite de cette épreuve, les élèves font la démonstration de leur capacité à comprendre des textes variés et à rédiger une argumentation structurée dans une langue correcte.

La grille d'évaluation de l'épreuve uniforme de français comporte trois grands critères : I- *Compréhension et qualité de l'argumentation*; II- *Structure du texte de l'élève*; III- *Maîtrise de la langue*. Les deux premiers critères contiennent des sous-critères particuliers qui sont évalués de manière qualitative à partir d'une échelle d'appréciation comprenant sept niveaux ou cotes : A (Très bien), B (Bien), C+ (Assez bien), C (Suffisant), D (Insuffisant), E (Très faible) et F (Nul). Pour ce qui est du critère III- *Maîtrise de la langue*, le sous-critère du vocabulaire est évalué de façon qualitative à l'aide de la même échelle d'appréciation, tandis que les autres sous-critères – syntaxe et ponctuation, orthographe d'usage et grammaticale – sont évalués de façon quantitative par le dénombrement des erreurs. Pour réussir l'épreuve, l'élève doit obtenir une cote globale supérieure ou égale à « C » à chacun des trois grands critères. La cote « C » représente un niveau de compétence jugé suffisant. Dès qu'une des trois cotes est égale ou inférieure à « D », l'élève a un échec.

Pour l'année scolaire 2008-2009, le taux de réussite à l'ensemble de l'épreuve uniforme de français au collégial est de 82,8 %, comparativement à 83,2 % en 2007-2008.

La distribution des élèves selon les critères montre que c'est pour le critère II- *Structure du texte* qu'on trouve la plus forte proportion de ceux et celles qui atteignent la cote « A » (36,2 %) pour l'ensemble de l'épreuve, tandis que la plus forte proportion de ceux et celles qui obtiennent la cote « B » concerne le critère I- *Compréhension et qualité de l'argumentation* (47,8 %). Quant au critère III- *Maîtrise de la langue*, c'est celui qui présente le plus bas taux de réussite (85,0 %).

Le taux de réussite chez les femmes a été, en 2008-2009, de 84,8 %, comparativement à 79,7 % chez les hommes. Le taux des femmes est inférieur à celui observé en 2007-2008, alors que celui des hommes est supérieur à celui observé l'année précédente. En effet, en 2007-2008, le taux de réussite des femmes et celui des hommes étaient de 85,6 % et 79,5 % respectivement.

Parmi les élèves du réseau collégial qui se sont présentés à l'épreuve uniforme de français au cours de l'année 2008-2009, 82,8 % ont réussi l'examen.

1. *Cette obligation a été reportée au 1er janvier 2003 pour les élèves qui ont réussi au moins un cours de langue et littérature de l'ancien régime d'études collégiales. Les élèves ont le droit de reprendre l'épreuve jusqu'à la réussite de celle-ci.*

Tableau 4.4a
Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français au collégial, selon le sexe et le type de programme (en %)

	Taux de réussite			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Sexe féminin	83,8	86,2	85,6	84,8
Sexe masculin	76,7	79,0	79,5	79,7
Formation préuniversitaire (DEC)	89,1	90,7	89,9	nd
Formation technique (DEC)	72,6	75,7	75,7	nd
Autres formations	58,4	67,6	64,9	nd
Ensemble de l'épreuve	**81,1**	**83,3**	**83,2**	**82,8**

nd : Non-disponible.
Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Tableau 4.4b
Distribution des élèves selon la cote obtenue à chacun des critères de correction de l'épreuve uniforme de français au collégial, 2008-2009 (en %)

Critères de correction de l'épreuve de 2008-2009	Distribution des élèves (en %)				Taux de réussite
	Cote A	Cote B	Cote C	Échec	
Compréhension et qualité de l'argumentation	6,6	47,8	41,1	4,5	95,6
Structure du texte de l'élève	36,2	41,6	21,5	0,8	99,3
Maîtrise de la langue	13,5	30,1	41,4	15,0	85,0

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Graphique 4.4
Distribution des élèves selon la cote obtenue (en %) pour chacun des critères de correction de l'épreuve uniforme de français, 2008-2009

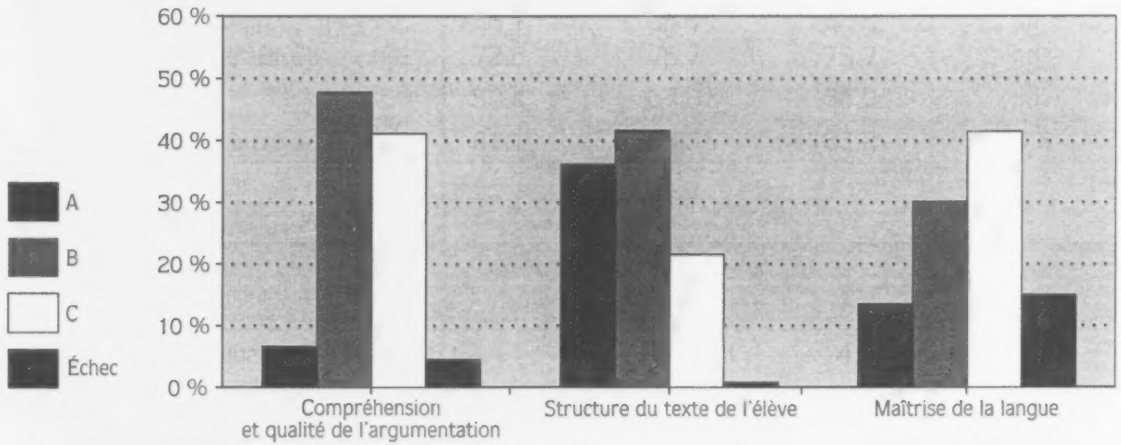

5.1 Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement

Les principales données sur l'obtention des diplômes aux différents ordres d'enseignement figurent dans le schéma relatif au cheminement scolaire. Elles sont présentées plus en détails dans les fiches suivantes. Ces données, organisées différemment[1], peuvent aussi représenter la répartition d'une cohorte de sortants et de sortantes de l'enseignement selon le plus haut diplôme obtenu[2].

Entre 1975-1976 et 2007-2008, la croissance de la diplomation universitaire et secondaire a été remarquable, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Pendant cette période, la croissance de la proportion de nouveaux bacheliers et de nouvelles bachelières (de 14,9 % à 32,6 %) s'est conjuguée, à l'autre extrême, avec une baisse de plus des deux tiers de la proportion de ceux et celles qui n'avaient aucun diplôme à la sortie des études (soit de 43,0 % à 11,7 %). Cette dernière baisse se répercute sur toutes les autres catégories qui ont augmenté en importance.

Ainsi, la proportion des sortants et des sortantes qui ne sont pas préparés au marché du travail, soit les personnes qui n'ont aucun diplôme ou qui n'ont qu'un diplôme de formation générale du secondaire ou de formation préuniversitaire du collégial (y compris les diplômes sans mention), qui était de 63,2 % en 1975-1976, est passée à 26,5 % en 2007-2008. Cette baisse de 36,7 points se traduit par des hausses de 19,0 points dans la proportion de titulaires d'un baccalauréat et de 19,0 points dans la proportion de titulaires d'un diplôme de formation professionnelle (16,1 points) ou technique (2,9 points).

Un coup d'œil sur la situation, selon le sexe, fait ressortir des disparités dans la scolarisation des hommes et des femmes. Les sortantes de l'enseignement titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de formation technique au collégial étaient, en 2008, une fois et demie plus nombreuses que les hommes (58,1 % contre 35,9 %), tandis que celles n'ayant aucun diplôme étaient deux fois moins nombreuses que les hommes dans la même situation (7,1 % contre 16,1 %).

La proportion des personnes sortant du système d'enseignement avec un baccalauréat ou un diplôme de formation technique ou professionnelle était de 73,5 % en 2007-2008.

1. *On doit alors supposer que les diplômes décernés à un certain ordre d'enseignement sont précédés d'un diplôme d'un ordre d'enseignement inférieur. Par exemple, le nombre de baccalauréats est censé être un sous-ensemble du nombre de diplômes d'études collégiales (DEC); il s'ensuit que le surplus de DEC par rapport aux baccalauréats représentera le nombre de DEC qui ne seront pas suivis d'un grade universitaire. Pour cette raison, on ne trouve, en 1975-1976 et en 1995-1996, aucun titulaire d'un DEC de la formation préuniversitaire ou d'un DEC sans mention comme dernier diplôme. Une hypothèse supplémentaire permet d'estimer la fréquence des DEC en formation technique qui sont suivis d'un baccalauréat. On suppose aussi que les diplômes de formation professionnelle au secondaire ne précèdent aucun autre diplôme d'un ordre d'enseignement supérieur. Une scolarité partielle à un ordre d'enseignement est regroupée avec le diplôme immédiatement inférieur : une formation collégiale non terminée est ainsi considérée parmi les diplômes d'études secondaires (DES) en formation générale.*

2. *Ce niveau de scolarisation n'est pas celui de l'ensemble de la population tel qu'il est observé au recensement et qui résulte notamment du passé de toutes les générations en cause. La scolarisation mesurée ici est celle des personnes qui sortent actuellement du système scolaire; c'est aussi la représentation de ce que deviendrait l'état général de la scolarisation si les conditions actuelles se maintenaient indéfiniment.*

Tableau 5.1
Répartition des sortants et des sortantes de l'enseignement, selon le plus haut diplôme obtenu (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Baccalauréat[1]	14,9	19,0	29,0	31,4	32,1	32,6
Diplôme de formation technique au collégial[2]	7,4	11,2	11,2	11,0	10,7	10,3
Diplôme de formation professionnelle au secondaire[3]	14,5	17,7	19,4	30,6	31,2	30,6
Formation générale (DEC ou DES)	20,2	31,3	28,6	12,5	12,2	14,8
Aucun diplôme	43,0	20,8	11,8	14,5	13,8	11,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. *À l'université, il s'agit de l'année civile où prend fin l'année scolaire.*
2. *Sont compris les diplômes d'études collégiales (DEC) en formation technique, les attestations d'études collégiales (AEC) jusqu'en 1984, les certificats d'études collégiales (CEC) et les diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC).*
3. *Sont compris les diplômes du professionnel court (PC) et du professionnel long (PL), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et les autres diplômes d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.*

Graphique 5.1
Répartition des sortants et sortantes du système d'éducation selon le type du dernier diplôme obtenu (en %)

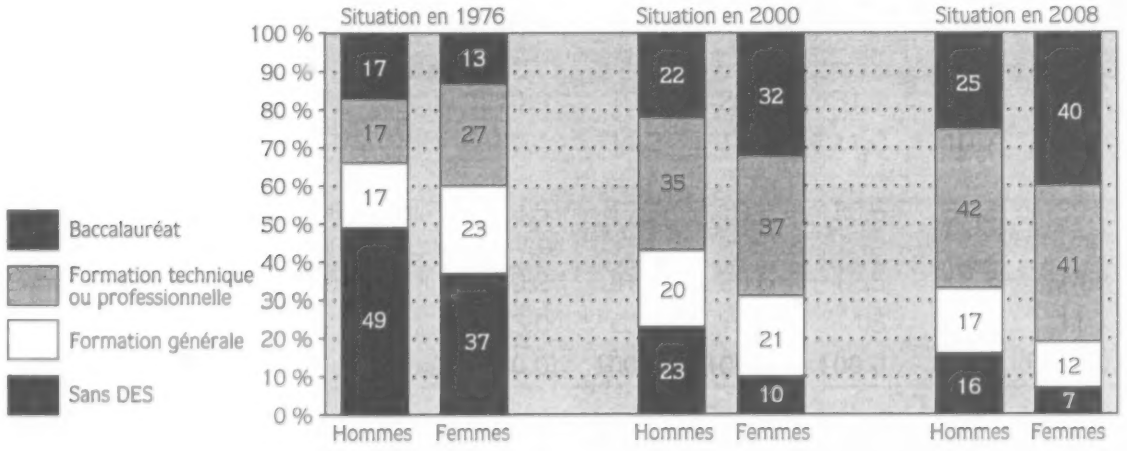

5.2 L'obtention d'un diplôme du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

En 2008-2009, le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire aux secteurs des jeunes et des adultes était de 88,3 %.

Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire[1] était de 88,3 % en 2008-2009. Ce taux en augmentation par rapport à l'année précédente (87,3 % en 2007-2008).

Chez les jeunes et chez les adultes âgés de moins de 20 ans du Québec, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire se situait à 71,5 % en 2008-2009. Le taux d'obtention chez les adultes de 20 ans ou plus est passé de 15,1 % en 2007-2008 à 16,8 % en 2008-2009.

Le portrait de la diplomation tracé ici est principalement celui de la formation générale. La présente fiche portant sur les tout premiers diplômes obtenus[2], il n'est donc pas sans intérêt de rappeler que les premiers diplômes en formation générale comptaient, en 2008-2009, pour 84,7 % de tous les premiers diplômes du secondaire. Cette proportion atteignait même 97,4 % si l'on se limite aux diplômes obtenus par les jeunes ou par les adultes âgés de moins de 20 ans.

Dans une perspective plus historique, le recul passager noté entre 1986 et 1990 dans le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire était attribuable en grande partie à la hausse de la note de passage de 50 % à 60 % qui, tout en assurant un diplôme de qualité supérieure, rendait son obtention plus difficile. Ce problème semblait surmonté depuis 1989 et la croissance du taux d'obtention du diplôme avait, depuis, repris son cours. Cependant, depuis 1998-1999, les taux diminuaient régulièrement. Enfin, depuis 2003-2004, des taux en hausse régulière constituent un retour au niveau observé au milieu des années 1990.

La probabilité d'obtenir un diplôme du secondaire est plus forte chez les femmes que chez les hommes. L'écart entre les sexes était de 18 points en 1989-1990. La différence était d'environ 9 points en 2008-2009. L'amélioration du taux d'obtention entre 2007-2008 et 2008-2009 est en grande partie le fait des hommes.

Chez les femmes, le taux d'obtention du diplôme s'est maintenu au-dessus de 90 % depuis 2003-2004 (90,5 %) et atteignait 92,9 % en 2008-2009. Le taux d'obtention chez les hommes n'avait franchi les 80 % qu'en 1995-1996; il a de nouveau franchi ce cap en 2007-2008 (il était de 83,9 % en 2008-2009).

Le taux d'abandon scolaire est la proportion de la population qui n'obtiendrait jamais de diplôme au cours de sa vie si la situation observée une année donnée se perpétuait indéfiniment. Il s'agit du complément du taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, montré dans la présente fiche. Le taux d'abandon scolaire était de 20,2 % en 2002-2003 et de 11,7 % en 2008-2009.

En 2008-2009, le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire aux secteurs des jeunes et des adultes était de 88,3 %.

1. *Ce taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire est établi en regroupant les premiers diplômes obtenus au secondaire, soit en formation générale, soit en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme du secondaire.*
2. *Sont donc exclus le deuxième ou le troisième diplôme de formation professionnelle (FP) qu'un élève peut obtenir, de même que le diplôme de formation professionnelle reçu après le diplôme d'études secondaires (DES) général ou le DES obtenu après le diplôme de FP.*

Tableau 5.2
Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes, selon le sexe (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2007-2008[e]	2008-2009[e]
Ensemble	**57,0**	**79,2**	**88,3**	**85,5**	**87,3**	**88,3**
Adultes de 20 ans ou plus	3,4	6,8	14,7	15,5	15,1	16,8
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	53,5	72,4	73,6	70,0	72,2	71,5
Sexe masculin	**51,2**	**73,1**	**81,8**	**78,6**	**81,8**	**83,9**
Adultes de 20 ans ou plus	3,0	6,0	14,6	15,6	15,8	17,4
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	48,2	67,1	67,3	63,0	66,0	66,5
Sexe féminin	**63,1**	**85,6**	**95,2**	**92,7**	**93,1**	**92,9**
Adultes de 20 ans ou plus	4,0	7,6	14,9	15,4	14,4	16,3
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	59,1	78,0	80,3	77,4	78,7	76,7

e : Estimations.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 5.2
Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes (en %)

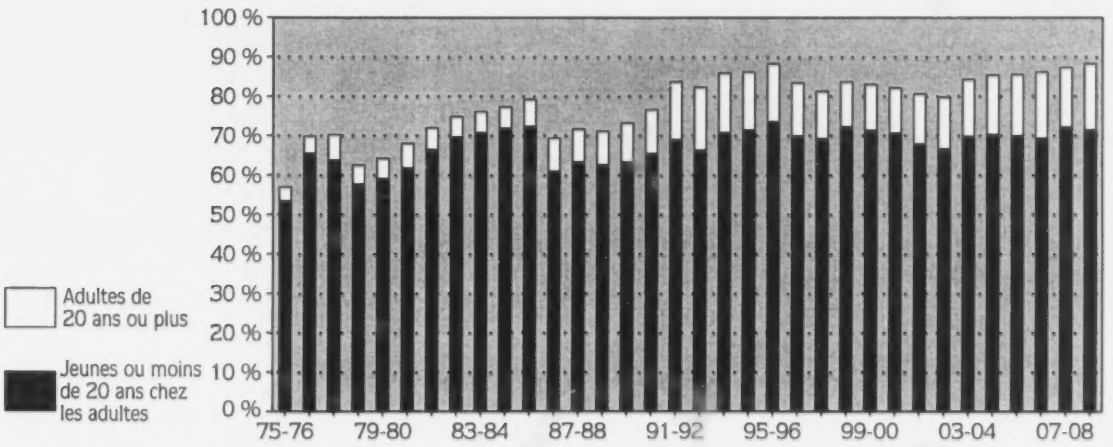

5.3 L'obtention d'un diplôme de formation professionnelle du secondaire – Secteurs des jeunes et des adultes

Selon les comportements observés en 2008-2009, sur 100 personnes, 31 pouvaient espérer obtenir un diplôme[1] de formation professionnelle[2] du secondaire. Parmi ces personnes, 18 auront obtenu au préalable un premier diplôme du secondaire (DES) en formation générale. Depuis 1997-1998, cette proportion de personnes déjà titulaires d'un diplôme de formation générale oscille entre 16 et 19.

Par ailleurs, le taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire au secteur des jeunes ou avant l'âge de 20 ans au secteur des adultes par la voie de la formation professionnelle était de 1,8 % en 2008-2009. Ce taux était supérieur à 15 % en 1977-1978; il est relativement stable depuis 1996-1997. La probabilité d'obtenir un premier diplôme du secondaire chez les jeunes ou avant l'âge de 20 ans chez les adultes (71,5 % en 2008-2009) continue de reposer presque totalement sur la formation générale (fiche 5.2).

La nature même des diplômes en formation professionnelle a aussi évolué. La filière du professionnel court a disparu au profit de la formation générale. Quant au diplôme d'études professionnelles (DEP), il diffère de l'ancien diplôme du professionnel long en ce qu'il est entièrement consacré à la formation professionnelle, alors que toute la partie des anciennes filières consacrées à la formation générale a été reportée vers le DES.

L'écart entre les hommes et les femmes est moins prononcé qu'à la formation générale. La formation professionnelle représente une plus grande part de la diplomation des hommes (34,0 %) que de celle des femmes (27,1 %).

La proportion d'une génération obtenant un diplôme de formation professionnelle du secondaire en 2008-2009 était de 30,6 %.

1. *Il s'agit du taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire. Ce taux est établi en ne retenant que les premiers diplômes obtenus au secondaire en formation professionnelle. Cet indicateur est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle.*
2. *Les diplômes considérés dans la présente fiche sont ceux du professionnel court (PC) et du professionnel long (PL), le certificat d'études professionnelles (CEP), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP) et les autres diplômes d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle.*

Tableau 5.3
Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle, selon le secteur, l'âge et le sexe (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2007-2008	2008-2009e
Ensemble	**14,6**	**17,7**	**19,6**	**30,7**	**30,7**	**30,6**
Sexe masculin	12,0	17,0	21,2	33,6	33,9	34,0
Sexe féminin	17,2	18,4	17,9	27,7	27,3	27,1
Premier diplôme	12,1	10,6	6,1	11,8	12,6	13,0
Après le DES[1]	2,5	7,1	13,5	19,0	18,1	17,6
Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	**12,0**	**12,8**	**4,7**	**6,5**	**6,4**	**5,7**
Premier diplôme	10,4	8,0	1,3	2,2	2,4	1,8
Après le DES[1]	1,6	4,8	3,5	4,3	4,0	3,9
Adultes de 20 ans ou plus	**2,6**	**4,9**	**14,9**	**24,2**	**24,3**	**24,9**
Premier diplôme	1,7	2,5	4,8	9,5	10,2	11,1
Après le DES[1]	0,9	2,3	10,1	14,7	14,1	13,7

e : Estimations.

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

1. DES : Diplôme d'études secondaires.

Graphique 5.3
Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle, selon le secteur et l'âge (en %)

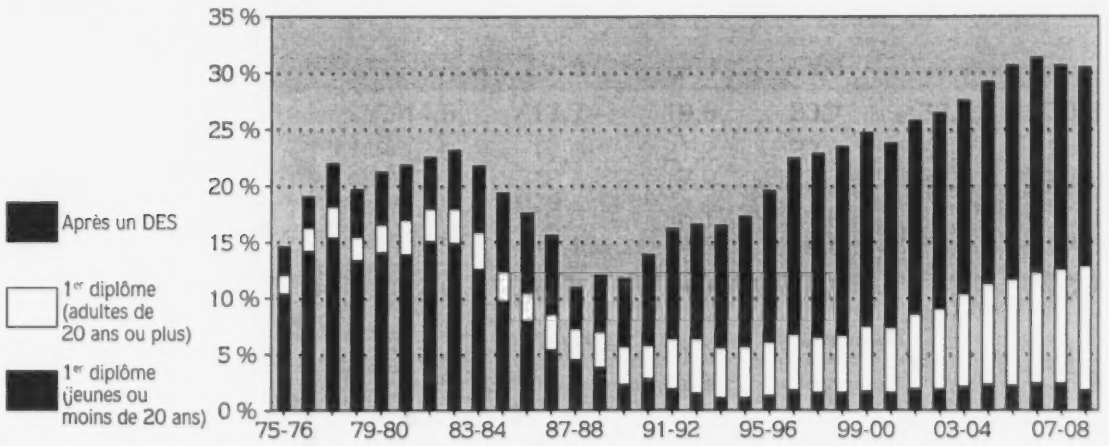

5.4 L'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec et dans des pays de l'OCDE en 2007

En 2009, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiait, dans *Regards sur l'éducation*, des données sur l'obtention du diplôme du secondaire dans les pays membres pour l'année 2007.

Le tableau 5.4 permet de comparer la situation du Québec à celle de plusieurs pays industrialisés de l'OCDE du point de vue de la proportion de titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires dans la population totale ayant l'âge théorique d'obtention de ce diplôme, dans les établissements publics et privés. Ainsi, en 2007, le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec, établi à 91 %, demeure plus élevé que la moyenne des taux des pays de l'OCDE.

Parmi les 24 pays de l'OCDE représentés dans le tableau[1], 5 ont obtenu un taux de diplomation au secondaire supérieur à celui du Québec. Les taux pour le Québec sont inférieurs à ceux de l'Allemagne, de la Finlande, de la Grèce, du Japon et de la Norvège, mais supérieurs à ceux de l'Irlande, de la Suisse, du Royaume-Uni, de la République tchèque, de l'Islande, du Danemark, de l'Italie, de la République slovaque, de la Hongrie, de la Pologne, du Canada, des États-Unis, du Luxembourg, de l'Espagne, de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de la Turquie et du Mexique.

Sauf pour la Suisse et la Turquie, où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les hommes est supérieur à celui des femmes, ce sont les femmes qui affichent généralement les taux les plus élevés. Les écarts les plus importants sont observés en Norvège avec 20 points, en Nouvelle-Zélande et au Portugal avec 18 points, en Espagne et au Danemark avec 15 points, en Irlande avec 12 points et en Hongrie avec 11 points. Le Québec, avec un écart de 14 points, se place dans le groupe des états où la réussite des femmes est nettement plus marquée. Dans d'autres pays, les taux de diplomation des hommes et des femmes diffèrent moins, comme on le voit dans le tableau 5.4 pour les États-Unis.

Le taux observé pour les hommes du Québec (84 %) était supérieur à la moyenne des taux des hommes des pays de l'OCDE.

Le taux observé pour les femmes du Québec était de 98 %, soit 11 points au-dessus de la moyenne des taux des femmes des pays de l'OCDE.

Au Québec, les filières de la formation générale sont nettement plus fréquentées que les filières de la formation professionnelle, tant par les femmes que par les hommes. En affichant des taux de 75 % en formation générale pour l'ensemble des élèves, le Québec, tout comme le Canada, se classe au premier rang des pays de l'OCDE, avec un écart de 27 points par rapport à la moyenne.

La situation est inversée au chapitre de la formation professionnelle. Le Québec affiche un taux de 39 %, alors que la moyenne des taux des pays est de 45 %. Plusieurs pays ont obtenu des taux très élevés dans cette filière de programmes, dont la Finlande (87 %), la République slovaque (71 %), la Suisse et la République tchèque (67 %) et l'Italie (66 %).

Le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire en formation professionnelle au Québec est légèrement plus élevé pour les hommes (42 %) que pour les femmes (36 %). Ce sont les secteurs d'activité fréquentés par les femmes et par les hommes qui diffèrent.

En 2007, le taux[2] d'obtention d'un diplôme du secondaire observé chez les élèves du Québec était de 91 %, soit 9 points au-dessus de la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

1. *Les pays retenus dans le tableau sont ceux pour lesquels le rapport de l'OCDE présente des totaux et dont le nombre d'élèves par cohorte est significatif.*
2. *Pour le Québec, ce taux a été obtenu en divisant le nombre de « premiers diplômes » décernés en 2007 par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'obtention d'un diplôme du secondaire au Québec, soit 17 ans.*

Tableau 5.4
Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, selon l'orientation du programme et le sexe, dans des pays de l'OCDE, en 2007 (en %)

	Total (sans double comptage)			Programmes d'orientation générale		Programmes d'orientation professionnelle	
	H + F	Hommes	Femmes	H + F	Femmes	H + F	Femmes
Allemagne	100	99	100	41	47	58	53
Finlande	97	92	102	52	62	87	95
Grèce	96	93	99	66	74	30	26
Japon	93	92	94	70	74	23	20
Norvège	92	82	102	58	71	39	35
Québec	**91**	**84**	**98**	**75**	**85**	**39**	**36**
Corée	91	90	93	66	67	25	25
Irlande	90	84	96	68	71	52	68
Suisse	89	90	88	31	36	67	61
Royaume-Uni	89	86	92	m.	m.	m.	m.
République tchèque	88	86	90	21	26	67	64
Islande	86	69	104	62	80	54	53
Danemark	85	78	93	55	66	47	50
Italie	85	82	88	34	45	66	58
République slovaque	85	82	87	23	28	71	67
Hongrie	84	79	90	72	80	15	12
Pologne	84	80	88	58	71	39	35
Canada[1]	78	74	83	75	80	8	8
États-Unis	78	77	78	m.	m.	m.	m.
Luxembourg	75	70	79	28	33	47	46
Espagne	74	67	82	45	53	39	42
Suède	74	72	77	33	39	41	38
Nouvelle-Zélande	74	66	84	m.	m.	m.	m.
Portugal	65	56	74	46	55	19	19
Turquie	58	63	54	37	37	21	17
Mexique	43	39	46	39	43	3	4
Moyenne des pays	**82**	**78**	**87**	**48**	**55**	**45**	**43**

Source : OCDE, Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE, *Paris, 2009, tableau A2.1.*

m. : Données manquantes. *1. Année de référence : 2006.*

Graphique 5.4
Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires, en formation générale et en formation professionnelle, au Québec et dans les pays de l'OCDE, en 2007

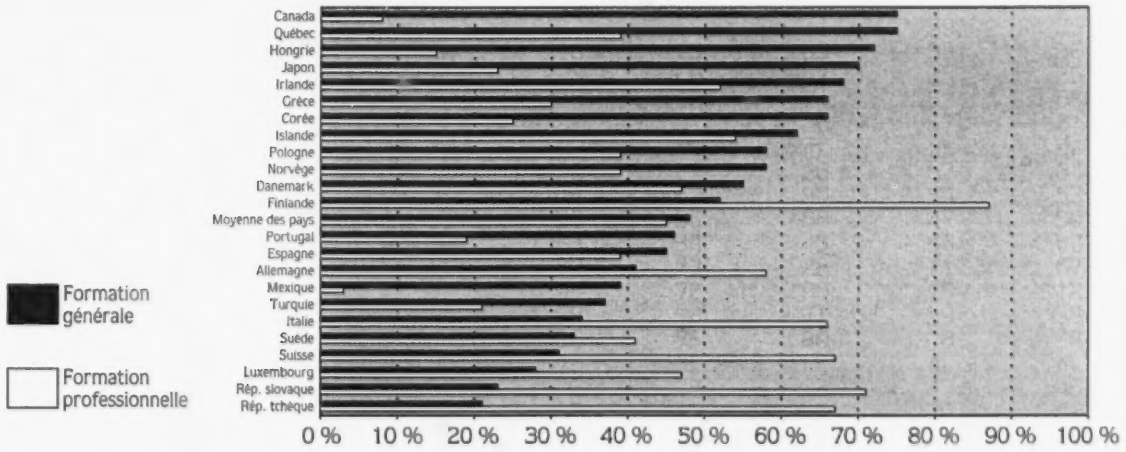

5.5 L'obtention du diplôme au collégial

La proportion d'une génération obtenant un premier diplôme du collégial (tous diplômes) était de 49,0 % en 2007-2008. Elle s'est accrue de 26,8 points depuis 1975-1976, alors qu'elle était de 22,2 %. En ce qui concerne le diplôme d'études collégiales (DEC), cette proportion est passée de 21,0 % à 40,1 %, ce qui représente une croissance de 19,1 points.

La croissance plus forte de l'ensemble des diplômés du collégial résulte de l'augmentation des titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) dont la déclaration est rendue obligatoire depuis 2000. À cette mesure, s'ajoutent, d'une part, l'effet de la proportion d'une génération qui accède à l'enseignement collégial (fiche 2.7) et, d'autre part, l'effet de la proportion d'élèves qui obtiennent un diplôme à la sortie de leurs études (fiches 3.3 et 3.4).

Le taux d'obtention du diplôme chez les femmes est plus d'une fois et demie supérieur à celui des hommes (60,2 % contre 38,2 %). L'écart entre les deux sexes en cette matière n'a d'ailleurs cessé de se creuser au cours des années 80 et 90. En 1975-1976, le taux d'obtention[1] d'un diplôme du collégial pour les femmes dépassait de seulement 2,7 points le taux correspondant pour les hommes. Depuis ce temps, le taux a augmenté encore plus rapidement chez les femmes; l'écart est maintenant de 22,0 points. Ces dernières années, cependant, la proportion de femmes titulaires du diplôme d'études collégiales est plutôt stable alors qu'elle a légèrement augmenté chez les hommes.

C'est pour le DEC en formation préuniversitaire que la progression de la diplomation s'est surtout fait sentir, puisque le taux d'obtention est passé, entre 1975-1976 et 2007-2008, de 13,5 % à 26,2 %, ce qui représente une hausse de 12,7 points, contre une hausse de 6,4 points pour le DEC en formation technique au cours de la même période.

Dans les deux types de formation, les femmes occupent les premiers rangs. Le taux d'obtention d'un DEC en formation préuniversitaire par les femmes a augmenté de 20,2 points, contre 5,3 points pour les hommes. Par ailleurs, le taux d'obtention du DEC en formation technique a augmenté plus modestement (en valeur absolue) pour l'ensemble des deux sexes, bien que la hausse en formation technique ait été un peu plus forte pour les femmes (8,3 points) que pour les hommes (5,1 points). Quant à l'avantage des femmes sur les hommes pour les DEC, en formation préuniversitaire, il est passé de 4,9 points en 1986-1986 à 13,3 points en 2007-2008.

Depuis 1985-1986, la proportion de Québécoises obtenant un diplôme du collégial a progressé de 20,9 points contre 8,5 points pour les Québécois en 2007-2008.

1. Le taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial est la mesure de la proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un tel diplôme.

Tableau 5.5
Taux d'obtention d'un premier diplôme du collégial, selon le sexe et le type de formation (en %)

	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2006-2007	2007-2008e
Sexe masculin						
Tous les diplômes[1]	20,8	29,7	31,7	37,5	37,8	38,2
DEC[2]	**19,8**	**28,0**	**30,5**	**29,3**	**30,1**	**30,3**
Formation préuniversitaire	14,3	18,7	19,4	18,5	19,3	19,6
Formation technique	5,5	9,0	10,9	10,8	10,7	10,6
Sexe féminin						
Tous les diplômes[1]	**23,5**	**39,3**	**47,4**	**60,5**	**60,2**	**60,2**
DEC[2]	**22,2**	**37,9**	**46,3**	**50,9**	**50,7**	**50,7**
Formation préuniversitaire	12,7	23,6	29,8	32,1	32,4	32,9
Formation technique	9,5	14,0	16,2	18,8	18,3	17,8
Ensemble						
Tous les diplômes[1]	22,2	34,4	39,4	48,7	48,8	49,0
DEC[2]	**21,0**	**32,8**	**38,2**	**39,9**	**40,0**	**40,1**
Formation préuniversitaire	13,5	21,1	24,5	25,1	25,7	26,2
Formation technique	7,5	11,4	13,5	14,7	14,3	13,9

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

e : Estimations.

1. *Sont compris les diplômes d'études collégiales (DEC), les attestations d'études collégiales (AEC), les certificats d'études collégiales (CEC) et les diplômes de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC). Depuis 1994, il n'y a plus de nouvelles inscriptions aux programmes qui mènent au CEC et au DPEC. La croissance plus forte de l'ensemble des diplômés et des diplômées du collégial résulte de l'augmentation des titulaires d'une attestation d'études collégiales (AEC) dont la déclaration est rendue obligatoire depuis 2000.*
2. *Les données incluent les DEC sans mention.*

Graphique 5.5
Taux d'obtention d'un premier diplôme d'études collégiales (DEC), selon le sexe (en %)

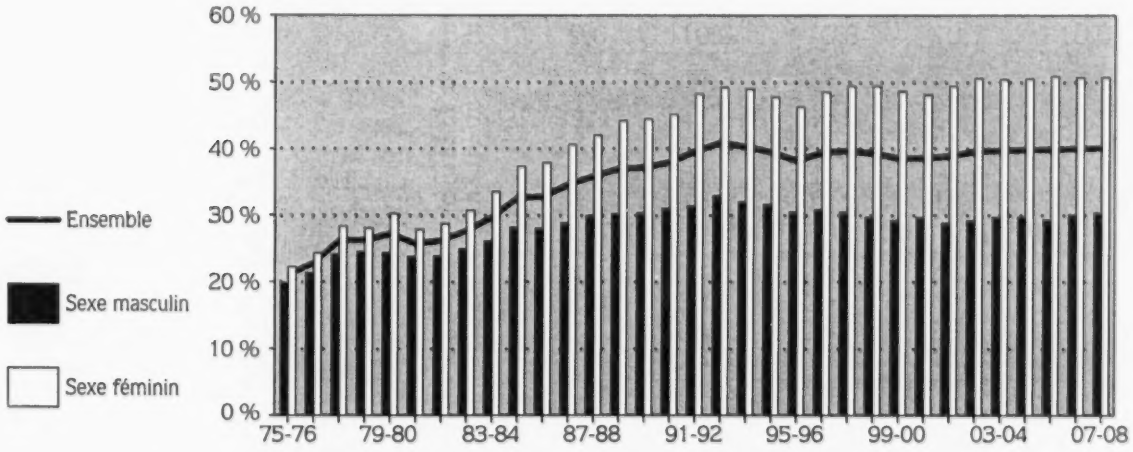

5.6 L'obtention des diplômes universitaires[1]

Selon les comportements observés en 2008, 32,6 % des Québécois et Québécoises pouvaient espérer obtenir un baccalauréat. Depuis quelques années, les femmes ont progressé davantage que les hommes en ce qui a trait à l'accès aux études universitaires (fiche 2.9). Quant à l'obtention d'un baccalauréat, la situation relative des sexes s'est modifiée profondément depuis 1976, alors que le taux d'obtention d'un baccalauréat était de 13,1 % chez les femmes et de 16,7 % chez les hommes. C'est en 1983 que les taux des deux groupes se sont rejoints. Depuis ce temps, la progression s'est poursuivie à l'avantage des femmes et, en 2008, les taux atteignaient 40,3 % chez les femmes et 25,3 % chez les hommes. Les gains chez les femmes, depuis 1976, sont donc de 27,2 points, contre 8,6 chez les hommes.

La hausse du taux actuel à 32,6 % survient malgré une série de baisses dans l'accès aux études universitaires de 1992-1993 à 1997-1998 (fiche 2.9). La reprise de l'accès aux études universitaires, amorcée depuis quelques années, a donc permis d'atteindre l'objectif ministériel.

En ce qui concerne l'obtention de la maîtrise, les résultats ont continué de progresser et ont atteint 9,9 % chez les femmes et 9,3 % chez les hommes. Pour l'ensemble des sexes, le taux de 9,6 % représente plus du triple de celui de 2,7 % enregistré en 1976. L'accroissement de l'accès aux études de deuxième cycle (fiche 2.9) laisse entrevoir une poursuite de la montée dans l'obtention de la maîtrise pour au moins quelques années encore. Pour ce qui est de la maîtrise, l'écart entre les sexes a disparu en 2003. Depuis 1976, la situation relative des hommes et des femmes s'est inversée. Alors que la différence était au départ de 1,6 point en faveur des premiers, le taux des femmes est passé de 1,9 % à 9,9 %, ce qui représente un gain de 8 points. Depuis 2007, une proportion plus importante de femmes que d'hommes obtiennent une maîtrise, mais l'écart entre les sexes demeure le même. Ce dernier pourrait cependant s'élargir en faveur des femmes, si l'on se fie à la marge grandissante qui les favorise en ce qui a trait à l'obtention du baccalauréat.

L'obtention du doctorat est encore le fait d'une mince fraction de la population, puisque seulement 1,5 % des personnes ont cette possibilité. Cette dernière étape de la scolarisation est peut-être aussi la seule qui soit encore franchie plus souvent par les hommes que par les femmes, quoique cet écart ait diminué ces dernières années. Les proportions sont cependant minimes de part et d'autre : 1,6 % des hommes obtiennent un doctorat, contre 1,4 % des femmes. Compte tenu de ce qui se dessine au deuxième cycle et de ce qui se produit au sein même du troisième cycle (fiche 3.8), le nombre des aspirants et des aspirantes au doctorat croîtra vraisemblablement, lui aussi, pendant encore quelque temps.

En 2008, le taux d'obtention du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat s'élevait respectivement à 32,6 %, à 9,6 % et à 1,5 %. C'est le taux le plus élevé jamais observé aux différents grades universitaires.

1. *Seuls les grades (baccalauréats, maîtrises et doctorats ou Ph. D.) décernés par des universités québécoises sont considérés, y compris ceux obtenus par les étudiantes et les étudiants étrangers. Les diplômes obtenus par des Québécois et des Québécoises à l'étranger ne sont pas comptés.*

Tableau 5.6
Taux d'obtention des grades universitaires, selon le sexe (en %)

	1976	1986	1991	1996	2006	2007	2008
Baccalauréat	**14,9**	**19,0**	**23,6**	**29,3**	**31,4**	**32,1**	**32,6**
Sexe masculin	16,7	18,1	20,0	23,0	23,6	25,0	25,3
Sexe féminin	13,1	19,9	27,3	35,7	39,6	39,5	40,3
Maîtrise	**2,7**	**3,9**	**4,4**	**6,1**	**9,1**	**9,2**	**9,6**
Sexe masculin	3,5	4,4	4,4	5,8	9,3	8,9	9,3
Sexe féminin	1,9	3,4	4,3	6,3	8,9	9,5	9,9
Doctorat	**0,4**	**0,5**	**0,6**	**0,9**	**1,2**	**1,3**	**1,5**
Sexe masculin	0,6	0,7	0,9	1,2	1,3	1,4	1,6
Sexe féminin	0,2	0,3	0,4	0,6	1,0	1,2	1,4

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Statistique Canada.

Graphique 5.6
Taux d'obtention du baccalauréat selon le sexe (en %)

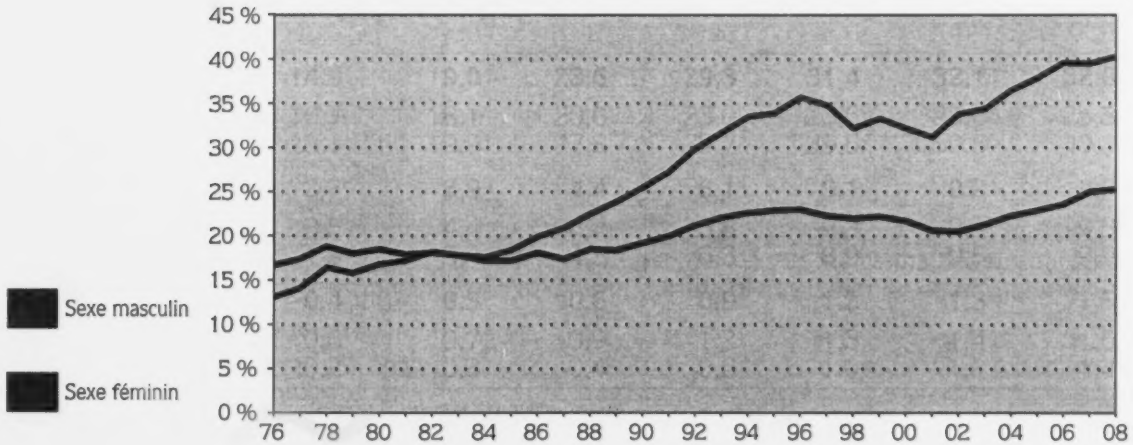

5.7 Les diplômes universitaires[1] selon le domaine d'études

En 2008, l'administration constituait le domaine d'études dans lequel la proportion de baccalauréats, de maîtrises et de doctorats délivrés par les universités québécoises était la plus importante (22,4 %). Venaient ensuite les sciences humaines (22,1 %), les sciences appliquées (16,1 %), les sciences de la santé (10,3 %), les sciences de l'éducation (9,2 %), et les sciences pures (6,6 %). Les arts représentaient 4,2 %, les lettres, 3,8 %, le droit, 2,9 % et les études pluridisciplinaires, 2,5 %.

Les universités québécoises ont délivré 0,8 % moins de diplômes en 2008 que l'année précédente, soit 350 diplômes. L'essentiel de cette diminution provient de la réduction de plus du tiers des diplômes décernés en études plurisectorielles. Les diplômes décernés des domaines des sciences de la santé et des arts ont décru de 3,0 % et 3,8 %. À l'inverse, les sciences humaines et le droit ont vu leur nombre de diplômes augmenter de 3,2 % et 1,9 %. Le nombre de diplômes n'a pas varié de façon significative pour les autres domaines d'études.

Les titulaires de 57,2 % des diplômes universitaires en 2008 sont de sexe féminin. Dans la plupart des domaines d'études, la majorité des diplômes a été décernée aux femmes. Les titulaires de sexe féminin obtenaient 81,1 % des diplômes en sciences de l'éducation, 77,3 % des diplômes en sciences de la santé, 71,5 % des diplômes en lettres, 66,1 % des diplômes en sciences humaines, 63,6 % des diplômes en arts et 62,0 % en droit. Les hommes obtenaient, pour leur part, 73,2 % des diplômes en sciences appliquées, 52,0 % en sciences pures et 51,1 % en administration. C'est dans les domaines des sciences de l'éducation et de la santé que la part des femmes a le plus augmenté de 1998 à 2008 avec des augmentations respectives de 7,2 % et 5,4 %.

Comparativement en 1998, on a observé en 2008 une modification dans la répartition des diplômes décernés dans les différents domaines d'études. Il s'agit d'une augmentation ou d'une baisse plus ou moins importante selon le domaine. C'est en administration que l'on note la plus importante hausse de la proportion de diplômes, soit 3,3 points. En sciences appliquées, la hausse est de 1,7 point et de 1,5 point en sciences de la santé. La proportion de diplômes décernés en sciences humaines est passée de 24,0 % en 1998 à 22,1 % en 2008, une baisse de 1,9 point, ce qui constitue la plus forte diminution observée au cours de la décennie. La proportion de diplômes dans les domaines d'études des sciences de l'éducation, des lettres et des sciences pures a aussi baissé au cours de la même période, respectivement de 1,4 point, de 1,2 point et de 1,1 point.

La répartition des diplômes par domaine d'études est demeurée relativement stable en 2008 par rapport à 2007. Depuis 1998, la proportion de diplômes décernés en sciences humaines est passée de 24,0 % à 22,1 %. Au cours de la même période, cette proportion est passée de 19,1 % à 22,4 % en administration, de 14,4 % à 16,1 % en sciences appliquées et de 10,6 % à 9,2 % en sciences de l'éducation. En 2008, 57,2 % des titulaires des diplômes universitaires sont des femmes.

1. *Il est question ici des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires (seuls les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat sont considérés), c'est-à-dire de ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée.*

Tableau 5.7
Répartition des diplômes universitaires, selon le domaine d'études et le sexe des titulaires[1] (en %)

	1998	2001	2004	2005	2006	2007	2008
Sciences de la santé	8,8	8,2	9,1	9,5	10,4	10,5	10,3
Sciences pures	7,7	7,4	6,5	6,5	6,6	6,5	6,6
Sciences appliquées	14,4	16,3	17,1	16,7	16,2	15,8	16,1
Sciences humaines	24,0	21,3	20,7	20,9	20,6	21,3	22,1
Lettres	5,0	4,4	3,9	3,8	3,8	3,7	3,8
Droit	3,4	3,3	2,6	2,5	2,7	2,8	2,9
Sciences de l'éducation	10,6	10,9	10,2	9,6	9,3	9,0	9,2
Administration	19,1	21,2	22,3	22,7	22,6	22,1	22,4
Arts	3,8	4,3	4,3	4,4	4,4	4,4	4,2
Études plurisectorielles	3,1	2,8	3,3	3,5	3,5	3,8	2,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Sexe féminin	56,6	57,2	57,6	57,6	57,9	57,5	57,2
Sexe masculin	43,4	42,8	42,4	42,4	42,1	42,5	42,8

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1. *Seuls sont considérés les titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat qui ont reçu leur diplôme au cours de l'année civile mentionnée.*

Graphique 5.7
Répartition des diplômes d'études universitaires, selon le domaine d'études et le sexe des titulaires, en 2008 (en %)

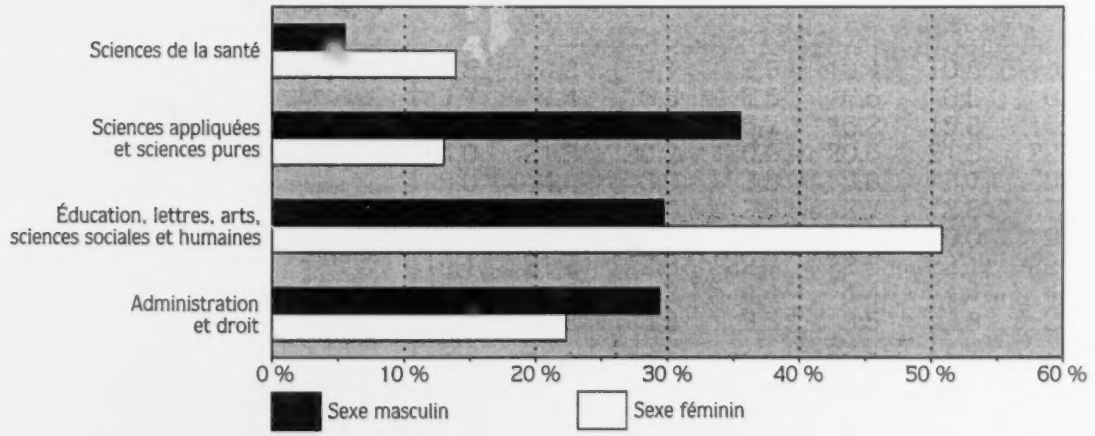

6.1 L'évolution du niveau de scolarité de la main-d'œuvre

En raison de la récession, le nombre total d'emplois a diminué de 38 000 au Québec en 2009. Toutefois, cette baisse n'a pas été uniforme, elle a affecté surtout les personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire (- 26 000 emplois), celles qui n'ont pas terminé leurs études postsecondaires (- 31 000 emplois) et celles qui ont complété leurs études postsecondaires (- 23 000 emplois). Par contre, le nombre d'emplois occupés par les titulaires d'un grade universitaire a augmenté de 33 000.

Les résultats de 2009 diffèrent de ceux des années précédentes sur plusieurs aspects, mais ils confirment que les emplois sont de plus en plus occupés par des personnes plus scolarisées.

En effet, depuis le début des années 90, il y a eu un accroissement important, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, du niveau de scolarité de la main-d'œuvre[1]. Les données indiquées dans la présente fiche proviennent de Statistique Canada. Les niveaux de scolarité dont il est question ici correspondent au plus haut niveau de scolarité atteint par ceux et celles ayant un emploi au cours d'une année donnée[2]. Toutefois, il faut remarquer que ces niveaux de scolarité ne correspondent pas nécessairement aux exigences des emplois.

En 2009, on recensait 704 000 emplois de plus qu'en 1990. Cependant, bien qu'il y ait, globalement, 22,4 % plus d'emplois, on constate que cette croissance ne profite pas à tous les travailleurs et travailleuses : il y a moins d'emplois occupés par ceux et celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou qui n'ont réussi que des études secondaires et plus d'emplois occupés par ceux et celles qui ont réussi leurs études postsecondaires ou universitaires. Ainsi, il y a 459 000 emplois de plus occupés par des personnes ayant une formation universitaire en 2009 qu'en 1990, ce qui représente une augmentation de 110,1 %. Les personnes qui ont à leur actif un diplôme d'études postsecondaires ont occupé 661 000 emplois de plus (+72,5 %) en 2009 qu'en 1990. En somme, les personnes ayant des diplômes d'études postsecondaires ou universitaires ont, en 2009, occupé 1 120 000 emplois de plus qu'en 1990, ce qui dépasse de loin l'augmentation totale des emplois (704 000) pendant cette période.

Les personnes qui ont commencé des études postsecondaires sans les mener à terme occupent 60 000 emplois de plus qu'en 1990, une croissance moindre que celle de l'emploi total (+10,5 % par rapport à +22,4 %).

La situation est très différente en ce qui a trait aux personnes sans diplôme d'études secondaires ou qui n'ont réussi que les études secondaires. En tout, il y a, en 2009, 445 000 emplois de moins occupés par ces personnes qu'en 1990. Ainsi, on note qu'il y a, en 2009, 33 000 emplois de moins (-5,2 %) occupés par des personnes qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires. La situation est encore plus dramatique pour les personnes qui n'ont pas de diplôme du secondaire. De 1990 à 2009, le nombre d'emplois occupés par ces personnes a diminué de 412 000, une baisse de 44,7 %.

En 2009, le nombre total d'emplois a diminué de 38 000 mais le nombre d'emplois occupés par les titulaires d'un grade universitaire a augmenté de 33 000.

1. *Selon la terminologie de Statistique Canada, l'enseignement primaire comprend également les deux premières années du secondaire. Le postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers (dont les diplômes d'études professionnelles [DEP]), aux diplômes ou certificats des collèges et aux certificats universitaires inférieurs au baccalauréat. L'enseignement universitaire commence par les programmes d'études qui conduisent, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat.*
2. *Le niveau de scolarité atteint par une personne peut augmenter au cours des ans; ainsi, il est possible que le même emploi, occupé par la même personne, soit déclaré être occupé par une personne ayant un niveau de scolarité supérieur une année donnée par rapport à une année antérieure.*

Tableau 6.1
Nombre d'emplois au Québec par niveau de scolarité[1] (en milliers)

Années	Sans diplôme du secondaire	Études secondaires réussies	Études post-secondaires partielles	Études post-secondaires réussies	Études universitaires réussies	Total
1990	922	632	258	912	417	3 140
1995	722	549	229	1 077	559	3 135
2000	633	598	277	1 242	655	3 403
2001	613	585	282	1 270	691	3 440
2002	625	596	290	1 367	693	3 570
2003	599	581	316	1 413	719	3 629
2004	592	585	312	1 437	755	3 681
2005	548	608	280	1 482	799	3 717
2006	551	602	261	1 527	824	3 765
2007	535	615	268	1 561	872	3 852
2008	536	591	316	1 596	843	3 882
2009	510	599	285	1 573	876	3 844
Variations de 1990 à 2008	- 44,7 %	- 5,2 %	10,5 %	72,5 %	110,1 %	22,4 %

Source : Statistique Canada.

1. Voir les notes au bas du texte.

Graphique 6.1
Taux de variation de l'emploi au Québec de 1990 à 2009, selon le plus haut niveau de scolarité atteint (en %)

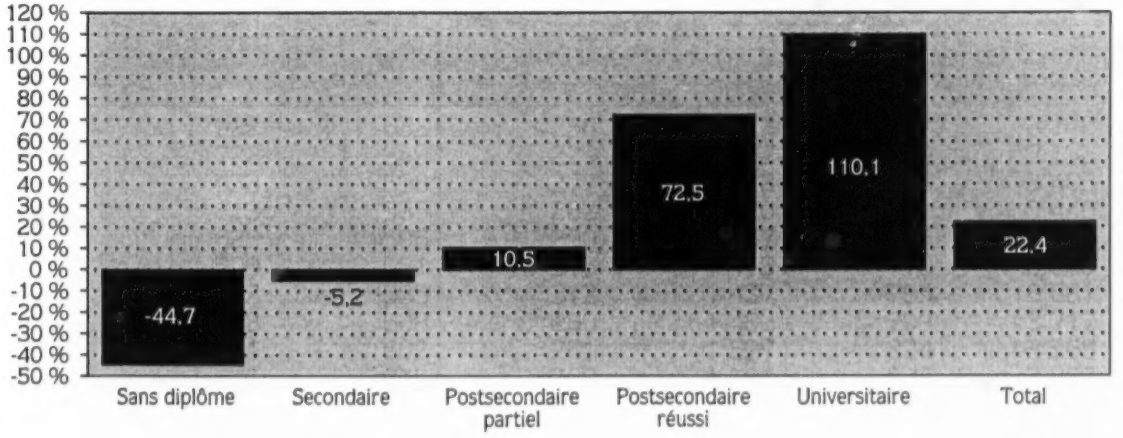

6.2 La participation à l'emploi selon le niveau de scolarité[1]

Comme l'indique la fiche précédente (fiche 6.1), on a observé, ces dernières années, une évolution rapide vers un accroissement de la scolarisation des employés et des employées. Ainsi, en 1990, 29,4 % des emplois étaient occupés par des personnes qui n'avaient pas de diplôme du secondaire et, en 2009, c'était seulement le cas de 13,3 % d'entre eux. Ce phénomène n'est toutefois pas limité au Québec; il existe aussi en Ontario et dans les autres provinces. En Ontario, les personnes sans diplôme occupaient 26,7 % des emplois en 1990 et seulement 10,3 % en 2009. Dans les autres provinces canadiennes, elles étaient 24,9 % en 1990 et 12,0 % en 2009.

Le poids de ceux et celles qui n'ont qu'un diplôme du secondaire est lui aussi à la baisse, mais de façon moins prononcée.

Le pourcentage des emplois occupés par ceux et celles qui ont entamé des études postsecondaires mais qui ne les ont pas terminées a diminué partout. Ainsi au Québec, il est passé de 8,2 % à 7,4 %, de 10,1 % à 7,5 % en Ontario et de 10,3 % à 9,3 % dans les autres provinces.

Par contre, le poids des employés et employées titulaires de diplômes postsecondaires ou universitaires a augmenté considérablement. En 1990, ils occupaient environ 40 % des emplois dans chaque province. En 2009, les proportions étaient de 63,7 % au Québec, de 61,9 % en Ontario et de 56,5 % dans les autres provinces.

La progression de l'emploi a été particulièrement rapide pour les diplômés et diplômées universitaires. En 1990, ce groupe occupait 13,2 % des postes au Québec, tandis qu'en 2009, c'est plus d'un emploi sur cinq (22,8 %). En Ontario, la proportion est encore plus élevée avec plus d'un emploi sur quatre (28,1 %) tandis que dans les autres provinces, la proportion est la même qu'au Québec (22,8 %).

Si nous comparons l'évolution de 1990 à 2009, selon leur poids respectif, des emplois occupés par les titulaires des différents diplômes au Québec par rapport à l'Ontario et aux autres provinces du Canada, nous remarquons que le Québec suit les mêmes tendances que les autres juridictions.

Ainsi, la proportion des emplois comblés par des personnes sans diplôme du secondaire a diminué partout. Par contre, il subsiste toujours un écart important avec l'Ontario (3,0 points de pourcentage) et de moindre envergure avec les autres provinces (1,3 point de pourcentage).

Le pourcentage des emplois occupés par des personnes n'ayant qu'un diplôme d'études secondaires a aussi diminué dans chaque juridiction. Ce pourcentage est plus faible au Québec. À cet égard, Il faut noter que l'obtention du diplôme d'études secondaires nécessite une année de scolarité de moins au Québec qu'ailleurs au Canada.

La proportion des emplois occupés par des personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires a augmenté partout, mais est demeurée plus élevée au Québec. Cela est certainement dû à l'existence d'un système collégial plus développé au Québec.

Le pourcentage des emplois occupés par les titulaires de diplômes universitaires au Québec (22,8 %) est le même que celui des autres provinces canadiennes. Toutefois, il y a toujours un écart important avec l'Ontario (28,1 %), qui est maintenant de 5,3 points de pourcentage.

Au Québec, en 2009, près de 64 % des emplois sont occupés par des titulaires de diplômes d'études postsecondaires ou universitaires.

1. *Selon la terminologie de Statistique Canada, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études menant à des diplômes et à des certificats de métiers (dont les diplômes d'études professionnelles [DEP]), aux diplômes ou certificats non universitaires des collèges et aux certificats universitaires inférieurs au baccalauréat. L'enseignement universitaire commence par les programmes d'études qui conduisent, au minimum, à l'obtention d'un baccalauréat.*

Tableau 6.2
L'emploi selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, Ontario et autres provinces du Canada, 1990 et 2009[1] (en %)

	Québec		Ontario		Autres provinces	
	1990	2009	1990	2009	1990	2009
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sans diplôme du secondaire	29,4	13,3	26,7	10,3	24,9	12,0
Études secondaires réussies	20,2	15,6	23,0	20,2	24,3	22,3
Études postsecondaires partielles	8,2	7,4	10,1	7,5	10,3	9,3
Études postsecondaires réussies	29,0	40,9	24,0	33,8	27,1	33,7
Études universitaires réussies	13,2	22,8	16,2	28,1	13,4	22,8
Baccalauréat	9,2	16,2	10,7	18,6	9,4	16,0
Diplôme supérieur au baccalauréat	4,0	6,6	5,5	9,5	4,0	6,8

Source : Statistique Canada.

1. Voir note au bas du texte.

Graphique 6.2
Répartition de l'emploi en 2009, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, Ontario et autres provinces (en %)

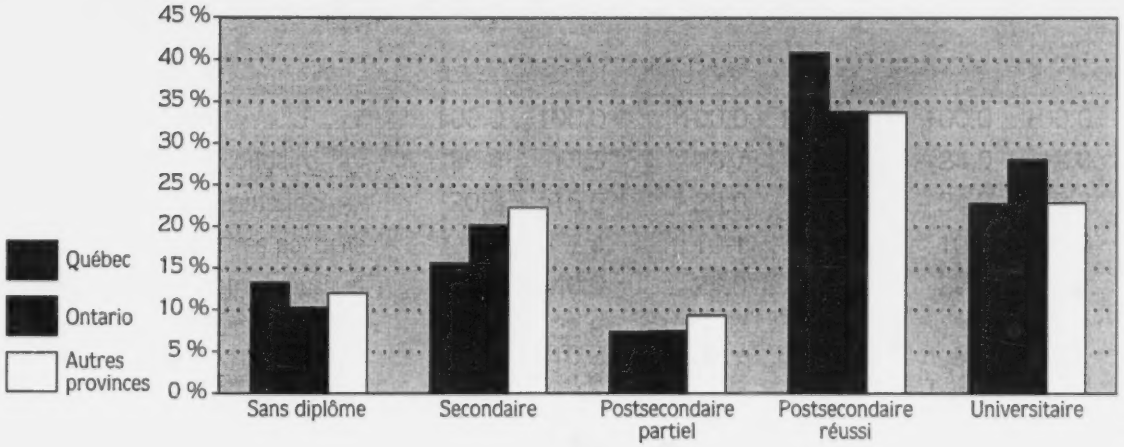

6.3 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées

D'une année à l'autre, une proportion importante des personnes qui obtiennent un diplôme de l'enseignement secondaire, collégial ou universitaire intègrent le marché du travail. Ainsi, quelques mois après l'obtention de leur diplôme[1], les enquêtes *Relance* fournissent des données sur la situation des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, de la formation technique au collégial et de la formation universitaire.

Au 31 mars 2009, c'est dans une proportion de 84,2 % que les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) font partie de la population active, déclarant être en emploi ou à la recherche d'un emploi. Cette proportion a connu une baisse de 2,6 points de pourcentage depuis 2005, alors qu'elle atteignait 86,8 %.

Pour leur part, les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) se destinent à l'emploi dans une proportion de 77,1 % en comparaison de 82,5 % en 2005, ce qui représente une baisse significative de 5,4 points de pourcentage. En 2009, le taux de chômage chez ces diplômés était de 10,9 %, il s'agit d'une hausse de 1,5 point de pourcentage en comparaison à 2008 alors qu'il était de 9,4 %. Enfin la proportion des titulaires d'une ASP aux études était de 14,8 %.

Au 31 mars 2009, le taux d'activité des titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique était de 67,8 %, soit une baisse significative de 3,0 points de pourcentage. La proportion des personnes diplômées qui poursuivent leurs études était de 29,8 % en comparaison de 26,8 % en 2008. Enfin, le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique était de 4,4 % en 2009. Ce taux demeure assez faible et varie, depuis 2005, entre 3,6 % et 5,5 %.

La proportion des titulaires d'un baccalauréat qui constituent la population active varie peu depuis 2003; elle se situe entre 71,9 % et 74,0 %. En 2009, cette proportion était de 73,1 %.

Le taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat, défini comme le rapport entre le nombre de personnes à la recherche d'un emploi et le nombre de personnes composant la population active, est passé de 5,3 % en 2005 à 4,0 % en 2007, puis à 4,5 % en 2009.

En 2009, les titulaires d'une maîtrise se destinent à l'emploi dans une proportion de 82,1 % en comparaison de 78,7 % en 2007, soit une hausse de 3,4 points de pourcentage. Après des hausses successives en 2003 et en 2005, le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise est passé de 5,7 % en 2005 à 4,4 % en 2007, puis à 4,2 % en 2009. Ce taux est le plus bas enregistré depuis 2001.

Le graphique 6.3 indique qu'en 2009, le taux de chômage chez les titulaires de diplômes est à la hausse, sauf chez les personnes titulaires d'une maîtrise. En effet, chez ces dernières, le taux de chômage est passé de 5,7 % en 2005 à 4,2 % en 2009, soit une baisse de 1,5 %. Pendant la même période, le taux de chômage de l'ensemble de la population active du Québec, dont l'âge, la formation et l'expérience acquise diffèrent de ceux des personnes qui ont obtenu depuis peu un diplôme, est passé de 8,8 % en 2005 à 9,7 % en 2009.

Après des hausses successives en 2003 et en 2005, le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise est passé de 5,7 % en 2005 à 4,4 % en 2007, puis à 4,2 % en 2009. Ce taux est le plus bas enregistré depuis 2001.

1. *Les renseignements présentés font référence à la situation des personnes diplômées à l'année mentionnée. Il s'agit de la situation environ neuf mois après la fin des études pour les titulaires d'un DEP ou d'une ASP et environ dix mois après la fin des études pour les titulaires d'un DEC (quinze mois pour ceux et celles qui terminent à l'automne). En ce qui concerne les titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise, il s'agit de la situation en janvier, environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme.*

Tableau 6.3
Taux de chômage des personnes diplômées, selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009
Enseignement secondaire[1]					
DEP	11,2	10,8	9,7	9,6	12,8
ASP	10,2	9,8	8,6	9,4	10,9
Enseignement collégial[1]					
Formation technique	5,5	4,5	3,7	3,6	4,4
Enseignement universitaire[1]					
Baccalauréat	5,3	–	4,0	–	4,5
Maîtrise	5,7	–	4,4	–	4,2
Taux de chômage au Québec[2]					
15-19 ans	21,2	23,7	17,8	15,6	21,2
20-24 ans	12,7	10,3	10,2	10,2	12,8
25-29 ans	7,0	8,4	8,3	5,9	8,0
Ensemble de la population active	8,8	9,0	8,2	10,2	9,7

1. *Source : Les enquêtes* Relance, *Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.*
2. *Données provenant de Statistique Canada. Les taux de chômage indiqués concernent toutes les personnes formant la population active, quelle que soit leur formation et leur expérience antérieure. Les taux de chômage exprimés sont ceux du mois de mars de l'année indiquée (données non désaisonnalisées). Source : Statistique Canada,* Enquête mensuelle sur la population active (EPA - tableau 282-0001).

–: *Il n'y a pas de données pour ces années, l'enquête* La Relance à l'université *ayant lieu tous les deux ans.*

Graphique 6.3
Taux de chômage des personnes diplômées, selon le type de diplôme (en %)

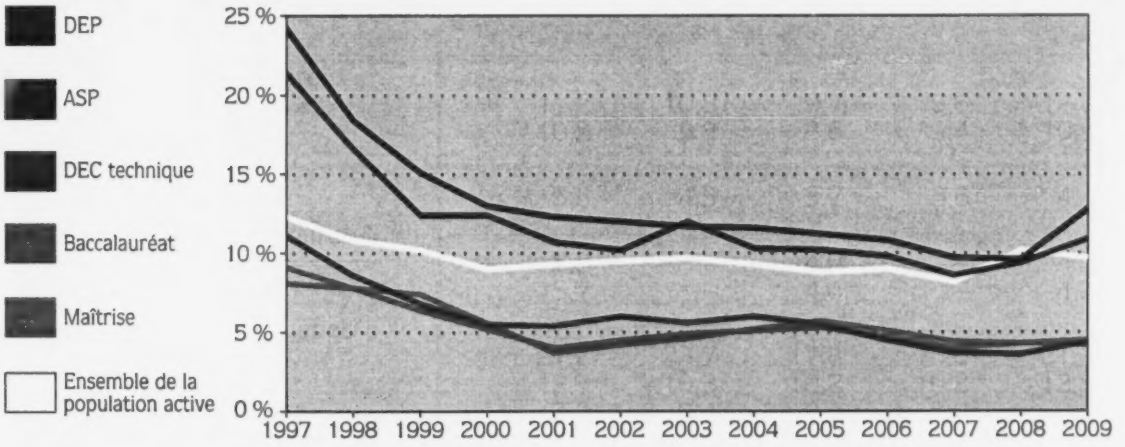

6.4 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire

La proportion des personnes diplômées de la formation professionnelle qui avaient un emploi au 31 mars 2009, soit environ neuf mois après l'obtention de leur diplôme, était de 73,5 % chez les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et de 68,7 % chez les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Au 31 mars 2009, 11,2 % des titulaires d'un DEP de la promotion de 2007-2008 étaient aux études, tandis que 4,5 % étaient inactifs. Par ailleurs, on observe que 84,2 % des titulaires d'un DEP faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi), une proportion qui fluctue peu depuis 2005. Enfin, le taux de chômage des titulaires d'un DEP est passé de 9,6 % en 2008 à 12,8 % en 2009.

Parmi les personnes en emploi titulaires d'un DEP, 87,9 % travaillaient à temps plein au 31 mars 2009. Cette proportion varie peu depuis plusieurs années. Par contre, une tendance lourde se maintient au fil des ans : les travailleurs occupent des emplois à temps plein dans une plus grande proportion que les travailleuses. Cet écart était de 14,3 points en faveur des hommes en 2009 (94,0 % chez les hommes et 79,7 % chez les femmes). Enfin, chez les titulaires d'un DEP, les hommes ont passé en moyenne quatre heures de plus (41,4) par semaine au travail que les femmes (37,1).

En 2009, parmi les personnes ayant un emploi à temps plein, 80,3 % des titulaires d'un DEP exerçaient un métier en lien avec cette formation. Depuis 2006, alors qu'elle s'établissait à 78,6 %, cette proportion est demeurée stable. En 2009, 81,3 % des femmes et 79,6 % des hommes occupaient un emploi lié à leur diplôme d'études professionnelles.

Au 31 mars 2009, 8,4 % des titulaires d'une ASP de la promotion de 2007-2008 cherchaient un emploi, 14,8 % poursuivaient leurs études et 8,0 % étaient inactifs. Le taux d'activité est passé de 80,6 % en 2008 à 77,1 % en 2009, ce qui représente une baisse significative de 3,5 points de pourcentage. Le taux de chômage était de 10,9 % en 2009 en comparaison de 9,4 % en 2008. C'est une hausse de 1,5 point.

En 2009, 84,7 % des personnes en emploi titulaires d'une ASP travaillaient à temps plein. On observe toujours un écart important entre le taux d'emploi à temps plein des femmes (77,7 %) et celui des hommes (92,1 %). Enfin, la proportion de ces travailleurs et travailleuses pour lesquels le lien entre les études et le métier exercé est étroit était de 68,3 % en 2009.

De 2005 à 2009, chez les personnes ayant un emploi à temps plein, le rapport entre les études à la formation professionnelle et le métier exercé se maintient. Chez les titulaires d'un DEP travaillant à temps plein, il varie de 78,6 % à 80,3 %.

Tableau 6.4
Proportion des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire, selon leur situation au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009
Titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)[1]					
En emploi	77,1	76,3	78,3	77,8	73,5
À la recherche d'un emploi	9,7	9,3	8,4	8,3	10,7
Aux études	8,9	10,1	9,2	9,6	11,2
Inactifs	4,3	4,2	4,1	4,3	4,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	11,2	10,8	9,7	9,6	12,8
Titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)[1]					
En emploi	74,1	72,8	75,1	73,0	68,7
À la recherche d'un emploi	8,4	7,9	7,1	7,6	8,4
Aux études	12,1	11,3	10,9	12,1	14,8
Inactifs	5,4	7,9	6,9	7,3	8,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	10,3	10,2	8,6	9,4	10,9

1. *Source : Les enquêtes annuelles* La Relance au secondaire en formation professionnelle, *Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, http://www.mels.gouv.qc.ca/Relance.

Graphique 6.4
Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEP et d'une ASP travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

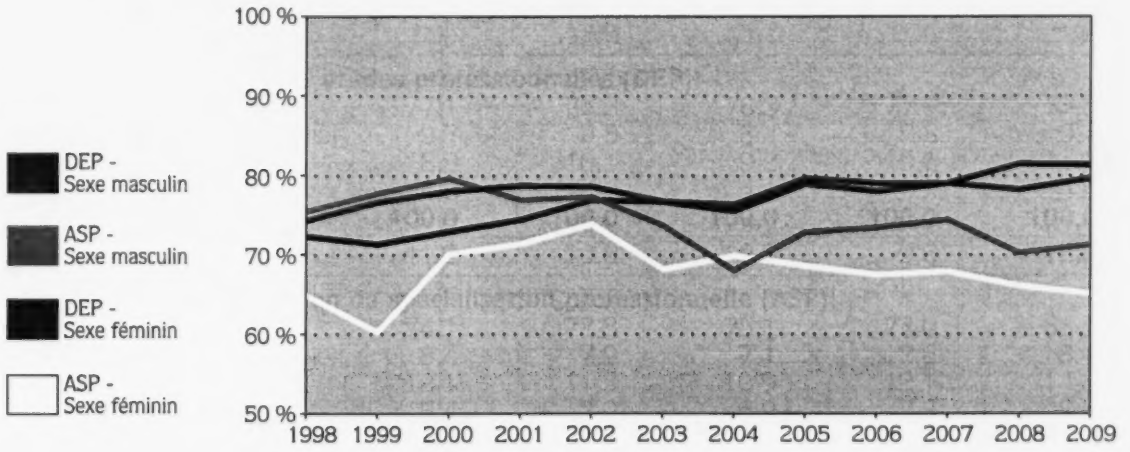

6.5 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation technique au collégial

La proportion des personnes diplômées de la formation technique qui avaient un emploi au 31 mars 2009, soit environ dix mois après l'obtention de leur diplôme d'études collégiales de la formation technique, était de 64,8 %. En 2009, la proportion des hommes en emploi était de 59,5 % alors que celle des femmes en emploi atteignait 67,8 %, soit un écart de 8,3 points de pourcentage.

Au 31 mars 2009, 67,8 % des titulaires d'un DEC de la formation technique de la promotion de 2007-2008 faisaient partie de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi), en comparaison de 70,8 % en 2008, soit une baisse de 3,0 points de pourcentage. Le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique est passé de 3,6 % en 2008 à 4,4 % en 2009. Chez les femmes, ce taux était de 3,4 %, tandis que, chez les hommes, il était de 6,4 %.

Dix mois après l'obtention de leur diplôme, le 31 mars 2009, 29,8 % des personnes diplômées de la formation technique (DEC) poursuivent leurs études. Parmi tous les titulaires interrogés, 34,9 % des hommes et 26,8 % des femmes étaient aux études à la même date. Comparativement, en 2008, les proportions respectives des hommes et des femmes étaient de 32,9 % et de 23,2 %. Par ailleurs, seulement 5,1 % des personnes qui poursuivaient leurs études au 31 mars 2009 le faisaient parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi. Les proportions correspondantes étaient de 7,1 % en 2005, de 5,9 % en 2006 de 4,9 % en 2007 et de 4,2 % en 2008.

Parmi l'ensemble des personnes diplômées aux études au 31 mars 2009, 87,5 % poursuivent leurs études dans un domaine en lien avec leur diplôme obtenu de la formation technique (DEC). Les études poursuivies, au 31 mars 2009, par les titulaires d'un DEC de la formation technique étaient, pour la grande majorité, de type universitaire, soit dans 83,3 % des cas. Parmi ces personnes, 90,2 % étaient inscrites dans un domaine en relation avec le diplôme obtenu en 2007-2008.

Au 31 mars 2009, 31,0 % des personnes occupaient un emploi à temps partiel parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi à temps plein comparativement à 28,4 % en 2008, ce qui représente une hausse de 2,6 points de pourcentage.

En 2009, 85,8 % des personnes en emploi titulaires d'un DEC de la formation technique travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine). Cette proportion est supérieure à 85,0 % depuis l'an 2000. Cependant, en 2009, comme depuis plusieurs années, on observe que les travailleurs avaient plus souvent des emplois à temps plein (90,1 %) que les travailleuses (83,6 %). Parmi les personnes diplômées qui travaillent à temps plein, 80,5 % occupent un emploi permanent, c'est-à-dire un emploi à durée indéterminée. Cette proportion a connu une légère fluctuation au cours des dernières années.

Les personnes diplômées d'un DEC de la formation technique ayant un emploi à temps plein exercent un métier en lien avec leurs études dans une proportion de 85,0 % en 2009 alors qu'en 2008 cette proportion était de 85,8 %. Cette proportion a diminué chez les hommes, passant de 82,8 % en 2008 à 80,2 % en 2009, tandis que, chez les femmes, elle est passée de 87,4 % en 2008 à 87,6 % en 2009.

Au 31 mars 2009, le salaire hebdomadaire brut moyen des titulaires d'un DEC de la formation technique qui occupaient un emploi salarié à temps plein a augmenté de 3,6 %, passant de 636 $ en 2008 à 659 $ en 2009.

Le taux de chômage des titulaires d'un DEC de la formation technique est passé de 3,6 % en 2008 à 4,4 % en 2009.

Tableau 6.5
Proportion des personnes diplômées de la formation technique au collégial selon leur situation au 31 mars suivant la fin de leurs études (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009
Titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC)					
En emploi	65,8	66,7	68,8	68,2	64,8
À la recherche d'un emploi	3,8	3,1	2,6	2,6	3,0
Aux études	27,9	28,1	26,5	26,8	29,8
Inactifs	2,4	2,1	2,1	2,3	2,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	5,5	4,5	3,7	3,6	4,4

1. *Source : Les enquêtes annuelles* La Relance au collégial en formation technique, *Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.* http://www.mels.gouv.qc.ca/Relance.

Graphique 6.5
Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un DEC de la formation technique travaillant à temps plein, selon le sexe, au 31 mars de l'année suivant la fin de leurs études (en %)

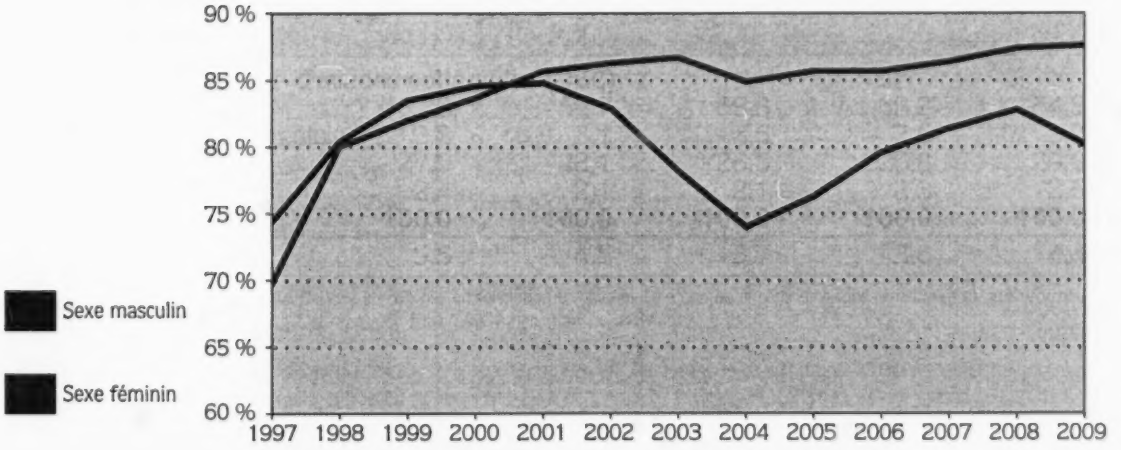

6.6 Le point de vue des employeurs de personnes titulaires d'un diplôme de la formation technique

En 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé à un sondage postal auprès des employeurs qui, entre 2005 et 2009, ont engagé une ou plusieurs personnes diplômées de la formation technique au collégial. En tout, 1 531 employeurs, qui employaient au total plus de 294 000 personnes, ont répondu au questionnaire du sondage.

L'appréciation globale des employeurs au regard de la compétence des personnes diplômées était moyenne, élevée ou très élevée dans une proportion de 96,0 % en 2009, alors que cette proportion s'établissait à 95,7 % en 2002 et à 94,6 % en 1997 (tableau 6.6a).

Trois mois après leur embauche, 76,5 % des employeurs se sont déclarés plutôt satisfaits ou très satisfaits du rendement des recrues diplômées, comparativement à 78,1 % en 2002, à 78,6 % en 1997 et à 80 % en 1994 (tableau 6.6b). Après un an, cette proportion atteignait 93,7 % par rapport à 94,3 % lors de l'enquête précédente.

Les personnes diplômées de la formation technique sont préférées par 71,0 % des employeurs lors du recrutement de personnel technique. Toutefois, 13,5 % des employeurs engagent assez fréquemment ou couramment des personnes ayant une scolarité inférieure, tandis que 15,2 % engagent des personnes ayant une scolarité supérieure à celle normalement exigée.

Pour plus de 85,0 % des employeurs, la formation technique fournit aux personnes diplômées des instruments distinctifs qui les avantagent par rapport aux personnes non diplômées et qui les préparent mieux à accomplir leurs tâches et à s'adapter rapidement aux changements : plus de connaissances théoriques (92,4 %), plus de facilité à se spécialiser dans leur domaine (88,9 %) et plus de savoir-faire (dextérité) (85,2 %). Aussi, 78,4 % des employeurs soulignent le fait que les personnes diplômées ont une meilleure attitude à l'égard du travail, 72,9 % les considèrent comme immédiatement plus productives, 72,6 % sont d'avis qu'elles ont plus d'initiative créatrice et 72,5 % estiment qu'elles sont plus fiables et peuvent mieux planifier leur travail.

Près des deux tiers des employeurs ont rapporté avoir des difficultés à recruter du personnel qualifié pour les types d'emplois associés à la formation technique. En effet, 64,5 % mentionnent un nombre insuffisant de candidates et de candidats qualifiés (60,7 % en 2002).

Sept critères de sélection du personnel sur quinze se démarquent par l'importance élevée (assez important ou très important) que leur accordent au moins neuf employeurs sur dix. La présence des critères « la pertinence du champ d'études » (96,6 % des employeurs) et « être titulaire du diplôme exigé » (94,4 %) parmi les critères les plus importants illustre clairement la reconnaissance, par les employeurs, de la valeur des études liées à l'emploi et du diplôme qui les sanctionne. L'importance des critères « l'habileté à communiquer oralement » (96,5 %), « la personnalité des candidates et des candidats » (96,3 %), « les habiletés relationnelles » (95,8 %) et « la performance à l'entrevue » (95,0 %) indique à quel point les employeurs sont sensibles aux capacités relatives à la communication. Enfin, « la polyvalence des candidates et candidats » (91,1 %) figure aussi parmi les critères les plus importants.

La recrue recherchée a le profil de compétence suivant, par ordre d'importance de chacun des 20 éléments (sur 39 possibles) pour lesquels au moins 75,0 % des employeurs ont des attentes élevées : la recrue a une bonne connaissance des techniques de base; elle travaille bien en équipe; elle a le sens des responsabilités; elle est ponctuelle; elle est franche; elle comprend et suit bien les directives relatives à son travail; elle communique bien oralement en français; elle est débrouillarde; elle est capable de s'adapter; elle est productive dans son travail (exactitude, qualité, rapidité); elle planifie et organise bien son travail; elle a une bonne capacité d'écoute; elle est dynamique (actes et paroles); elle se maintient à jour à partir de son travail quotidien; elle est capable de faire son travail dans les délais fixés; elle respecte l'autorité; elle s'engage personnellement face à l'entreprise et à sa tâche; elle a de bonnes manières; elle est capable de porter un jugement correct; elle est loyale envers l'entreprise. De plus, 74,8 % des employeurs ont des attentes élevées pour la capacité d'identifier correctement les attentes des clients.

Pour chacun des 39 éléments de compétence proposés, les employeurs ont exprimé à la fois leurs attentes et la mesure dans laquelle les recrues diplômées répondaient à ces attentes. L'analyse de cette évaluation a permis d'identifier trois compétences potentiellement critiques à l'amélioration de l'employabilité des personnes diplômées de la formation technique : l'engagement personnel face à l'entreprise et à sa tâche, la planification et l'organisation du travail et la loyauté envers l'entreprise. Ces trois compétences sont en effet caractérisées par des attentes moyennes ou élevées des employeurs, mais sont évaluées par ces derniers comme inférieures à leurs attentes.

Neuf autres éléments plus susceptibles d'être améliorés, mais ne faisant pas partie du profil de compétence, sont la communication par écrit en français, la connaissance de la langue française, la connaissance de la langue anglaise, la communication orale et par écrit en anglais, la capacité de supporter des situations stressantes, la capacité de résoudre des problèmes, l'aptitude pour le leadership et la connaissance des techniques spécialisées.

En 2009, 96,0 % des employeurs jugent que leurs recrues diplômées de la formation technique sont compétentes. De plus, le diplôme est assez ou très important comme critère d'embauche pour 94,4 % des employeurs.

Tableau 6.6a
Appréciation du niveau de compétence des recrues (en % d'employeurs)

	1994[2]	1997	2002	2009
Niveau de compétence[1]				
Niveau élevé	51	52,2	51,3	53,7
Niveau moyen	44	42,4	44,4	42,3
Niveau bas	5	4,7	3,7	3,4
Indéterminé (« ne sait pas »)	0	0,7	0,6	0,6

Tableau 6.6b
Satisfaction des employeurs quant au rendement (en % d'employeurs)

	1994[2]	1997	2002	2009
Employeurs satisfaits ou très satisfaits[1]				
Trois mois après l'embauche	80	78,6	78,1	76,5
Six mois après l'embauche	93	91,6	91,0	88,8
Un an après l'embauche	96	93,8	94,3	93,7
Deux ans après l'embauche	n.d.	n.d.	n.d.	92,9

Source : La formation technique au collégial : les employeurs s'expriment, sondage mené en 2009. *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.* http://www.mels.gouv.qc.ca/Relance.

1. *Ces données tiennent uniquement compte des employeurs qui ont fourni une réponse à la question posée.*
2. *Données arrondies.*

Graphique 6.6
Taux de satisfaction quant au rendement des recrues diplômées de la formation technique, selon la période écoulée (sondage effectué en 2009)

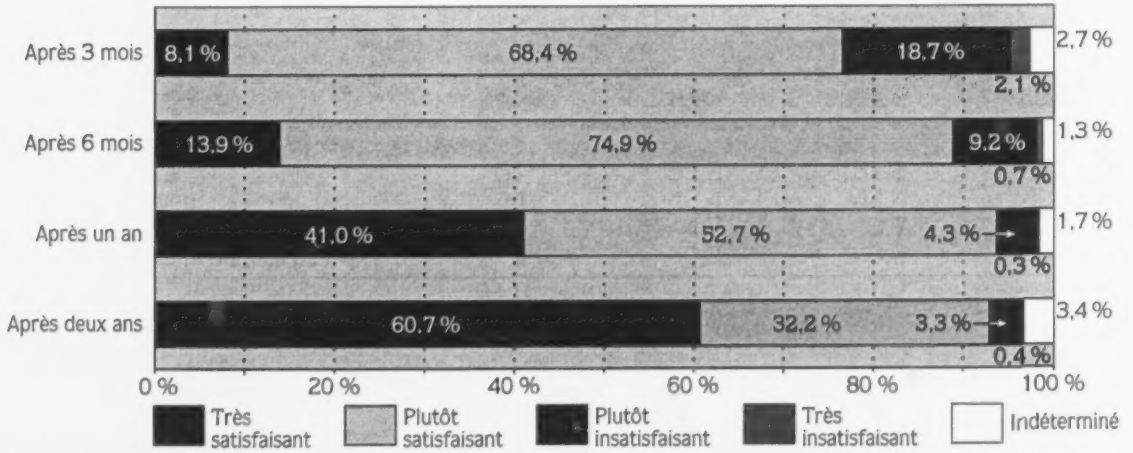

Source : La formation technique au collégial : les employeurs s'expriment, sondage mené en 2009. *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.* http://www.mels.gouv.qc.ca/relance.

6.7 L'intégration au marché du travail des personnes diplômées de la formation universitaire

Environ vingt mois après l'obtention de leur diplôme, 69,8 % des titulaires d'un baccalauréat et 78,7 % des titulaires d'une maîtrise avaient un emploi à temps plein ou à temps partiel, pendant la semaine de référence, soit du 18 au 24 janvier 2009. Les personnes diplômées en emploi travaillaient à temps plein (30 heures et plus par semaine) dans des proportions de 88,6 % après l'obtention d'un baccalauréat et de 91,1 % après l'obtention d'une maîtrise, pour respectivement un salaire moyen hebdomadaire de 859 $ et de 1 121 $.

La proportion des titulaires d'un baccalauréat qui constituent la population active (personnes occupant un emploi et celles à la recherche d'un emploi) s'est accrue légèrement passant de 72,6 % en 2007 à 73,1 % en 2009. Cette proportion était de 71,9 % en 2005, après un fléchissement de 2,1 points de pourcentage par rapport à 2003. Chez les titulaires d'un baccalauréat, le taux de chômage, défini comme le rapport entre les personnes à la recherche d'un emploi et celles composant la population active, a varié ces dernières années, passant de 5,3 % en 2005 à 4,0 % en 2007, puis à 4,5 % en 2009.

En 2009, les titulaires d'une maîtrise se destinent à l'emploi dans une proportion de 82,1 % (soit 78,7 % en emploi et 3,4 % à la recherche d'un emploi). Cette proportion, la plus importante depuis 2003, a augmenté de 3,4 points de pourcentage par rapport à 2007. Le taux de chômage des titulaires d'une maîtrise se situe à 4,2 % alors qu'il était de 4,4 % en 2007, ce qui représente une baisse de 0,2 point de pourcentage.

La proportion des personnes qui, après l'obtention d'un baccalauréat, poursuivaient des études pendant la semaine du 18 au 24 janvier 2009 était de 24,2 %, tandis que chez les titulaires d'une maîtrise, elle était de 15,1 %. Chez les titulaires d'un baccalauréat, cette proportion fluctue peu depuis 2003. Par ailleurs, la proportion des titulaires d'une maîtrise, toujours aux études, est comparable à celle observée en 2001.

Parmi les personnes ayant obtenu un baccalauréat en 2007 et qui poursuivaient des études universitaires en 2009 pendant la semaine de référence, respectivement 65,6 %, 17,3 % et 10,8 % étudiaient au deuxième cycle, au premier cycle et au troisième cycle. Les personnes diplômées en 2007 qui poursuivaient leurs études pendant la semaine de référence en 2009 le faisaient dans des programmes de maîtrise et de doctorat ayant un lien avec le diplôme obtenu, dans les proportions respectives de 89,4 % et de 89,9 %.

Parmi les personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise qui poursuivaient des études en 2009, respectivement 8,3 % et 11,6 % le faisaient parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'emploi.

En 2009, respectivement 88,6 % et 91,1 % des personnes en emploi titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise travaillaient à temps plein. Les hommes occupaient plus souvent des emplois à temps plein que les femmes. Parmi les travailleuses et les travailleurs en emploi à temps plein pendant la semaine de référence, 82,1 % des titulaires d'un baccalauréat et 85,8 % des titulaires d'une maîtrise exerçaient une profession en lien avec leur formation.

Les proportions des titulaires d'un diplôme universitaire occupant un emploi à temps partiel qui affirment être dans cette situation parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein sont de 36,6 % chez les titulaires d'un baccalauréat et de 30,4 % chez les titulaires d'une maîtrise. En 2007, les proportions correspondantes étaient respectivement de 38,8 % et de 24,5 %.

On observe que près de la moitié des titulaires d'un baccalauréat (49,7 %) ont obtenu un premier emploi salarié d'importance sans avoir eu à chercher. Chez les titulaires d'une maîtrise, cette proportion atteint 55,5 %.

Le taux de chômage des titulaires d'un baccalauréat est passé de 5,3 % en 2005 à 4,0 % en 2007, puis à 4,2 % en 2009.

Tableau 6.7
Proportion des personnes diplômées de l'enseignement universitaire, selon leur situation au mois de janvier, environ vingt mois après la fin de leurs études (en %)

	2001	2003	2005	2007	2009
Titulaires d'un baccalauréat					
En emploi	74,5	70,4	68,1	69,7	69,8
À la recherche d'un emploi	3,1	3,6	3,8	2,9	3,3
Aux études	19,8	22,9	25,0	24,5	24,2
Inactifs	2,5	3,1	3,1	2,9	2,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	4,0	4,9	5,3	4,0	4,5
Titulaires d'une maîtrise					
En emploi	79,2	76,2	73,5	75,2	78,7
À la recherche d'un emploi	3,1	3,7	4,5	3,5	3,4
Aux études	15,2	17,3	18,9	18,4	15,1
Inactifs	2,5	2,9	3,1	2,9	2,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Taux de chômage	3,7	4,6	5,7	4,4	4,2

1. *Source : Les enquêtes* La Relance à l'université, *Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.* http://www.mels.gouv.qc.ca/Relance.

Graphique 6.7
Proportion d'emplois liés à la formation chez les titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise travaillant à temps plein, selon le sexe, en janvier , 20 mois après la fin de leurs études (en %)

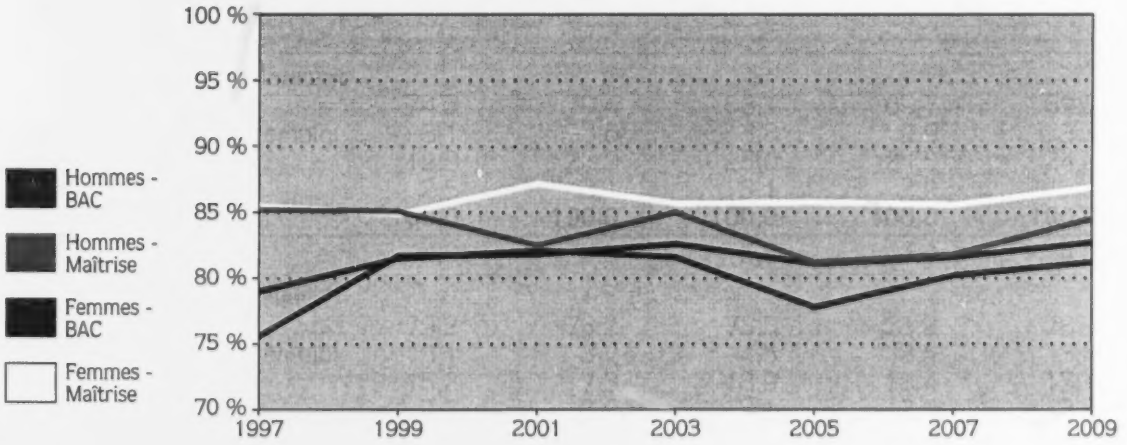

Annexe statistique

Page

Tableau 1
Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 1998-1999 à 2007-2008 127

Tableau 2
Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2007-2008 128

Tableau 3
Effectif de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial, de 2000-2001 à 2007-2008 129

Tableau 4
Personnel des commissions scolaires et des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi, de 1999-2000 à 2006-2007 130

Tableau 5
Nombre de diplômes décernés, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation ou le type de sanction, de 1998 à 2007 131

Tableau 6
Taux de scolarisation selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2007-2008 (en %) 132

Définition de concepts 134

Tableau 1

Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon l'ordre d'enseignement et le secteur, de 1998-1999 à 2007-2008

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008[P]
Éducation préscolaire (maternelle 4 ans)	**15 908**	**15 174**	**14 601**	**15 778**	**15 240**	**14 700**	**14 996**	**14 808**	**14 640**	**14 990**
Éducation préscolaire (maternelle 5 ans)	**91 513**	**89 223**	**87 297**	**84 624**	**80 967**	**76 832**	**74 801**	**74 123**	**73 970**	**73 964**
Primaire (secteur des jeunes)	**566 372**	**573 102**	**575 862**	**574 274**	**564 559**	**549 073**	**529 860**	**510 340**	**492 631**	**478 540**
Secondaire (secteur des jeunes)	**469 250**	**456 148**	**447 937**	**446 491**	**455 467**	**467 594**	**480 319**	**489 054**	**492 217**	**485 381**
Primaire et secondaire (secteur des adultes[1])	**214 701**	**219 268**	**222 714**	**238 693**	**247 258**	**254 482**	**258 979**	**257 568**	**260 992**	**266 293**
Collégial[2]	**228 737**	**219 231**	**213 444**	**206 402**	**200 814**	**195 850**	**193 523**	**189 350**	**191 410**	**197 158**
Enseignement ordinaire	174 485	171 674	166 990	164 760	163 108	161 005	159 991	159 360	162 300	169 370
Formation continue	54 252	47 557	46 454	41 642	37 706	34 845	33 532	29 990	29 110	27 788
Université[3]	**226 744**	**232 022**	**233 554**	**239 094**	**249 177**	**258 325**	**261 677**	**264 243**	**265 086**	**266 213**
Premier cycle	183 193	187 059	187 518	189 450	195 132	201 130	202 071	203 312	203 209	203 673
Deuxième cycle	34 625	36 194	37 275	40 808	44 592	46 735	48 197	48 741	49 218	49 412
Troisième cycle	8 926	8 769	8 761	8 836	9 453	10 460	11 409	12 190	12 659	13 128
Total	**1 813 225**	**1 804 168**	**1 795 409**	**1 805 356**	**1 813 482**	**1 816 856**	**1 814 155**	**1 799 486**	**1 790 946**	**1 782 539**

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS),
Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP),
Système d'information financière sur la clientèle adulte (SIFCA),
Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC),
Système de recensement des clientèles universitaires (RECU),
Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU).

P. Données provisoires.

1. Seules les personnes ayant suivi des cours permettant d'accumuler des unités en vue de la sanction des études ont été comptées.

2. Trimestre d'automne. Les données de l'éducation des adultes excluent toute formation pour laquelle des unités ne sont pas attribuées.

3. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents et quelques élèves du collégial et en situation d'accueil. Toutefois, elles excluent les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.

Tableau 2

Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel, selon la catégorie d'organisme, la langue d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le secteur, en 2007-2008[P]

	Éducation préscolaire		Primaire	Secondaire	Primaire et secondaire	Collégial[2]		Université[3]	Total
	Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans	(Jeunes)	(Jeunes)	(Adultes[1])	Ordinaire	Adultes		
Commissions scolaires	**14 844**	**68 962**	**446 186**	**395 696**	**260 282**				**1 185 970**
Français	13 887	61 782	397 200	349 425	234 141				1 056 435
Anglais	648	6 619	47 782	46 271	25 900				127 220
Langues autochtones	309	561	1 204		241				2 315
Établissements privés	**28**	**4 903**	**31 618**	**88 722**	**5 308**	**12 284**	**5 442**		**148 305**
Français	8	3 942	25 370	80 451	4 866	9 104	4 674		128 415
Anglais	20	961	6 248	8 271	442	3 180	768		19 890
Établissements publics hors réseau	**118**	**99**	**736**	**963**	**703**	**1 632**	**120**		**4 371**
Français	61	57	586	838	703	1 546	120		3 911
Anglais	14	9	103	115		86			327
Langues autochtones	43	33	47	10					133
Cégeps et antennes						**155 454**	**22 226**		**177 680**
Français						130 666	17 845		148 511
Anglais						24 788	4 381		29 169
Universités et constituantes								**266 213**	**266 213**
Français								199 628	199 628
Anglais								66 585	66 585
Total	**14 990**	**73 964**	**478 540**	**485 381**	**266 293**	**169 370**	**27 788**	**266 213**	**1 782 539**
Français	13 956	65 781	423 156	430 714	239 710	141 316	22 639	199 628	1 536 900
Anglais	682	7 589	54 133	54 657	26 342	28 054	5 149	66 585	243 191
Langues autochtones	352	594	1 251	10	241				2 448

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS),
Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP),
Système d'information financière sur la clientèle adulte (SIFCA),
Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC),
Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU).

P. Données provisoires.

1. Seules les personnes ayant suivi des cours permettant d'accumuler des unités en vue de la sanction des études ont été comptées.

2. Trimestre d'automne. Les données de l'éducation des adultes excluent toute formation pour laquelle des unités ne sont pas attribuées.

3. Trimestre d'automne. Les données incluent les médecins résidents. Toutefois, elles excluent les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.

Tableau 3

Effectif de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique au collégial, de 2000-2001 à 2007-2008

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008[p]
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	**95 991**	**99 063**	**101 040**	**104 645**	**108 838**	**106 881**	**105 786**	**108 307**
Moins de 20 ans[2]	25 514	25 480	24 923	25 580	26 257	26 281	27 531	29 028
20 ans et plus[3]	70 477	73 583	76 117	79 065	82 581	80 600	78 255	79 279
Filières ordinaires (DEP, CEP, ASP et AFP)	**76 559**	**79 395**	**80 288**	**84 552**	**88 156**	**91 118**	**92 087**	**93 862**
Moins de 20 ans[2]	24 343	24 044	23 232	23 847	24 530	24 731	26 036	27 085
20 ans et plus[3]	52 216	55 351	57 056	60 705	63 626	66 387	66 051	66 777
Autres programmes	**19 432**	**19 668**	**20 752**	**20 093**	**20 682**	**15 763**	**13 699**	**14 445**
Moins de 20 ans[2]	1 171	1 436	1 691	1 733	1 727	1 550	1 495	1 943
20 ans et plus[3]	18 261	18 232	19 061	18 360	18 955	14 213	12 204	12 502
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	**119 948**	**116 525**	**110 979**	**105 924**	**102 952**	**99 369**	**98 076**	**98 079**
Diplôme d'études collégiales (DEC en formation technique)	87 505	86 844	84 705	81 583	80 092	78 237	77 031	78 291
Certificat d'études collégiales (CEC) Attestation d'études collégiales (AEC)	32 443	29 681	26 274	24 341	22 860	21 132	21 045	19 788
Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC)								

Sources : Déclaration des clientèles scolaires (DCS).
Déclaration des clientèles en formation professionnelle (DCFP).
Système d'information financière sur la clientèle adulte (SIFCA).
Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC).

p : Données provisoires.

DEP : diplôme d'études professionnelles; CEP : certificat d'études professionnelles; ASP : attestation de spécialisation professionnelle; AFP : attestation de formation professionnelle.

1. *Seules les personnes ayant suivi des cours sanctionnables ont été comptées. Les personnes inscrites à plus d'un programme la même année n'ont été comptées qu'une seule fois.*
2. *Incluant les élèves de 20 ans et plus au secteur des jeunes.*
3. *Secteur des adultes seulement.*

Tableau 4

Personnel des commissions scolaires et des cégeps calculé selon l'équivalence au temps plein et selon la catégorie d'emploi[1], de 1999-2000 à 2006-2007

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Commissions scolaires	**108 772**	**111 464**	**113 184**	**115 751**	**116 203**	**115 206**	**114 553**	**118 083**
Secteurs des jeunes et des adultes								
Personnel enseignant	71 288	71 918	71 984	72 820	72 606	71 596	71 136	73 606
Personnel cadre	1 080	1 076	1 079	1 097	1 143	1 166	1 155	1 246
Directrices et directeurs d'école	3 661	3 713	3 723	3 772	3 807	3 796	3 681	3 690
Personnel de gérance	685	680	698	721	730	735	745	764
Personnel professionnel	4 003	4 208	4 453	4 810	4 926	4 992	5 111	5 271
Personnel de soutien	28 055	29 869	31 247	32 531	32 991	32 921	32 725	33 506
Cégeps	**19 869**	**20 491**	**20 636**	**20 744**	**20 609**	**20 319**	**20 093**	**20 521**
Enseignement ordinaire et éducation des adultes								
Personnel enseignant	12 950	13 381	13 355	13 338	13 214	13 005	12 817	13 151
Personnel cadre	622	651	690	717	724	640	718	719
Personnel de gérance	232	233	234	237	225	306	216	227
Personnel professionnel	1 017	1 086	1 137	1 196	1 185	1 178	1 220	1 249
Personnel de soutien	5 048	5 140	5 220	5 256	5 261	5 190	5 122	5 175

Sources : Personnel des commissions scolaires (PERCOS).
Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC-RFA).

1. Toutes les activités du personnel au cours de l'année scolaire sont comptées dans le calcul de l'équivalence au temps plein selon la catégorie d'emploi.

Tableau 5

Nombre de diplômes décernés, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation ou le type de sanction, de 1998 à 2007

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secondaire[1]	**107 050**	**108 711**	**106 310**	**103 653**	**102 752**	**101 807**	**105 844**	**106 970**	**110 747**	**115 440**
Formation générale	77 315	77 721	74 239	72 880	69 741	67 927	70 453	69 961	71 893	75 778
Formation professionnelle	29 735	30 990	32 071	30 773	33 011	33 880	35 391	37 009	38 854	39 662
Collégial	**45 914**	**47 170**	**51 448**	**52 931**	**53 832**	**53 681**	**53 447**	**53 162**	**52 085**	**48 730**
DEC (formation préuniversitaire)	25 185	24 662	24 136	23 715	23 306	23 466	23 453	23 577	23 687	n.d.
DEC (formation technique)	16 827	17 638	18 000	18 012	18 766	18 205	18 109	17 452	17 012	n.d.
DEC sans mention	1		1		1	4				
AEC, CEC et DPEC[2]	3 901	4 870	9 311	11 204	11 759	12 006	11 885	12 133	11 386	10 332
Université[3]	**50 781**	**50 726**	**50 563**	**51 378**	**54 459**	**58 855**	**62 360**	**64 366**	**64 206**	**65 439**
Baccalauréat	27 478	28 284	27 822	27 973	28 897	29 818	31 554	32 117	32 988	33 438
Maîtrise	6 727	6 814	7 468	7 692	7 946	9 003	9 516	10 002	9 925	9 974
Doctorat	1 231	1 170	1 165	1 094	1 036	1 134	1 217	1 278	1 256	1 427
Certificat et diplôme	15 345	14 458	14 108	14 429	16 139	17 840	18 931	19 580	18 674	18 846
Attestation et microprogramme	n.d.	n.d.	n.d.	190	441	1 060	1 142	1 389	1 363	1 754

Sources : Entrepôt de données ministériel (EDM au 2008-11-18).
Sanction des adultes en formation générale (SAGE).
Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC).
Système de recensement des clientèles universitaires (RECU).
Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU).

DEC : diplôme d'études collégiales; CEC : certificat d'études collégiales; DPEC : diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial.

1. *Années scolaires 1998-1999 à 2007-2008. Les données du collégial sont provisoires.*
2. *Depuis 1994, il n'y a plus de nouvelles admissions aux programmes qui mènent au CEC et au DPEC. Les déclarations des attestations d'études collégiales (AEC) sont exigées par le Ministère à partir de 2001.*
3. *Excluant les diplômes décernés par le Collège militaire Royal de Saint-Jean.*

Tableau 6

Taux de scolarisation[1] selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2007-2008 (en %)

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
4 ans										
Sexe masculin	20,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,6	0,0	20,6
Sexe féminin	21,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,0	0,0	21,0
Total	20,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,8	0,0	20,8
5 ans										
Sexe masculin	96,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	96,8	0,0	96,8
Sexe féminin	97,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,3	0,0	97,3
Total	97,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	97,0	0,0	97,0
15 ans										
Sexe masculin	0,0	95,8	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	95,8	0,6	96,4
Sexe féminin	0,0	97,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	97,2	0,2	97,4
Total	0,0	96,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	96,5	0,4	96,9
16 ans										
Sexe masculin	0,4	88,2	3,3	1,5	0,0	0,0	0,0	90,1	3,4	93,4
Sexe féminin	0,3	91,1	2,1	2,3	0,0	0,0	0,0	93,6	2,1	95,7
Total	0,4	89,6	2,7	1,9	0,0	0,0	0,0	91,8	2,8	95,4
17 ans										
Sexe masculin	0,7	38,1	10,0	36,4	0,3	0,6	0,0	75,7	10,4	86,1
Sexe féminin	0,4	28,3	8,6	52,9	0,2	0,9	0,0	82,5	8,9	91,3
Total	0,6	33,3	9,3	44,5	0,2	0,8	0,0	79,0	9,7	91,3
18 ans										
Sexe masculin	0,5	23,0	9,0	36,2	0,7	3,7	0,1	63,3	10,0	73,3
Sexe féminin	0,4	16,4	6,9	54,1	0,7	5,5	0,2	76,3	7,8	84,0
Total	0,5	19,8	8,0	44,9	0,7	4,6	0,1	69,6	8,9	81,3
19 ans										
Sexe masculin	0,5	16,4	6,8	25,1	1,9	12,6	0,5	54,5	9,3	63,8
Sexe féminin	0,4	12,0	4,6	33,8	1,9	21,5	0,6	67,5	7,3	74,8
Total	0,4	14,3	5,8	29,4	1,9	16,9	0,6	60,8	8,3	71,4

1. Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2007 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.2 (voir les notes de la fiche sur ce sujet).

Tableau 6 (Suite)

Taux de scolarisation selon l'âge, le sexe, l'ordre d'enseignement et le régime d'études, en 2007-2008 (en %)

	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Secondaire		Collégial		Universitaire		Total		
		Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Tous les régimes
20 à 24 ans										
Sexe masculin	0,3	7,7	3,9	6,9	1,2	16,1	3,2	30,9	8,3	39,2
Sexe féminin	0,3	6,3	2,7	9,3	1,4	23,5	4,9	39,2	9,1	48,3
Total	0,3	7,0	3,3	8,1	1,3	19,7	4,0	35,0	8,7	45,1
25 à 29 ans										
Sexe masculin	0,2	3,3	2,3	1,4	0,4	5,2	3,5	10,0	6,3	16,3
Sexe féminin	0,3	3,3	1,6	2,2	0,6	5,7	5,8	11,4	8,2	19,6
Total	0,3	3,3	1,9	1,8	0,5	5,5	4,6	10,7	7,2	18,7
30 à 39 ans										
Sexe masculin	0,4	2,0	1,5	0,6	0,3	1,6	2,1	4,3	4,1	8,4
Sexe féminin	0,5	2,4	1,3	1,0	0,4	1,5	3,5	5,2	5,5	10,6
Total	0,4	2,2	1,4	0,8	0,4	1,6	2,8	4,8	4,8	10,1
40 à 49 ans										
Sexe masculin	0,2	1,0	0,9	0,2	0,2	0,3	0,9	1,6	2,1	3,7
Sexe féminin	0,3	1,2	0,9	0,4	0,3	0,4	1,7	2,1	3,0	5,0
Total	0,2	1,1	0,9	0,3	0,2	0,4	1,3	1,8	2,5	4,6
50 à 59 ans										
Sexe masculin	0,1	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,0	1,6
Sexe féminin	0,2	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	0,6	0,7	1,5	2,2
Total	0,1	0,4	0,6	0,1	0,1	0,1	0,5	0,7	1,2	2,0
60 ans et plus										
Sexe masculin	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,4	0,5
Sexe féminin	0,1	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	0,8
Total	0,1	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,7

1. *Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre 2007 par la population du même âge à la même date. Les taux à 4 ans et à 5 ans diffèrent des résultats de la fiche 2.2 (voir les notes de la fiche sur ce sujet).*

Définition de concepts

1. Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation pour un niveau donné d'éducation ou un groupe d'âge précis est la proportion de personnes qui fréquentent le système scolaire par rapport à la population du même âge.

Les taux de scolarisation sont calculés en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné par la population du même âge à la même date.

Ce taux est présenté en annexe (tableau 6) des *Indicateurs de l'éducation*.

2. Espérance de scolarisation

L'espérance de scolarisation est le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à passer dans le système scolaire. En d'autres termes, c'est le temps qu'un enfant entrant au primaire peut s'attendre à passer dans le système scolaire.

On calcule l'espérance en faisant la somme des taux de scolarisation par âge, où le numérateur est exprimé en équivalence temps complet (ETP). L'indicateur porte sur tous les ordres d'enseignement et ne comprend pas le préscolaire.

Cet indicateur est rapporté à la fiche 2.1 des *Indicateurs de l'éducation*.

3. Taux d'accès

Le taux d'accès mesure la probabilité d'accéder aux études. C'est la proportion de la population qui accède à un type de formation ou à un ordre d'enseignement.

Pour calculer le taux d'accès à un niveau donné, on établit d'abord le rapport entre les nouvelles inscriptions à différents âges et la population à ces mêmes âges (au 30 septembre). On obtient ainsi des taux d'accès selon l'âge qui sont ensuite regroupés par sommation pour obtenir la proportion d'une génération qui entreprend des études menant au diplôme visé.

À l'universitaire, on ne retient que les programmes conduisant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. Les études menant à un certificat, les autres programmes courts et les études libres sont exclus.

On trouve le taux d'accès aux fiches 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7 et 2.9 des *Indicateurs de l'éducation*.

4. Taux d'obtention d'un diplôme

Le taux d'obtention d'un diplôme est la proportion de la population qui obtient un premier diplôme d'un niveau d'enseignement, pour une année donnée. En général, on calcule le taux d'obtention d'un premier diplôme en faisant la somme des taux par âge. Le concept de premier diplôme implique que les élèves obtenant plus d'un diplôme ne sont comptés qu'une fois.

Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires

Les nombres de premiers diplômes, pour chaque âge, sont divisés par l'effectif correspondant de la population. En faisant la somme des taux par âge, on obtient la proportion (%) d'une génération qui possède un diplôme d'études secondaires aux secteurs des jeunes ou des adultes.

Voir fiche 5.2 des *Indicateurs de l'éducation*.

Comparaison avec l'OCDE

Pour calculer le taux d'obtention d'un diplôme du secondaire, l'OCDE utilise une méthode simple qui consiste à diviser le nombre total des diplômés quel que soit leur âge par la population ayant l'âge normal d'obtention de ce diplôme.

Pour le Québec, ce taux est obtenu en divisant le nombre de premiers diplômes décernés une année donnée par l'effectif de la population ayant l'âge théorique de l'obtention du diplôme d'études secondaires au Québec, soit 17 ans.

Notons par ailleurs que la moyenne des pays de l'OCDE est une moyenne arithmétique de tous les pays de l'OCDE, pour lesquels des données sont disponibles ou peuvent être estimées. De plus, le nombre de pays varie d'une année à l'autre.

Voir fiche 5.4 des *Indicateurs de l'éducation.*

5. Taux de décrochage

Le **taux de décrochage** se définit comme étant la proportion de la population qui n'est ni diplômée du secondaire ni inscrite à l'école. Cet indicateur se calcule par âge et il n'y a pas d'indice global. (Voir fiche 2.6 des *Indicateurs de l'éducation*)

Le **taux d'abandon scolaire** est la proportion d'une génération qui sort du secondaire sans diplôme. Il s'agit du complément au taux d'obtention d'un diplôme du secondaire.

La mesure du décrochage est différente de l'abandon scolaire qui correspond à l'interruption des études sans avoir obtenu de diplôme. La notion de décrochage quant à elle comporte la possibilité qu'un individu sans diplôme revienne aux études après un arrêt temporaire.

La **proportion des sortants sans diplôme** parmi l'ensemble des sortants d'une année est l'inverse du **taux de réussite**. Ce dernier mesure, quant à lui, la proportion de gens qui obtiennent un diplôme parmi les inscrits.

Le Ministère utilise couramment ces trois mesures du décrochage qui sont publiées dans le *Bulletin statistique de l'éducation, nº 25, mars 2003*. Outre ces trois concepts, il y a également l'**interruption des études** dont le contenu est variable selon les chercheurs. Par exemple, dans le cadre de la publication du document sur le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université, l'interruption des études signifie qu'un élève a été absent du système éducatif québécois durant au moins une année scolaire.

6. Taux de réussite scolaire

Le taux de réussite scolaire mesure la proportion d'individus qui obtiennent un diplôme parmi les inscrits.

Deux approches sont couramment utilisées au Ministère pour calculer le taux de réussite scolaire : l'observation de cohortes (analyse longitudinale) et l'analyse des flux annuels de sorties. Dans le contexte de la publication de la brochure des *Indicateurs de l'éducation*, nous privilégions l'analyse des flux puisque cette publication se veut un instrument de reddition de comptes à la population et à l'Assemblée nationale. Pour un ministère qui veut rendre compte à la population de la performance du système scolaire, il est nécessaire de disposer des résultats les plus récents. C'est ce que permet l'analyse des flux. Même si elle est plus facile à expliquer et à comprendre, l'approche longitudinale nécessite un temps de suivi plus long et des données qui sont anciennes ou parfois incomplètes. De plus, l'utilisation de l'approche longitudinale entraînerait un problème de comparabilité à l'échelle internationale. Cependant, cette approche comporte des avantages illustrés dans la publication sur le cheminement scolaire[1].

La méthode privilégiée consiste à analyser les flux annuels de sorties d'un effectif scolaire au lieu de suivre une cohorte d'entrants pendant plusieurs années. Cette méthodologie est applicable à chacun

1. *MINISTERE DE L'ÉDUCATION DU QUEBEC (2004).* Le cheminement scolaire des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université, *44 pages.*

des ordres d'enseignement et permet une présentation des résultats en fonction de l'année de sortie. Ses résultats sont aussi du même ordre de grandeur que ceux fournis par l'observation de cohortes (méthode de l'enseignement supérieur) malgré une différence dans les concepts.

Le concept proposé consiste donc à mesurer la réussite dans un ordre ou dans un cycle d'enseignement par la proportion de diplômes parmi les sorties d'études (avec ou sans diplôme).

Les fiches 3.1 à 3.8 des *Indicateurs de l'éducation* mesurent la réussite scolaire à divers ordres d'enseignement.

7. Réussite aux épreuves

Les fiches 4.1, 4.2 et 4.3 des *Indicateurs de l'éducation* présentent sous différents aspects les moyennes et les résultats obtenus aux épreuves uniques du secondaire de la session de juin. Deux types de données sont présentées dans ces fiches : la **moyenne aux épreuves** et le **taux de réussite aux épreuves**. C'est un complément d'information en relation avec la publication annuelle, *Résultats aux épreuves uniques de juin 2007 et diplomation.*

La **moyenne aux épreuves** s'obtient en divisant la **somme des notes finales** par le **nombre de présences**. Quant au **taux de réussite aux épreuves**, il s'obtient en rapportant le **nombre de succès** au **nombre de présences**.

www.mels.gouv.qc.ca

Éducation,
Loisir et Sport
Québec

28-2957-01